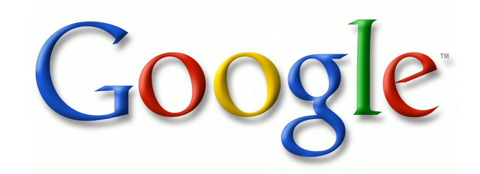
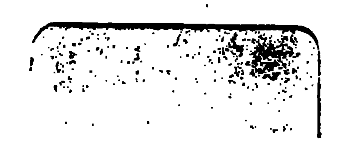




MEMOIRE
HISTORIQUE
ET CRITIQUE

Sur les principales circonstances de la vie de ROGER DE ST. LARY DE BELLEGARDE, *maréchal de France :*

Et principalement sur l'entreprise qu'il forma pour se rendre indépendant de l'autorité royale dans le marquisat de Saluces, & sur les suites qu'eut sa révolte après sa mort.

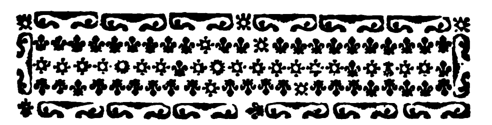
Par Mr. SECOUSSE,

De l'académie royale des inscriptions & belles lettres.



A PARIS,

M. DCC. LXIV.



AVERTISSEMENT.

NOmmer l'auteur de cet ouvrage, c'eſt en annoncer toute la bonté. On ſait dans la république des lettres, où Mr. Secouſſe tenoit un rang ſi diſtingué, que tout ce qui ſortoit de ſa plume étoit frappé au coin de la plus ſaine critique & de la plus grande profondeur de jugement. A ce précieux talent il joignoit une étendue de connoiſſances dans les antiquités françoiſes, que perſonne n'avoit peut-être encore porté ſi loin.

Entre pluſieurs points de nos annales qu'il avoit diſcutés, celui qui regarde les principales circonſtances de la vie du maréchal de Bellegarde, dont il a fait l'objet de ce mémoire particulier, eſt traité avec la plus grande exactitude. On y voit par-tout le flambeau de la critique éclairer les grandes négociations qui paſſerent entre les mains de ce maréchal. C'eſt toujours d'après des auteurs ou des

monumens du temps, qu'il releve les écrivains que le défaut d'attention ou trop de légéreté avoient écarté des sentiers de la vérité. L'affaire du marquisat de Saluces, un des plus importans événemens qui se soient passés sous le regne de nos rois de la troisieme race, y est parfaitement éclaircie; toutes les intrigues de la cour, mises dans une entiere évidence; & les intentions ou les motifs du maréchal de Bellegarde, dévoilés avec la même clarté.

Telle étoit la façon dont Mr. Secousse travailloit ses matieres & ses sujets. Plusieurs de nos historiens, d'entre ceux même qui sont en possession d'une certaine celébrité, se trouvent souvent contraires les uns avec les autres, & souvent en contradiction avec eux-mêmes. Cet habile critique discutoit leurs récits avec soin: il employoit pour les réfuter ou pour les concilier, toute la pénétration & solidité de jugement dont il étoit doué; & pour parvenir à la veritable certitude des faits, tout ce que la prudence & la force de son esprit lui fournissoient de moyens & de lumieres. Il avoit aussi une attention particuliere à fixer les dates, & à rendre les époques des événemens indubitables

& aſſurées. Comme il ne s'attachoit qu'à ce qui porte le caractere de la vérité, il rejette dans le mémoire de Bellegarde, tout ce qu'il a trouvé deſtitué de témoignages ſuffiſans; & parmi le choix de ſes autorités & de ſes ſources, il n'adopte que celles qui méritent une juſte créance. On peut par conſéquent, ſans trop donner à la préſomption, s'aſſurer que les amateurs de notre hiſtoire recevront avec plaiſir une diſſertation ſi bien travaillée, & ſi digne de voir le jour.

Au reſte, Mr. Secouſſe fit cet ouvrage dans les heures qu'il pouvoit dérober à ſon grand travail de la collection des ordonnances de nos rois. Il en compoſa la premiere partie en 1750. & d'année en année, il fit les trois ſuivantes : de maniere qu'il avoit fini la derniere en 1753. Cet ouvrage eſt le dernier qui ſoit reſté de lui; il ne put point le publier, & le laiſſa en manuſcrit; la mort nous l'ayant enlevé au mois de Mars 1754. Quels éclairciſſemens utiles une vie plus longue & auſſi bien employée que la ſienne, ne nous auroit-elle pas fournis ſur les points difficiles de notre hiſtoire!

Après avoir donné cette légére idée du travail & de l'application de Mr. Se-

couſſe, il me reſteroit ſans doute à le faire mieux connoître par le récit de ſa vie, & par le tableau de ſes vertus. Je l'entreprendrois, ſi le talent ſécondoit en moi les ſentimens qui me lioient à lui? Que ne ſuis-je en état de bien dépeindre ici un confrere & un ami ſi eſtimable! Je répandrois des fleurs à poignées ſur ſon tombeau. Mais ſuppléons-y par l'excellent éloge hiſtorique qui fut lu dans l'académie à l'aſſemblée publique du 12. Novembre de 1754. Ce morceau tracera aux yeux du public les qualités & les mœurs & le caractere de l'auteur du mémoire que nous lui mettons entre les mains.

ÉLOGE

DE MR. SECOUSSE.

DENIS-FRANÇOIS SECOUSSE nâquit à Paris le 8. Janvier 1691. Son pere, avocat célebre, joignoit au savoir du jurisconsulte, aux talens de l'orateur, les vertus de l'homme de bien & les qualités de l'homme sociable. Honoré de la confiance du public, ami de ses rivaux, il eut l'avantage de posséder cette considération personnelle qui n'est dûe qu'au mérite, & de laisser à ses enfans un nom recommandable, qui devenu pour eux un nouveau motif de se distinguer, leur en facilitoit encore les moyens : héritage précieux, sujet à dégénérer dès qu'il ne s'accroît pas ; mais ses enfans étoient dignes de le recueillir : ils en ont connu la valeur ; ils l'ont cultivé comme la portion la plus chere de leur patrimoine, & se sont estimés heureux d'avoir cet engagement de plus à remplir avec eux-mêmes & avec la société.

L'aîné de tous fut l'académicien que nous avons perdu. Sa passion pour les li-

vres s'annonça dès l'âge le plus tendre. A six ans il avoit copié de sa main une grande partie du Télémaque de Mr. de Cambrai. Avec de pareilles dispositions, il méritoit de trouver un Mentor, & il le trouva dans la personne de Mr. Rollin. Il fut un des premiers éleves de cet homme respectable, qui voué par état, par principe, & par sentiment, à l'instruction de la jeunesse, ennoblissoit par l'élévation de ses vûes, un emploi déjà si noble, & jouissoit dès-lors de cette estime générale qu'ils s'est depuis assurée par des écrits qui respirent l'amour de la patrie & de l'humanité. Cet hommage de ma reconnoissance est inutile à sa mémoire; mais il n'est pas étranger dans l'éloge de Mr. Secousse. Mr. Rollin se faisoit honneur de le citer au nombre des gens de lettres citoyens, que son école a produits; & de son côté Mr. Secousse se félicita toujours de l'avoir eu pour maître.

Ses études eurent le succès qu'un esprit sérieux, juste, & pénétrant devoit retirer d'une application méthodique & continuelle. Les heures destinées au travail ne lui suffisoient pas; il prenoit sur le temps du sommeil. En vain essayoit-on de réprimer cette intempérance si louable & si peu

commune : ſon ardeur excitée par les obſtacles éludoit les défenſes & ſavoit le ſouſtraire aux regards les plus attentifs. Les paſſions ſont fécondes en reſſources, & ſur-tout indociles. Mr. Secouſſe étoit entraîné par la ſienne avec une impétuoſité opiniâtre, qui avoit en partie ſon principe dans la fermeté de ſon caractere, plus vrai que ſouple, capable de céder par raiſon ou de ſe plier par égard, mais inflexible à tout autre motif, ſinguliérement jaloux de l'indépendance, & ne réſiſtant jamais aux impreſſions de ſon naturel, que lorſqu'elles lui ſembloient combattues par le devoir. Heureuſement la voix du devoir & celle de la nature s'accordoient en lui : ſes inclinations étoient droites, ſes vues ſaines, ſes deſirs ſages, ſes goûts ſolides ; & cette rigidité de caractere, qui jointe à des défauts, en eut fait des vices, s'alliant à des qualités eſtimables, ſervit à les fortifier. L'étendue des connoiſſances & l'habitude de réfléchir ſuffiſent à l'homme de lettres pour former de grands projets ; mais il ne les exécuteroit point ſans cette conſtance d'eſprit qui peut, à la fois, tendre d'un pas toujours égal vers un but éloigné, & ſe ſoutenir contre l'ennui des détails par

l'idée de l'importance du tout. Mr. Secousse eut en partage un esprit de cette trempe; esprit de suite & de discussion, entreprenant par zele, se livrant avec patience aux analyses les plus exactes, en saisissant les résultats avec précision, procédant avec ordre, sans précipitation & sans lenteur.

Son pere, témoin de ses progrès, en tiroit un augure favorable aux desseins qu'il avoit sur lui. Il espéroit de se voir bien-tôt dévancé dans sa carriere par un fils qui l'auroit fait revivre au barreau. Mais ce fils, auquel son nom devra plus qu'il ne croyoit peut-être, n'étoit pas né pour l'état qu'on lui destinoit. Dès l'âge de quatorze ans, il s'étoit fait le plan de vie qu'il a depuis constamment suivi; & s'il ne l'embrassa pas sur le champ, c'est que trop jeune encore pour disposer de lui-même, il devoit le sacrifice de ses propres idées à l'autorité d'un pere, qui croyoit ne consulter que l'avantage de son fils, en l'appliquant à un état où la réputation mene sûrement à la fortune. Mr. Secousse fit par déférence les premiers pas dans la route qui lui étoit marquée; & quoiqu'il ne se prêtât que pour un temps; il parut se livrer avec ardeur: le charme que la

devoir a pour les ames bien nées, ôtoit à ses efforts l'air de la contrainte. D'ailleurs comme le bon esprit a l'art ou le bonheur de saisir les objets par le côté qui les rapproche de son goût, il entrevoyoit un moyen de concilier le sien avec la jurisprudence, dans l'intime liaison de cette science avec l'histoire, à l'étude de laquelle il se sentoit appellé.

Ce fut sous cet aspect qu'il envisagea le droit romain. La connoissance du droit françois lui parut avoir également besoin des recherches historiques, qui seules en effet peuvent éclaircir nos loix, en démêler l'origine, en faire sentir l'esprit, en développer les rapports avec nos usages, en justifier les vicissitudes, par les révolutions arrivées dans notre gouvernement & dans nos mœurs.

Mr. Secousse fut reçu en 1710. avocat au parlement, & se distingua dans plusieurs causes, sur-tout dans la premiere. Il la perdit néanmoins, & devoit la perdre; mais l'honneur du combat n'y dépendoit pas du succès. Il s'agissoit de l'honoraire des avocats: on ne doutoit point qu'ils ne fussent autorisés à recevoir celui qui leur seroit offert; mais étoient-ils en droit de l'exiger; & l'exiger, n'étoit-ce pas

déroger à la nobleſſe de leur profeſſion?
Mr. Secouſſe le penſoit; & il entreprit de le démontrer, avec cette chaleur qu'inſpire la perſuaſion qui naît du ſentiment. Les juges ne furent pas de ſon avis : cependant on ne le ſoupçonna ni de ſingularité, ni d'orgueil, pour l'avoir ſoutenu ; parce qu'il le ſoutint de maniere à prouver que dans la pratique il s'en ſeroit fait une loi, s'il avoit continué de ſuivre le barreau, qu'il quitta quelque temps après, à la mort de ſon pere.

Cette perte lui fut d'autant plus ſenſible, qu'elle étoit prématurée. Devenu libre, mais affligé ſincérement de l'être à ce prix, *il ferma ſon digeſte*, ce ſont ſes propres termes, & ſe donna ſans délai, comme ſans réſerve, à la littérature, avec laquelle il n'avoit pû juſqu'alors entretenir qu'un commerce clandeſtin.

Malgré les travaux immenſes des ſainte Marthe, des Ducange, des Valois, des Ducheſne, des Mabillon, & de quelques autres ſavans, le jour commençoit à peine à ſe répandre ſur les antiquités françoiſes. C'étoit un vaſte pays, que des routes frayées de toutes parts rendoient acceſſible, mais dont l'intérieur encore mal connu offroit une ample matiere aux nouvelles décou-

découvertes. Mr. Secousse se proposa d'y pénétrer, sur les traces de ces grands hommes, & de mériter, comme eux, la reconnoissance de la nation & l'estime de la postérité. Animé par leur exemple, il sembloit avoir hérité de leur zele pour l'honneur de sa patrie; & ce ressort qui n'agit avec force que sur les ames peu touchées de l'intérêt personnel, fut le mobile de toutes ses entreprises littéraires.

Mais on ne peut savoir bien notre histoire, si l'on n'est initié dans celle des peuples & des temps plus anciens. Indépendamment de l'attrait qui fixe ou ramene presque toujours nos regards sur deux nations celebres, à l'une desquelles nous devons la connoissance des arts, & dont l'autre a joué long temps le premier rôle dans l'univers, un François ne se trouve point étranger au milieu des Grecs & des Romains. Les mœurs de la Grece, dans ces siecles grossiers, qu'on nomme héroïques parce qu'ils ont eu pour peintre le plus grand des poëtes, lui offrent une image fidéle des mœurs de ses aïeux. A l'égard des Romains, il voit en eux un peuple vaincu par ses ancêtres; mais dont ses ancêtres ont adopté la langue en

l'aſſujetiſſant à leur grammaire, & les loix en les ſubordonnant à leurs coutumes, que ce mélange a civiliſées inſenſiblement.

Ces réflexions déterminerent Mr. Secouſſe à commencer ſon cours d'études par la lecture des auteurs de l'antiquité, qu'il étudia dans leur propre langue; non pour en prendre cette idée légere & ſouvent fauſſe que donne un coup d'œil ſuperficiel; mais pour s'inſtruire avec eux, & former de l'aſſemblage des faits épars dans leurs écrits, le fondement d'un ſyſteme raiſonnable ſur l'hiſtoire des temps poſtérieurs.

Ses remarques critiques ſur quelques-unes des vies de Plutarque peuvent faire juger de ſa méthode. Il a choiſi celles de pluſieurs illuſtres Romains, dont les vertus, les vices, ou la fortune ont puiſſamment influé ſur le ſort de la république, & par conſéquent ſur le deſtin du monde attaché pour lors à celui de Rome. Ce ſont entre autres Pompée, Ciceron, Céſar, Caton d'Utique, Brutus & Marc-Antoine. Mr. Secouſſe en rendant juſtice à Plutarque, qu'il conſidere moins comme hiſtorien que comme peintre, n'exige pas de lui l'exactitude ſuperſtitieuſe des détails;

mais il essaie de la rétablir dans ses récits, en les comparant aux témoignages des autres écrivains. Ses raisonnemens où brille une sagacité toujours impartiale, amenent des conclusions justes & précises. Cette suite d'observations est insérée dans le cinquieme & le septieme volume des mémoires de l'académie, où Mr. Secousse entra vers la fin de 1722. & ce sont les premiers morceaux qu'il nous ait communiqués, avec sa dissertation *sur la conquête de la Perse par Alexandre*, lûe dans notre assemblée publique du 6. Avril 1723.

Ce mémoire, qu'on doit regarder comme le commentaire d'une réflexion de Mr. Bossuet, est l'apologie du héros de la Macédoine contre les imputations de quelques modernes. L'auteur y prouve que l'expédition d'Alexandre étoit légitime, prudente, nécessaire, fondée sur la certitude presque infaillible du succès; & les raisons qu'il allegue sont d'un écrivain judicieux, qui connoissoit les intérêts, la politique, & les forces des deux puissances rivales, & qui avoit considéré dans le vrai point de vûe le tableau général de la Grece & de l'Asie.

Celui de l'état des Gaules sous la do-

mination des premiers César n'étoit pas moins présent à ses yeux. On peut en juger par l'*histoire de Julius Sabinus* & d'*Epponina*, qu'il nous lut en 1725. ouvrage intéressant & bien écrit. Le style y répond au sujet, dont le mérite est de joindre la vérité historique à la singularité romanesque.

Nous insistons sur ces premiers fruits des études de Mr. Secousse, parce qu'ils ont l'antiquité pour objet, & qu'éclipsés en quelque sorte par les suivans, ils n'entrent presque pour rien dans ce qui fait sa réputation. Après avoir suivi le cours de l'histoire universelle, depuis l'origine du monde jusqu'au temps où la monarchie françoise se forma des débris de l'empire romain, il partit de-là pour s'engager dans l'histoire particuliere de sa nation, en renonçant à tout le reste; & son nom ne paroît plus dans nos volumes qu'à la tête de dissertations relatives à la France. Tels sont, entre autres, ses mémoires sur *Paul de Foix, archevêque de Toulouse*; ses recherches sur l'*union de la Champagne à la couronne*; & *son apologie de Charles V. contre les reproches faits à ce prince par les écrivains Anglois, au sujet de la confiscation de la Guyenne*. Ce morceau, qui roule sur

un des points les plus importans de notre histoire, est un monument du zele de Mr. Secousse pour la gloire de son pays, & pour celle d'un souverain dont le regne, consacré par l'admiration des sages, offre aux rois le modele d'une politique noble & soumise aux regles austeres de la bonne foi. On reconnoît dans cet écrit un François, un savant, un jurisconsulte. Son systême, appuyé sur les principes fondamentaux du droit public, sur nos loix nationales, & sur des pieces imprimées dans le recueil même de Rymer, s'est trouvé depuis confirmé par des manuscrits contemporains que Mr. l'abbé Sallier nous fit connoître quelque temps après, & par les recherches de Mr. Bonamy sur le traité de Bretigni.

Cette justification du procédé de la France à l'égard de l'Angleterre, fut lûe par Mr. Secousse en 1743. elle avoit été précédée de sept mémoires, *sur les troubles qui s'éleverent dans le royaume, & sur-tout à Paris, après la bataille de Poitiers*: mémoires vraiment critiques, & remplis de faits anecdotes, puisés avec choix dans des sources obscures, discutés avec soin, & rassemblés avec méthode quoique sans art. Le seul art que connut Mr. Secous-

ſe, & qu'il ait voulu pratiquer en traitant l'hiſtoire, étoit celui d'analyſer les circonſtances d'un événement, de combiner les textes, & de les apprécier avec une ſcrupuleuſe fidélité. C'eſt la maniere de Mr. de Tillemont: il l'avoit priſe pour modele, par des motifs dont il a rendu compte dans un diſcours qui ſert d'introduction à ſes mémoires. Le mérite de cette méthode eſt de n'égarer jamais l'eſprit. Il eſt vrai qu'elle le fatigue en le menant par des chemins rudes & tortueux, dans leſquels il eſt obligé de diſputer le terrein pas à pas. Mais rien ne rebutoit la conſtance de Mr. Secouſſe, ou plutôt il n'avoit pas beſoin de conſtance, parce que tout intéreſſe dans l'objet aimé, & qu'il aimoit paſſionnément l'hiſtoire de ſa nation. Par une ſuite de ſon enthouſiaſme, il ſuppoſoit à ſes lecteurs les ſentimens dont il étoit animé: du moins les croyoit-il aſſez équitables, pour l'approuver par réflexion; & nous remarquerons, comme un trait qui le caractériſe, que, moins attaché à ſes opinions qu'à ſes goûts, il ſouffroit volontiers la diſpute, lorſqu'elle pouvoit conduire à la ſolution d'une difficulté hiſtorique; mais qu'il auroit ſouffert impatiemment qu'un François

n'eût pas fait presque autant de cas que lui-même, de toutes les sortes de recherches qui peuvent jeter quelque lumiere sur les plus petites branches de l'histoire de France. Aussi n'a-t-il négligé ni détails, ni discussions dans les mémoires dont nous parlons ici. L'étendue prodigieuse qu'il leur a donnée ne nous a pas permis de les insérer dans les recueils de l'académie : ils paroîtront séparément en trois volumes in 4°. avec les pieces justificatives. Mais notre XVIe. volume en contient un extrait curieux, fait par Mr. de Foncemagne, qui a sû renfermer en un petit nombre de pages le précis de tant de recherches, & présenter dans un raccourci, où chaque partie conserve sa juste proportion, le tableau non moins intéressant que vrai, des malheurs qui affligerent alors le royaume.

Ce siecle, quoique barbare, l'étoit moins que les précédens. Les esprits commençoient à s'éclairer, & les mœurs à s'adoucir. L'héroïsme s'humanisoit ; l'autorité royale rentroit dans ses droits. Un nouveau systeme de jurisprudence & de gouvernement s'établissoit sur les ruines de cette constitution informe & vicieuse, dont l'effet nécessaire étoit ou de

détruire le corps même de l'état, par le choc violent de tous ses membres, ou d'en miner les forces par une langueur insensible. Ainsi l'on doit considérer cette époque comme celle d'un changement heureux dans les idées, dans les loix, dans les usages de la nation. En terminant le premier âge de notre monarchie, elle a préparé le second : elle en est le centre ; & comme elle tient également aux deux grandes parties de notre histoire, pour les connoître il faut l'avoir étudiée. C'est aussi le point que Mr. Secousse avoit choisi pour juger de l'ensemble, & pour mieux sentir le rapport des détails. Mais outre ce motif général, une raison personnelle le déterminoit encore à des recherches approfondies sur ce siecle important.

C'est le grand ouvrage qu'il fut chargé de continuer en 1728. après la mort de Mr. de Laurieres, & qui n'a cessé de l'occuper jusqu'à la fin de sa vie : je parle du *Recueil des ordonnances de nos rois de la troisieme race* : collection immense, dont le IXe. volume *in-folio* est à la veille de paroître, & dont le plan achevera de donner une idée de ce que la littérature françoise doit à Mr. Secousse.

D'habiles jurisconsultes avoient senti depuis long-temps la nécessité de réunir les reglemens divers, émanés du trône, & d'en faire un code national. Plusieurs s'y sont attachés successivement: mais le défaut des secours nécessaires, & l'opposition des routes suivies par les différens auteurs, rendoient presqu'impossible la concordance de leurs ouvrages; & le fruit de ces laborieuses comparaisons de recueils mal digérés, ne payoit pas les efforts qu'elles coûtoient. Malgré tant de travaux, la France, si féconde en loix sages, en ignoroit la plus grande partie: les monumens respectables de la prudence & de la justice de nos souverains périssoient dans les ténebres où le temps les avoit ensévelis; & les savans réduits à les regretter sans les avoir connus, ne pouvoient rien par eux-mêmes en faveur de ces débris précieux. Le succès d'une telle entreprise exigeoit le concours de l'autorité souveraine.

Louis le Grand sentit toute l'utilité du travail & l'ordonna. Mr. le chancelier de Pontchartrain, chargé d'y présider, en confia l'exécution à trois hommes que lui indiquerent Mrs. Daguesseau. Ces associés, dont l'un étoit Mr. de Laurieres,

qui dans la ſuite reſta ſeul en poſſeſſion de l'ouvrage, prirent pour époque le regne de Hugues Capet, où commencent en effet une juriſprudence & des mœurs abſolument nouvelles. Tous les dépôts de la capitale & des provinces furent ouverts aux nouveaux rédacteurs employés, ſous les auſpices du ſouverain, par le chef de la juſtice. Une infinité de pieces inconnues juſqu'alors, ou dont on ne connoiſſoit que les titres, ſortirent de la poudre des greffes, & du ſecret des bibliotheques. A meſure que les découvertes ſe multiplioient, l'ordre dans lequel elles devoient ſe ranger devenoit de jour en jour plus difficile à fixer. On fut long-temps indécis entre divers plans dont chacun avoit ſes avantages : ces préparatifs conſommerent pluſieurs années; & ce ne fut qu'en 1706. qu'on ſe vit en état d'annoncer le projet, en publiant une table chronologique de tout ce qu'on avoit recueilli d'ordonnances, depuis l'avenement de Hugues Capet, en 987. juſqu'à l'année 1400.

Les malheurs des années ſuivantes arrêterent les progrès de l'ouvrage, & même le ſuſpendirent juſqu'à la mort de Louis XIV. mais on le reprit avec vigueur, au

commencement de ce regne, par ordre de Mr. Dagueſſeau devenu chancelier France. Le premier volume parut en 1723. avec une préface où Mr. de Laurieres établit les principes du droit françois, & traite quelques points qui appartiennent en même temps à la juriſprudence & à l'hiſtoire, tels que les amortiſſemens, les francs-fiefs, les guerres privées, les duels ou gages de bataille.

Ce premier volume fut reçû du public avec un applaudiſſement général; & l'auteur ſoutenu par le ſuccès, contre l'âge & les infirmités, avoit preſque fini le ſecond, lorſqu'il mourut en 1728. laiſſant un modele qu'il n'étoit pas facile d'égaler. Sa réputation & l'importance de l'ouvrage demandoient un continuateur capable de ſentir tout l'honneur & toute l'étendue d'un pareil engagement. Le public & Mr. le chancelier nommerent Mr. Secouſſe: il n'avoit ni recherché ni même deſiré cet emploi; mais il s'en chargea comme un citoyen qui croit ſe devoir à ſa patrie. La défiance de nous-même, quand elle n'eſt pas outrée, bien loin de nuire à nos progrès, les favoriſe; parce qu'au lieu de nous abattre, elle nous porte à des efforts courageux & ſoutenus.

Mr. Secousse en a donné la preuve dans le cours de son travail, qu'il a poussé jusqu'au commencement du XVe. siecle. A la tête des volumes qu'il a publiés, sont des préfaces plus ou moins longues, dans lesquelles il continue d'examiner les mêmes objets que son prédécesseur, & passe ensuite à de nouvelles questions. L'article de l'arriere-ban & celui des monnoies sont approfondis dans la préface du troisieme volume, qui renferme aussi des recherches curieuses sur les états généraux & particuliers tenus en France sous le regne du roi Jean. Un mémoire historique sur les trois premieres années de Charles VI. accompagne celle du sixieme tome. Les ordonnances contenues dans chaque volume sont éclaircies par des notes, & suivies de quatre tables, dont la plus importante est une table des matieres, si exacte & si détaillée qu'on peut la regarder comme un précis de l'ouvrage. Le texte entier s'y retrouve analysé dans toutes ses parties, & refondu pour ainsi dire par de savantes combinaisons. Des tables ainsi construites sont essentielles dans les collections de cette nature. Celles de Mr. Secousse passent pour des chefs-d'œuvre. Pour peu qu'on

les

les examine, on ſentira que la patience & le temps ne ſuffiſoient pas pour porter à ce degré de perfection un travail difficile & faſtidieux, qu'il avoit eu le courage de s'impoſer, ſans avoir de modele, & preſque convaincu que le mérite en ſeroit à peine deviné. En donner une idée, c'eſt louer à la fois ſon zele & ſon talent ; & nous le devions d'autant plus que nos éloges ſemblent moins faits pour célébrer des productions brillantes & qui s'annoncent d'elles-mêmes, que pour annoncer des ouvrages utiles, mais peu répandus, & dont l'exiſtence ou du moins la valeur peut être inconnue, même à des gens de lettres.

Auſſi ne nous abſtiendrons-nous d'un plus long détail ſur cet article, que pour ne pas entreprendre ſur les droits de Mr. de Villevault chargé de la continuation du recueil des ordonnances, & qui rendra ſans doute à la mémoire de ſon prédéceſſeur, le même hommage que celui-ci rendit à Mr. de Laurieres, en lui ſuccédant. L'éloge hiſtorique que Mr. Secouſſe a compoſé de ce profond juriſconſulte, eſt à la tête du ſecond volume. Nous croyons louer aſſez cet éloge & n'en pas trop louer l'auteur, en diſant qu'il

mérite d'en avoir un pareil. C'eſt le portrait d'un grand homme fait par un grand peintre, qui s'eſt peint lui-même, ſans y penſer, dans les principaux traits du caractere qu'il repréſente. En parlant des connoiſſances de Mr. de Laurieres, de ſon ardeur pour le travail, de ſa probité rigide, mais ſociable, de la nobleſſe de ſes ſentimens, de ſa paſſion pour le bien public, Mr. Secouſſe donnoit des éloges vrais, & dont ſes lecteurs lui doivent l'application. L'un & l'autre n'ont connu de plaiſir que l'étude, de bonheur que l'avantage d'être utiles. Actifs & patiens, laborieux & deſintéreſſés, ils ont partagé leur vie entre la lecture & la compoſition. Ils donnoient leur temps au travail, & leur loiſir à leurs amis.

Mr. Secouſſe ne ſe refuſa jamais aux ſiens, & en général à ceux d'entre les gens de lettres qui jugeant de ſes lumieres par ſes écrits, & de ſon crédit par ſa réputation, venoient lui demander ſes conſeils ou ſes livres, ou même exiger de lui des démarches en leur faveur. C'étoit l'obliger, que de lui offrir des occaſions de rendre ſervice : il les ſaiſiſſoit avec un empreſſement dont il n'eût pas été capable pour lui-même ; & ce

n'étoit qu'après avoir réussi, ou du moins après s'être assuré de l'impossibilité du succès, qu'il reprenoit le cours de son travail.

Ces distractions passageres ne retardoient pas sensiblement sa marche, parce qu'elle étoit uniforme & réguliere. La solidité de son caractere, la force de son ame, le systeme vraiment philosophique de sa vie le préservoient du malheur de perdre son temps par négligence, ou de l'employer mal par inquiétude d'esprit, ou de le laisser involontairement consumer par des goûts frivoles & par des desirs aussi vains que les regrets qui leur succedent. Jamais il ne perdit de vûe son objet essentiel; lors même que, pour se délasser, il changeoit de travail, ou plutôt qu'il ajoûtoit à son travail ordinaire quelque entreprise moins considérable, & de son choix.

C'est à ces momens ménagés avec économie, que le public doit la nouvelle édition des *Mémoires de Condé*, qu'il fit paroître en 1743. recueil important, où l'on trouve ce qui s'est passé de plus mémorable sous François II. & sous une partie du regne de Charles IX. Les deux premieres éditions données en 1565. &

1566. devenues fort rares, étoient par cette raiſon fort recherchées, malgré l'inexactitude & la partialité qu'on y remarque. Ces défauts ſont corrigés dans la collection de Mr. Secouſſe, beaucoup plus complete que les précédentes, enrichie de nottes hiſtoriques, de tables raiſonnées, & d'un grand nombre de morceaux qui n'avoient point encore vû le jour. Les lettres originales de Charles IX. d'Henri III. & de Catherine de Médicis, celles du prince de Condé, du chancelier de l'Hopital, du duc de Guiſe, & du connétable de Montmorenci, les dépêches de l'ambaſſadeur d'Eſpagne, les regiſtres du parlement, les manuſcrits de Béthune, de Brienne, & de Dupui, ſont les principales ſources où le nouvel éditeur a puiſé. Ces trois grands recueils, ſur-tout le dernier que la bibliotheque du roi vient d'acquerir, ſont des mines abondantes, mais peu connues. Pour les fouiller avec ſuccès, il faut du ſavoir, de la critique, & du courage; qualités qu'il eſt rare de poſſéder à un certain degré, même ſéparément, & plus rare encore de réunir.

Mr. Secouſſe les réuniſſoit; & s'il eût vécu plus long-temps, il en auroit laiſſé

une preuve de plus, par un ouvrage utile & singulier qu'il dirigeoit sous les auspices de Mr. de Machault & sur un plan agréé par ce ministre, alors contrôleur général des finances. Il nous reste à dire un mot de l'objet de ce travail, en annonçant qu'il n'est pas fini, mais que Mr. de Ste. Palaye s'est chargé de le continuer.

Le nombre des pieces imprimées sur les différens points de notre histoire est immense : mais elles ne font pas corps ; & la plupart, comme égarées dans des ouvrages où rien n'avertit de les chercher, demeurent inconnues, inutiles par conséquent, & dans le cas d'être redonnées plusieurs fois sans nécessité. Pour remédier à ces inconvéniens en faveur de ceux qui veulent approfondir notre histoire, & leur faciliter la connoissance de tout ce qui concerne la forme de l'état, le droit national, le domaine de la couronne, les priviléges des provinces, des villes, des églises, ceux des corps & des particuliers, Mr. Secousse avoit entrepris une table chronologique des pieces déjà publiées, c'est-dire des diplomes, des chartes, des traités, de tous les actes en un mot & de tous les titres originaux, de quelque nature qu'ils fussent. A cette

premiere table, dont l'inſpection ſeule auroit guidé l'hiſtorien & le juriſconſulte dans leurs recherches, il devoit joindre des tables géographiques & des tables de matieres, dreſſées ſur le même plan que celles du recueil des ordonnances.

Cette opération que Mr. Secouſſe a pouſſée juſqu'aux deux tiers, exigeoit le dépouillement de preſque tous les livres de ſa bibliotheque qui renferme plus de douze mille volumes, la plupart ſur l'hiſtoire de France. C'eſt la collection la plus riche en ce genre que jamais particulier ait formée. Elle embraſſe toutes les branches de ce grand tout hiſtorique, à l'étude duquel il s'étoit dévoué. Le catalogue qu'on doit en publier inceſſamment, nous diſpenſe d'en parler plus en détail.

Tout ſembloit concourir au bonheur de Mr. Secouſſe; des travaux aſſortis à ſon goût, une bibliotheque nombreuſe, fruit de quarante ans de recherches & de ſoins, une fortune honnête & qui ſuffiſoit à la modération de ſes deſirs, la confiance des magiſtrats, l'eſtime des gens de lettres, l'amour des ſiens, le plaiſir ſi rare d'avoir des amis, & la ſatisfaction plus rare encore de trouver un ami dans ſoi-même. Il

sentoit le prix de tous ces avantages ; il en jouissoit en homme qui les mérite : mais depuis long-temps un malheur réel les balançoit ; malheur assez grand pour faire le supplice de ses dernieres années, s'il avoit eu moins de courage C'est la perte de sa vûe, qui s'étant d'abord affoiblie par des degrés insensibles, s'éteignit enfin sans ressources. Réduit à ne plus lire, à ne pouvoir plus même jouir du spectacle de ses livres, & sentant croître en lui, par la privation même, le goût & le besoin de la lecture, il s'arma d'une fermeté tranquille dont il se félicitoit, sans pré- e qu'on dût l'en estimer davantage. Son imagination à la fois ingénieuse & patiente, épuisa tous les moyens qu'il crut capables de suppléer à ses yeux, ou de lui en rendre l'usage, même impar- ment. Dans l'espérance de le recouvrer, il essaya tout ce qu'on lui proposoit de remedes : il se détermina en 1751. à l'opération de la cataracte ; mais elle n'eut pas le succès qu'on s'en promettoit ; & peut-être les accidens dont elle fut suivie contribuerent-ils à l'altération de sa santé. Nous eumes le chagrin de la voir dépérir depuis ce moment, jusqu'à i de la maladie violente qui nous

l'enleva le 15. de Mars dernier, dans l
soixante-quatrieme année de son âg
Cette mort n'a précédé que de peu d
temps celle de dom Bouquet, auteur
nouveau recueil des historiens de France
& de dom Toustain, l'un des savans qu
trvailloient à la nouvelle diplomatique
Ainsi dans l'espace de quelques mois
la nation & la littérature ont perd
trois écrivains chargés d'entreprises im
portantes pour notre histoire, & don
les noms méritent d'être chers aux ama
teurs des antiquités françoises.



MEMOIRE



MÉMOIRE HISTORIQUE ET CRITIQUE

Sur les principales circonstances de la vie de ROGER DE ST. LARY DE BELLEGARDE, *maréchal de France :*

Et principalement sur l'entreprise qu'il forma pour se rendre indépendant de l'autorité royale dans le marquisat de Saluces, & sur les suites qu'eut sa révolte après sa mort.

PREMIERE PARTIE.



E marquisat de Saluces, dont une ville qui porte le même nom, est la capitale, se trouve situé dans l'Italie, au pied des Alpes. Il confine au Dauphiné

vers le Nord, & il est entouré de tous les autres côtés par le Piémont.

Les anciens marquis de Saluces possédoient encore les villes de Carmagnole & de Cental, desquelles j'aurai souvent occasion de parler; elles ne faisoient point partie de leur marquisat. Elles sont situées dans le Piémont proprement dit : Carmagnole est à trois lieues de Turin : Cental en est plus éloigné.

Il est certain que le marquisat de Saluces relevoit anciennement du Dauphiné, & que les prétentions de l'empire & des ducs de Savoie sur la suzeraineté de cet état, n'avoient aucun fondement.

Lettre du card. d'Ossat t. 3. p. 519. Hist. de de Thou, traduct. fr. t. 10. p. 403. & 411.

La maison des marquis de Saluces ayant été éteinte, (*a*)

(*a*) Voyez sur l'extinction de cette maison, & sur la réunion du marquisat

le marquiſat fut réuni au Dauphiné qui en étoit le fief dominant. Depuis cette réunion, les ducs de Savoie qui voyoient avec inquiétude les rois de France en poſſeſſion d'un état qui étendoit leurs frontieres juſques dans le centre du Piémont, & dont une annexe touchoit preſque aux portes de Turin; ont toujours eu pour un des principaux objets de leur politique, le deſſein de devenir ſouverains du marquiſat de Saluces; & ils y ont enfin réuſſi. En 1588. Charles Emmanuel profitant des troubles que la ligue avoit excités en France, s'en empara. Henri IV. ayant conclu la paix à Vervins avec l'Eſpagne, le reclama; & après une guerre & de longues négociations, il le céda en toute ſou-

de Saluces à la couronne de France, *les Généalogies hiſtoriques des rois, empereurs, &c.* par Chazot, t. 2. p. 172. & ſuiv.

veraineté à ce duc, qui lui donna en échange la Bresse, le Bugey, Gex, & Valromey. Cet échange a-t-il été utile ou désavantageux à la France? C'est un problême de politique qu'il seroit bien difficile de résoudre.

Quoiqu'il en soit, vers le commencement du regne d'Henri III. Philibert, duc de Savoie, & pere de Charles Emmanuel, étoit déjà parvenu à soustraire en quelque sorte le marquisat de Saluces, de l'obéissance du roi: de concert avec Philippe II. roi d'Espagne, il engagea par des pratiques sourdes & des intrigues secrettes, le maréchal de Bellegarde qui en avoit été gouverneur, à s'en emparer, & à s'y maintenir contre les ordres de son souverain; & cette revolte eut encore des suites après la mort de ce ma-

réchal. C'est cet événement qui sera le principal sujet de ce mémoire.

Mr. de Thou en a rendu compte dans son histoire, d'où Mezeray & le P. Daniel ont tiré ce qu'ils en ont dit. Ils auroient pu enrichir leur narration par plusieurs faits échappés à Mr. de Thou, s'ils avoient consulté un autre ouvrage imprimé il y a plus de six vingt ans, qu'ils ont négligé, & que peut-être ils n'ont pas connu. Il est intitulé: *Discours de la vie & faits héroïques de Mr. de la Valette, amiral de France, &c.* par Mauroy.

Imprim[é] Metz en 1724. in-[...]

En qualité de secretaire, Mauroy avoit suivi la Valette dans le marquisat de Saluces, dont le gouvernement lui fut donné après la mort du maréchal de Bellegarde. Mauroy fut à portée de s'instruire par lui-même & sur les lieux, de tout ce qui

concernoit la révolte de ce maréchal ; il lui passa par les mains des lettres secrettes qui découvroient les intelligences qu'il entretenoit avec le duc de Savoie ; & après la mort de Bellegarde, il fut employé dans les négociations qui se firent pour appaiser les troubles du marquisat de Saluces. Cet auteur
Pag. 1. dit dans sa préface, qu'il a écrit la vie de l'amiral de la Valette, pour servir de mémoire à ceux qui voudront écrire une histoire universelle des affaires de la France. Jusqu'à présent, on a fait peu d'usage de ces mémoires, du moins par rapport aux affaires du marquisat de Saluces ; & de plusieurs auteurs qui en auroient pu tirer d'utiles éclaircissemens, je n'en connois qu'un qui s'en soit servi. C'est Videl, qui dans la vie du connétable de Lesdiguieres, a co-

pié presque mot pour mot plusieurs pages de l'ouvrage de Mauroy, sans le citer.

Pour sauver en quelque sorte de l'oubli, des faits qui méritent d'être connus, je vais tâcher de mettre en œuvre quelques-uns des matériaux que Mauroy a rassemblés dans son ouvrage; & je m'en servirai par rapport à la révolution arrivée dans le marquisat de Saluces, au commencement du regne d'Henri III. pour suppléer à ce qui manque à la narration de Mr. de Thou, & pour rectifier quelques fautes qui lui sont échappées.

Je ferai précéder ce que j'ai à dire de ces mouvemens excités dans le marquisat de Saluces, par le recit des faits antérieurs de la vie du maréchal de Bellegarde qui en fut l'auteur. Brantome lui a donné place en-

tre les capitaines François sur lesquels il a donné des mémoires. Je serai plus d'une fois dans le cas de relever ses inexactitudes ; & j'ajouterai à ce qu'il a dit de ce maréchal, quelques faits que j'ai recueillis dans différens auteurs.

Voy. l'hist. généal. de la maison. de France, t. 4. p. 303. & suiv.

Roger de St. Lary, seigneur de Bellegarde, fils de Pierre ou Peroton de St. Lary, baron de Bellegarde, & de Marguerite d'Orbessan, étoit d'une maison connue dès le commencement du XIII. siecle. Je trouve dans un auteur, que la terre de St. Lary, située dans le comté de Comminges, a donné le nom à cette maison; mais le Laboureur qui étoit très-profond dans la connoissance des généalogies des familles de la France, a écrit que la maison de St. Lary rapportoit son origine aux anciens seigneurs du lieu de St. H

Ibid.

Mém. de Castelnau, t. 2. p. 715.

laire en Languedoc, dit par corruption St. Lary, dont elle portoit le nom.

On ignore en quelle année nâquit Roger de Bellegarde. Quoiqu'il fut l'aîné de sa maison, il fut d'abord destiné à l'état ecclésiastique, & il fut même pourvu d'un bénéfice.

Brantome dit *qu'il fut longtemps appellé le prévôt d'Ours. Je ne sçais*, ajoute-t-il, *où est située cette dignité, si ce n'est en son pays* : mais il y a apparence qu'il a défiguré le nom de cette prévôté, & qu'il faut corriger Oulx, dans le diocese d'Embrun (*a*).

Edit. d 1740. *t.* 3 *p.* 109. & *t.* 9. *p.* 261

(*a*) Les auteurs qui ont travaillé à *l'Hist. généal. de la maison de France*, & qui paroissent avoir suivi Brantome dans une partie de ce qu'ils rapportent du maréchal de Bellegarde, disent cependant qu'il avoit été prévôt d'Oulx ; [t. 4. p. 306.] & voici ce que l'on trouve dans le Diction. universel de la France. *Oulx dans le Dauphiné, diocese d'Em-*

Lorſqu'il étudioit en Avignon, continue Brantome, *il lui advint, comme eſt la coutume des eſcoliers ribleurs & débauchés, de ribler & battre le pavé, tellement qu'il fit un meurtre d'un autre eſcolier; & pour ce, lui convint de vuider la ville & s'en aller en Corſegue trouver Mr. de Thermes ſon oncle, qui étoit alors lieutenant du roi; & laiſſant ſa robe, il prit les armes par leſquelles ſe fit fort paroître en un rien; car il étoit très-beau & très-vaillant, & de fort belle façon & haute taille, & avoit force ſçavoir.* Il y a du moins une faute dans ce paſſage de Brantome. De Termes étoit grand'oncle, & non pas oncle de Bellegarde. Je ren-

Ibid. page 263.

brun ...... Il y a dans ce lieu une prévôté, qui eſt à préſent un bénéfice en commande de quatre mille livres de revenu; mais qui étoit autrefois la premiere dignité d'archiprêtré régulier du même lieu.

voie la discussion de ce fait à une note (*a*).

Ce fut en 1553. que le maréchal de Termes alla commander en Corse, & il y étoit encore en 1555. Il alla ensuite commander en Italie, d'où il fut rappellé à la cour en 1557. *Hist. du P. Daniel, ed. de 1729. t. 8., p. 88. Hist. de de Thou, traduct. fr. t. 2. p. 568. Mém. de Boyvin du Villars, Lyon 1610. in-8°. p. 627.*

Bellegarde se *faschant* en Corse, *& n'y ayant guerres rien gagné plus que faire*, dit Brantome, c'est-à-dire, apparemment n'y ayant gagné que de la peine, & ne s'étant point avancé dans les grades militaires; *& son oncle ayant quitté la Corse, il tira en Piémont, où il commanda une compagnie de* *Hist. du P. Daniel, t. 8. p. 202.*

(*a*) Paul de la Barthe, nommé le maréchal de Termes, avoit une sœur nommée Mathilde, qui épousa le seigneur d'Orbessan: *Hist. généal. de la maison de France, t. 7. p. 216 B.* De ce mariage nâquit une fille, qui fut mariée à Pierre ou Perroton de St. Lary, baron de Bellegarde, & qui fut mere du maréchal de Bellegarde. *Ibid. t. 4, p. 305. C.*

chevaux-legers. Il se porta tr
vaillamment & dignement
cette charge , & parloit-t-on f
du capitaine Bellegarde.

Brantome se trompe enc
ici. Bellegarde ne resta pas d
la Corse aussi long-temps c
de Termes. Il ne put y arri
que vers la fin de 1553.
en 1554. il servoit dans le P
mont. Je puise la preuve de ce
derniere date, dans les mémoi
Page 473. de Boyvin du Villars, qui s
cette année, rapporte un co
bat singulier qui se donna
près de Casal, entre Belleg
de & un officier de l'empere

Bellegarde qui étoit à Cas
dit cet auteur, ayant app
que Guido de Piovena, ca
taine de cent chevaux-legers
l'empereur, avoit dit q
romproit volontiers une la
contre lui, parce qu'il avoi
réputation d'être un fort br
cavalie

cavalier, envoya un trompette pour lui déclarer qu'il acceptoit le défi ſeul à ſeul, ou avec trois ou quatre autres. Piovena répondit qu'il n'avoit parlé de ce combat que par *jeu*, & refuſa de l'accepter : mais enfin ſommé de ſa parole, il l'accepta, laiſſant à Bellegarde le choix du lieu & des armes. Le lendemain Bellegarde étant ſorti de Caſal avec une groſſe troupe, pour aller reconnoître entre cette ville & Trafinete occupée par les Impériaux, un lieu commode pour donner ce coup de lance, rencontra les ennemis qui dans le même deſſein, étoient ſortis de ce poſte : il les chargea ſi rudement, qu'il y en eut cinq ou ſix de tués, & autant qui furent faits priſonniers. Deux jours après, Bellegarde & Piovena *ſe trouverent ſur les rangs* avec chacun un parrain, *& la*

lance bien acérée. Bellegarde étoit monté sur un cheval d'Espagne des plus vifs, & Piovena sur un coursier de Naples. Au premier coup de la trompette, les chevaliers partent : la vîtesse du cheval d'Espagne, & la force avec laquelle il heurta le premier le coursier de Naples, fut telle, qu'il le renversa, & les deux lances furent rompues, l'une par la force du coup que Bellegarde porta sur la cuirasse de Piovena, & l'autre par la chûte du coursier. Les deux combattans s'en retournerent ensuite chacun dans leur garnison, *sans autre cérémonie.*

On peut présumer que Bellegarde resta en Italie jusqu'en 1557. temps auquel, comme je l'ai remarqué plus haut, le maréchal de Termes fut rappellé à la cour.

id. p. 263. Brantome après avoir parlé

du séjour de Bellegarde en Italie, ajoute : il fut puis après enseigne & (*a*) lieutenant du maréchal de Termes. En cette qualité de lieutenant, le 14. de Mai 1562. (*b*) il entra avec la

Hist. des choses mémorables, avenues en France depuis 1547 jusqu'en 1597. édit de 1599 p 224.
Annales de Toulouse par la Faille, t. 2. p 233.

[*a*] Le pere de Roger de Bellegarde remplissoit cette charge en 1536 ; car je crois que c'est de lui, dont parle le maréchal de Montluc dans le passage suivant. *Mr. de Bellegarde qui étoit son lieutenant* [du maréchal de Termes,] étoit *à sa maison.* Comment. de Montluc, t. 1. p. m. 157.

Dans une liste d'une promotion d'officiers des compagnies d'ordonnances, faite au mois de Janvier 1562. & imprimée à la page 112. t. 1. de la nouvelle édition des mémoires de Condé, le Sr. de Bellegarde est nommé en qualité de lieutenant de la compagnie d'Adamont. Le dernier éditeur de ces mémoires s'est certainement trompé, lorsqu'il a dit dans la note (5) que c'étoit Roger de Bellegarde, depuis maréchal de France. Après avoir été lieutenant de la compagnie de Termes, son grand oncle, il n'a pas pu être nommé sous-lieutenant dans une autre compagnie. Ce Sr. de Bellegarde est peut-être Jean, frere puîné du maréchal.

(*b*) Je ne sais si c'est de Roger de Bel-

compagnie du maréchal de Termes qu'il commandoit dans la ville de Toulouse, pour prêter main forte aux catholiques contre lesquels les huguenots avoient excité une sédition.

Roger de Bellegarde servit dans l'armée de Charles IX. qui vers le mois d'Août 1562. assiégea & prit Bourges, dont les huguenots s'étoient emparé. Il servit ensuite dans l'armée

ntome, *t.p.*341.

legarde qu'il faut entendre le passage suivant des commentaires de Montluc (t. 2. p. m. 48.) *J'écrivis*, dit-il, *à Mr. de Bellegarde, lui mandant qu'il partist incontinent en poste, & qu'il s'allast jetter dans Toulouse, pour commander aux armes, faisant aller après lui jour & nuict ses armes & grands chevaux ..... Mr. de Bellegarde y étoit arrivé deux heures après minuict.* Il n'est gueres vraisemblable que Mr. de Montluc ait confié le commandement des troupes qu'il envoya au secours de Toulouse, à un jeune homme qui n'étoit encore que lieutenant d'une compagnie de gendarmerie; & il est plus naturel de penser, qu'il chargea de cette commission importante Bellegarde le pere, vieil officier qui étoit

royale, qui vers le mois de Novembre de cette année prit Rouen que tenoient aussi les huguenots. François, duc de Guise, commandoit à ce siege; & Brantome nous a conservé la mémoire d'une mortification que ce duc y fit essuyer en public à Bellegarde, qui y fut très-sensible. Le duc de Guise le tenoit pour huguenot; & comme il savoit qu'en Piémont il avoit été *un bravache & un mangeur de ravelins*, il voulut

Ibid. t. p. 99.

alors retiré dans sa maison, peu éloignée de Toulouse. On verra plus bas qu'en 1569. Bellegarde pere étoit encore à la tête d'un corps de troupes qui faisoit la guerre aux huguenots.

Il paroît par plusieurs endroits des commentaires de Montluc, que la compagnie du maréchal de Termes servit dans le Languedoc & dans la Guienne pendant toute la premiere guerre de religion, qui finit vers le commencement de 1562. & il rapporte plusieurs expéditions auxquelles elle eut part: mais il ne parle point de Bellegarde qui en étoit lieutenant.

l'éprouver ſur ces deux points, & lui commanda d'aller reconnoître un *recoin* d'une tour, pour examiner s'il n'y avoit pas un faux flanc caché : & le voyant chercher un caſque & une rondelle, *il lui preſta le ſien & la ſienne.* Bellegarde ne put exécuter cette commiſſion, ſans s'expoſer à de grands dangers ; & il reçut deux mouſquetades dans ſa rondelle qu'il avoit rejettée derriere ſon dos. Le duc de Guiſe, après que Bellegarde lui eut fait ſon rapport, lui dit qu'il n'en étoit pas content, & lui redemandant ſon caſque & ſa rondelle, il ajouta : il faut que j'y aille. Il y alla en effet, & étant revenu dans la tranchée, où Brantome & mille autres perſonnes étoient, il dit *qu'il étoit plus content qu'il ne l'avoit été, & qu'il avoit reconnu une choſe dont il étoit en*

doute. Ce conte est très-véritable, ajoute Brantome en le finissant, *& ay veu ledit sieur de Bellegarde sur ses derniers jours ne le nyer point ; mais que Mr. de Guise avoit fait ce trait, pour lui faire un affront ; car mondit sieur de Guise ne l'ayma jamais guerres.*

En 1563. Bellegarde perdit le maréchal de Termes, son grand'oncle, qui mourut le six de Mai. Il ne laissa point d'enfans de Marguerite de Saluces-Cardé qui lui survécut. Le Laboureur a écrit que Bellegarde avoit été amoureux de la maréchale de Termes, du vivant de son mari. *Ce maréchal*, dit-il, *ayant épousé une fille de la maison de Saluces, fort belle & adroite, elle donna dans la vue au jeune Bellegarde son neveu; & elle ménagea si bien cette inclination, qu'elle l'épousa depuis par dispense.* Brantome dit aussi

Hist. généal. de la maif. de Fr. t. 7. p. 216.

Mém. de Castelnau, t. 2. p. 716.

Tom. 9. p. 272. que Bellegarde avoit été long-temps fort amoureux de la maréchale de Termes sa tante, & qu'il l'épousa depuis avec dispense. *T. 7. p. 276.* Mr. de Thou en rapportant un fait arrivé sous l'année 1575. dit que c'étoit par le conseil & la protection du duc de Savoie, que Bellegarde par un exemple inoui, avoit quelque temps auparavant épousé la veuve du maréchal de Termes son oncle. Mais il est aisé de prouver, que ce mariage se fit peu de temps après la mort de ce maréchal; car puisque Bellegarde eut de son mariage un *Hist. généal. de la maison de Fr. t. 4. p. 306.* fils, qui en 1587. fut tué à la bataille de Coutras, âgé de 25. ans, il faut qu'il ait été marié en 1563. l'année même de la mort du maréchal de Termes. Sa passion ne lui permit pas même le temps d'attendre la dispense du pape; & ce ne fut

qu'après la célébration de son mariage, qu'il l'obtint par le credit du duc de Savoie. *Hist. de de Thou, t. 7. p. 715.*

Le mariage de Bellegarde ne fut pas heureux. *La passion que sa nouvelle épouse*, dit Mr. de Thou, *avoit allumée dans son cœur, s'éteignit dès qu'il s'en vit en possession. Il la méprisa aussi-tôt qu'elle fut devenue sa femme, & s'engagea dans un nouveau commerce qui ne lui fit pas plus d'honneur, comme nous le dirons dans la suite.* Brantome dit aussi que *sur la fin*, on disoit à la cour, que Bellegarde *ne traitoit pas trop bien sa femme, pour pratiquer le proverbe, amours & mariages qui se font par amourettes, finissent par noisettes.* *Ibid. p. 745.* *Tom. 9. p. 272.*

La mort du maréchal de Termes dérangea les projets de fortune que Bellegarde avoit fondé sur le credit de son grand

oncle ; mais il trouva peu de temps après une autre protection qui lui fut très-avantageuse. C'est Brantome qui nous l'apprend, & je demande la permission de copier un long passage de cet auteur.

Ibid. p. 51.

Après la mort du maréchal de Termes, dit-il, *sa compagnie fut départie, la moitié à Mr. de Martigues, & l'autre à Mr. de Cars ; & Mr. de Bellegarde n'en eût rien ; en quoi on lui fit un très-grand tort, parce qu'il en étoit lieutenant ; & de droit de guerre en devoit avoir quelque chose, comme le méritant très-bien ; & l'eust très-bien conduite & fait très-bien combattre. Il ne laissa pourtant à faire la guerre d'alors à la cour, mais tout posément.* [Elle se faisoit contre les huguenots.] *La paix venuë, le seigneur du Perron, depuis comte de Retz,*

[& ensuite duc & pair & maréchal de France], *qui étoit le seul favori de Charles IX. le prit en amitié au voyage de Provence & d'Avignon*, [c'est le voyage qu'y fit Charles IX. vers la fin de 1564.] *le fit lieutenant de sa compagnie de gendarmes, dont aucuns s'étonnerent, comme ayant pris cette charge, l'ayant été d'un grand maréchal de France, & s'abaisser de l'être de ce capitaine nouveau venu, qui n'avoit jamais rien vu, ni fait, & avoit eu cette compagnie comme une vraie commanderie de grace ; mais ledit Bellegarde s'accommoda lors à la faveur, & fit très-bien ses affaires ; & pour l'amour de lui, il en eut de beaux dons du roy, entre autres une commanderie de l'ordre de Callatrava d'Espagne, qui est en Gascogne près de sa maison, & n'y en a aucune en*

France que celle-là, & vaut 1500. *ducats de rente, & plus.* Ce fut Charles IX. qui demanda pour lui cette commanderie à Philippe II. roi d'Espagne, qui étoit peu disposé à la lui accorder. Il lui écrivit très-vivement en faveur de Bellegarde, & il engagea Isabelle de France sa sœur, à lui accorder sa protection auprès du roi son mari : elle prit cette affaire fort à cœur, & elle obtint enfin ce qu'elle demandoit pour Bellegarde. Brantome qui étoit alors à la cour de Philippe II. dit qu'il a appris ce détail de la bouche même de cette reine. Ce fut donc en 1564. que Bellegarde fut pourvu de cette commanderie ; car ce fut pendant cette année, que Brantome fit un voyage en Espagne.

Tom. 15. *p.* 61.

Cette même année 1564. Bellegarde étant en Provence

à

à la suite de la cour, fut avec deux autres officiers, chargé de veiller à la sûreté de la personne du chancelier de l'Hôpital. La maniere dont Brantome rapporte ce fait, doit faire juger que les sentimens de Bellegarde par rapport à la religion, étoient fort suspects.

Le chancelier de l'Hôpital, *dit-il*, étant en Provence, crut avoir sujet de craindre quelque violence de la part de la populace, *& d'autres qui crioient fort contre lui*, qui lui imputoient quelques édits faits en faveur des huguenots, & qui le *menacoient*. Pour se mettre à couvert d'insulte, il demanda une garde au roi, qui lui donna *trois bons capitaines de la cour, qui ne bougeoient d'auprès de lui la plupart du temps : tous trois de diverses religions, dont la cour en rioit quelquefois*. L'un

Ibid. t. p. 78.

étoit Mr. Grillé qui étoit huguenot : le ſecond étoit Mr. de *Muns qui étoit fort bon papiſte ; & le troiſieme étoit Mr. de Bellegarde qui tenoit le* medium ; *& diſoit-t-on encore qu'il paſſoit plus avant : par ainſi la garde de mondit ſieur de l'Hôpital étoit composée, & devoit être bien gardé, ſans avoir peur de toutes les ſortes de religion.*

Hiſt. de France par Belleforeſt. edition de 1579. t. 2. fol. 1650. v°. & 1651. rec°. & v°.

L'année ſuivante 1565. les Turcs ayant mis le ſiege devant Malthe, un grand nombre de ſeigneurs & de gentilshommes de tous les pays de la chrétienté, accoururent à ſa défenſe : Brantome & Bellegarde furent de ce nombre ; mais lorſqu'ils arriverent à Malthe, le ſiege étoit levé.

Tom. 9. p. 266.

Brantome dit que Bellegarde fut fort *honoré & reſpecté* par le grand maître de Malthe, par le marquis de Peſcai-

re, & par plusieurs autres seigneurs & officiers Italiens & Espagnols ; car, ajoute-t-il, *il étoit homme de très-bonne apparence & de très-beaux discours.* Bellegarde se distingua à Malthe par un talent, qui étoit alors fort estimé.

Il étoit un très-bon duelliste, dit Brantome, *& entendoit très-bien à desmêler une querelle, ainsi qu'il fut appellé à quelqu'une, nous estant là, de par Mr. le grand maistre & Mr. le marquis* (de Pescaire) *; ce qui lui fit un grand honneur.* *Ibid. p. 267.*

Brantome a parlé de ce fait avec plus d'étendue dans son discours sur les duels. *A Malthe*, dit-il, un soldat ayant appellé son capitaine au combat, le grand maître assembla le marquis de Pescaire & d'autres capitaines, pour examiner si un soldat pouvoit *combattre* un *Tom. II. p. 255.*

capitaine, ou le sien même. Le grand maître voulut que Mr. de Bellegarde fut appellé à cette assemblée, *d'autant qu'il s'entendoit fort bien à ces disputes de querelles. Il fut arrêté que tout soldat qui a porté les armes deux ans durant, sans intervalle, & qu'en ce temps il en aye fait digne profession & belle preuve, en se trouvant à toutes les belles factions & hasardeuses, & le prouvant, il peut combattre tout capitaine, duquel il aura reçu injure, voire le sien propre, en s'ostant de sa compagnie.*

A l'occasion de la connoissance qu'avoit Bellegarde des ma-
. 9. p. 7. tieres de duel, Brantome dit que ce seigneur *tiroit aussi très-bien des armes, & lui faisoit très-beau voir en main, & n'en laissa ny discontinua l'exercice jusqu'à sa mort.*

Le maréchal de Montluc dit dans ses commentaires, qu'en 1567. il envoya en qualité de lieutenant de roi dans la Guienne, *une patente* à Mr. de Bellegarde, qui étoit à Toulouse, pour commander en son absence aux pays de Cominges, Bigorre, & jusqu'aux frontieres de Béarn. Je crois que ce passage regarde Bellegarde le pere ; & ce que je vais rapporter, semble le prouver. *Tom. 2. p. m. 229.*

On lit (*a*) dans quelques historiens, qu'en 1569. *les Bellegarde pere & fils* faisoient la guerre aux huguenots dans la basse Guienne & dans le Languedoc ; mais je crois que Bel- *Bellefor rest. tom. 2. f. 1684. V°. Le Frere de la val, t. 1. f. 373. v°.*

[*a*] Montluc a aussi parlé dans ses commentaires de cette expédition de Mr. de Bellegarde contre les huguenots. Il nomme dans cette narration les *deux Bellegarde* pere & fils, & plus bas, le jeune Bellegarde ; ce qui semble désigner le frere puîné de Roger. *Tom. 2. p. m. 284. & suiv. Ibid. p. 319. & 361.*

cap
Le
Mr.
à ce
s'ent
tes d
que to
armes
tervall
aye fa
preuve ,
les belle
ſes , & le
battre tou
aura reçu
propre , en
pagnie.

A l'occaſio
ce qu'avoit B
T. 9. p. 267. tieres de duc
que ce ſeigne
bien des a
très-beau
laiſſa ny
juſqu'à ſa

avoir fait connoître Belle-
e à ſon maître, qui donna à
ouveau venu le premier
dans ſa faveur. Il le combla
enfaits ; & il le fit colonel
n infanterie, quoiqu'il eut
é ſa parole à du Guaſt de
corder cette charge.
tte préférence (*a*) brouilla

legarde fils n'eſt pas Roger qui fait l'objet de ce mémoire ; mais ſon frere puîné, duquel j'ai déjà parlé plus haut ; & qu'en 1569. Roger étoit à la cour, uniquement occupé du ſoin de ſon avancement & de ſa fortune.

J'ai dit plus haut qu'il avoit accepté la lieutenance de la compagnie d'ordonnance du comte de Retz. Il faiſoit ſa cour fort aſſidument à ſon capitaine, qui l'employoit dans ſes affaires particulieres, & qui lui fit faire différens voyages, pour négocier ſon mariage avec la veuve du maréchal d'Annebaut, qu'il épouſa vers le mois de Septembre 1565. Bellegarde conſerva quelque temps la lieutenance de la compagnie du comte de Retz ; *mais il la quitta par après*, dit Brantome, *qu'il étoit plus plein qu'il avoit été autrefois*...

Brantome, t. 9. p. 265.

Hiſt. généal. de la maiſ. de Fr. t. 3. p. 895.

Brantome, t. 9. p. 895.

Bellegarde trouva un protecteur bien plus puiſſant. Quelques années après le retour de Bellegarde de Malthe où il avoit été en 1565. le duc d'Anjou, depuis roi ſous le nom d'Henri III. le prit en amitié. Ce prince aimoit à s'attacher des perſonnes de mérite ; & Bellegarde lui fut préſenté par du Guaſt, *qui gouvernoit paiſiblement* le duc d'Anjou. Du Guaſt eut lieu de ſe repentir d'avoir fait connoître Bellegarde à ſon maître, qui donna à ce nouveau venu le premier rang dans ſa faveur. Il le combla de bienfaits ; & il le fit colonel de ſon infanterie, quoiqu'il eut donné ſa parole à du Guaſt de lui accorder cette charge. *Ibid. p.* 26

Cette préférence (*a*) brouilla

(*a*) Brantome dit qu'il parlera ailleurs du différend qui s'éleva à ce ſujet entre Bellegarde & du Guaſt : mais je ne me ſouviens pas d'avoir rien trouvé dans ſes autres ouvrages qui y ait rapport.

Bellegarde avec du Guaſt, qui dans la ſuite trouva le moyen de ſe venger de lui ; & leur brouillerie fut une des raiſons qui empêcherent cette infanterie de ſuivre le duc d'Anjou en Pologne, dont il avoit été élu roi. Bellegarde l'y accompagna ; mais il y demeura peu de temps. De Pologne il ſe rendit en Piémont. A peine y étoit-il arrivé, qu'il apprit que Charles IX. étoit mort, & que le nouveau roi Henri III. ſe diſpoſoit à quitter la Pologne, & à revenir en France par l'Italie. Bellegarde qui ſavoit profiter en habile homme de toutes les occaſions qui ſe préſentoient de faire ſa cour, s'empreſſa d'apprendre ces nouvelles au duc de Savoie, & le diſpoſa à faire à Henri III. une reception digne d'un roi. Il parcourut enſuite les cours d'Italie, alla juſqu'à Veniſe, &

engagea ces souverains à donner à Henri III. lorsqu'il passeroit dans leurs états, les marques les plus éclatantes du respect qu'ils lui devoient. Tout étant bien disposé dans l'Italie pour la reception d'Henri III. Bellegarde partit en poste pour aller au devant de ce prince, qu'il rencontra dans la Carinthie, & lui rendit compte des négociations que de son chef & saus ordre, il avoit fait auprès des princes d'Italie. Henri III. lui en sut très-bon gré : il *l'embrasse*, dit Brantome, *l'aime plus que jamais, le caresse; si bien qu'il possede le roi, le gouverne paisiblement; tout passe par ses mains, & son conseil & ses affaires : car il étoit seul de charge; se fait admirer, honorer, & aimer de tous les grands d'Italie.* Tom. pag. 269

Mr. de Thou rapporte que Tom. pag. 131

à exercer contre lui. Charles IX. lui avoit rendu Turin, pour l'engager à lui donner du secours contre les huguenots de son royaume; & lorsqu'Henri III. passa par les états de ce prince, Bellegarde sans pouvoir colorer le conseil qu'il donna au roi, d'aucune apparence d'utilité publique, lui persuada de remettre encore à ce duc Pignerol & les autres places qu'il tenoit dans ses états. La perte que fit alors la France, tourna à l'avantage de Bellegarde. Louis de Gonzague, duc de Nevers, qui étoit alors gouverneur du marquisat de Saluces, de Pignerol, & des autres places que la France tenoit dans les états du duc de Savoie, fit des efforts inutiles pour empêcher qu'on ne les lui rendit; & piqué du peu d'égard qu'Henri III. avoit eu pour une très belle

Hist. de de Thou, t. 7. pag. 132. & 713.

belle remontrance qu'il lui avoit adreſſée pour le détourner de ſon deſſein, il donna la démiſſion de ſon gouvernement, dont ce prince pourvut Bellegarde. Ce ne fut pas la ſeule grace qu'il reçut du roi, qui lui donna encore 30000. livres de rente, en biens d'égliſe ou autrement. On verra dans la ſuite que ces biens d'égliſe étoient l'évêché de Conſerans & l'abbaye de Gimont. *Bref*, dit Brantome, *on le vit tout à coup ſi regorgé de faveurs, grades, biens, que nous ne l'appellions à la cour que le torrent de la faveur:* tout le monde s'en étonnoit, *& ne faiſoit-on que de parler de ce torrent; même la reine n'en ſavoit que dire.*

Brantome tom. 9. 269.

J'ai déjà dit que Catherine de Médicis avoit réſolu de le perdre. Pour le ruiner dans l'eſprit d'Henri III. elle ſe ſervit de

l'entremise de Philippe Hurault de Chiverny, qui étoit un des principaux conseillers de ce prince, dont il avoit été chancelier lorsqu'il étoit duc d'Anjou, [& qui le fit depuis chancelier de France.) L'ayant envoyé avec Bernard de Fizes & Nicolas de Villeroy, secretaires d'état, au devant d'Henri III. qu'ils rencontrerent à (*a*) Turin, pour lui rendre compte des affaires de son royaume, elle donna à Chiverny des ordres secrets qui ne regardoient que Bellegarde. Chiverny s'acquita parfaitement de la commission dont elle l'avoit chargé; & pour rendre Bellegarde suspect à Henri III. il se servit artificieusement de certains bruits

De Thou, t. 7. p. 131.

(*a*) Mr. de Thou ne nomme point le lieu où ces députés trouverent Henri III. mais on lit dans les mémoires de Chiverny [p. 36.] que ce fut à Turin.

qui avoient couru sur les liaisons étroites qu'il avoit avec Damville, & qui étoient, disoit-on, fondées sur la débauche & le crime. Cet avis donné par un homme affectionné & agréable à ce prince, & qui lui étoit envoyé par sa mere, firent une très-vive impression sur son esprit. Il sortit, tout changé, de la conférence secrette qu'il avoit eu avec Chiverny. Dans l'instant même, on reconnut en lui de l'éloignement pour ceux, qui auparavant étoient le plus dans ses bonnes graces : il ne leur parloit plus que rarement ; il ne les regardoit plus du même œil ; & il sembloit que ce fût un autre homme.

Du Guast contribua aussi à la disgrace de Bellegarde, qu'il haïssoit, par les raisons dont j'ai rendu compte plus haut. C'est

Brantome qui le dit dans un paſſage que je vais copier, & qui nous apprend en même temps que la conduite que Bellegarde tint pendant ſa faveur, le rendoit peu digne de la conſerver. *Mr. du Guaſt mon grand amy*, dit Brantome, *me diſoit bien toujours*, [en parlant de la faveur de Bellegarde] *qu'il n'avoit encore veu le roi. Laiſſe-moi parler au roi une heure : tu verras que je feray bientoſt eſcouler ce torrent en une heure, & rentrer & ſe cacher bientôt dans ſon lict & premier chetif berceau où on l'a veu. Comme il dit vrai; car en un rien on vit le roi fort refroidi en ſon endroit, lui faire la mine froide & deſdaigneuſe .... ne luy parlant plus d'affaires, & la porte du cabinet lui étoit refuſé le plus ſouvent. Enfin le voilà tout changé en un tourne-main* de ce qu'on venoit de le

Tom. 9. p. 10.

voir, & fort ravalé ; si bien qu'à la cour on ne savoit ce qu'on devoit plus admirer, ou la fortune de cet homme qu'on avoit veu hier très-haute & très-grande, ou son petit ravalement d'aujourd'hui, dont aucuns en rioient bien : car avant il faisoit trop du grand, veu ce qu'il avoit esté ; & c'est ce qu'il nous dit un jour à Mr. de Strozze & à moi qui étions de ses bons amis, & le lui monstrames mieux en son adversité, qu'il ne nous avoit monstré en sa prosperité, en laquelle il se perdoit trop, qu'il eut mieux aimé cent fois que le roi ne l'eut point élevé si haut & en si peu de temps, que tout à coup l'avoir precipité comme d'un haut rocher en bas, pour le perdre & deshonorer ; & qu'une telle & si haute cheute lui étoit plus griefve. Il nous dit cela quasi la larme à l'œil, & nous faisoit pitié.

Malgré le changement subit que la conférence qu'Henri III. eut avec Chiverny, fit dans la maniere dont il en usoit avec Bellegarde, il ne laissa pas quelque temps après de lui donner encore, du moins à l'extérieur, plus d'une marque de bienveillance & de faveur. Ce prince ayant de Turin passé par la Savoie, arriva le 5. de Septembre au pont de Beauvoisin, où la riviere de Guye sépare la France de la Savoie. Le soir, le duc d'Alençon son frere, & le roi de Navarre envoyés par Catherine de Médicis qui l'attendoit à [a] Bourgoin, vinrent l'y saluer. Ce même jour, Henri III. envoya Bellegarde à la reine sa mere, pour lui apprendre son

De Thou, t. 7. p. 133.

(a) Chiverny à la pag. 37. de ses mémoires, nomme ce lieu Bourgnon. Il ne s'accorde pas avec Mr. de Thou sur les dates de cette marche du roi.

arrivée au pont de Beauvoisin. Un jour avant qu'Henri III. vint joindre sa mere, dit Brantome, il lui envoya Bellegarde, *pour lui annoncer son heureuse venue, & lui conférer toutes ses plus privées affaires, qu'il ne vouloit commettre à autre qu'à lui. Je le vis venir dans le carosse du roi qu'il lui avoit presté, qui tenoit fort bien sa morgue à l'endroit de la reine, de Monsieur, du roi de Navarre qu'il rencontra en chemin où j'étois. Je ne l'eusse jamais pris pour celui que j'avois veu; & disoit-on qu'il en faisoit trop pour un commencement.* Tom. 9. 269. Tom. 7. 133.

Le lendemain 6. de Septembre, le roi, dit Mr. de Thou, se rendit à Bourgoin, où malgré l'opposition de la reine (mere,) il s'acquitta de la parole que durant son voyage il avoit donné à Bellegarde, & de laquelle il n'étoit pas à se repen-

tir. Il le fit maréchal (*a*) de France, dignité dont il voulut bien revêtir un homme qui avoit eu autrefois ses bonnes graces, & qui commençoit alors à lui être suspect. Cet honneur fut la plus signalée, mais la derniere marque que reçut Bellegarde de la faveur de son maître.

Je terminerai ce que j'ai dit de l'élevation & de la chûte (*b*) de Bellegarde, par le por-

(*a*) A la fin d'une lettre fort curieuse, non signée & non datée, mais qui a été certainement écrite de la cour d'Henri III. le 6 de Septembre 1574. on lit: *Mr. de Bellegarde a esté ce jourd'hui fait mareschal de France, & a l'aureille & la faveur du roi autant que seigneur de la cour.* Cela confirme ce que j'ai déja marqué plus haut, que lorsque Bellegarde fut fait maréchal de France, sa disgrace n'étoit pas encore publique, & qu'elle avoit échappé aux yeux clairvoyans de la plupart des courtisans.

Cette lettre est à la bibliotheque du roi, dans les manuscrits de du Chesne, n°. 2.

(*b*) Le président Jeannin a aussi parlé de ces faits. Henri III. étant revenu de Polo-

trait qu'en a fait, ſans le nommer, l'auteur anonyme d'une ſatyre intitulée : *Supplément du catholicon d'Eſpagne. Je pris plaiſir*, dit cet auteur, *d'arraiſonner un certain mignon, fringuant, fraizé, miſte, coint, d'aſſez bonne paſte, qui venoit à la traverſe, ſiflant, chantant, riant, rigolant, donnant de la houſſine à chaſcun pour la bonne fortune qu'il avoit trouvée en la cour ; mais ſa joie ne dura guerres ; car je lui fis paroiſtre comme il s'eſtoit trompé, prenant*

Satyre Ménippée. [Ratisbonne 1709.] 1. p. 239.

gne en France, le duc de Mayenne ſembloit, dit-il, avoir beaucoup de créance auprès de lui ; *mais elle diminua depuis, tant envers lui, qu'envers les ſieurs mareſchal de Bellegarde & le préſident de Pibrac, qui eſtoient les trois perſonnes qu'il monſtroit le plus aimer, & dont il ſembloit qu'il ſe vouloit plus ſervir au maniement des affaires publiques ; mais la reine ſa mere l'eſtant venu rencontrer à Lyon, elle y apporta un ſi grand changement, qu'ils en furent eſloignés du tout.* Négociations du préſident Jeannin. Paris, 1656. in-fol. pag. 746.

botte de foin pour filet, renar pour marte, & hapelourde pou rubis. Mr. le Duchat, dit dai une note ſur ce paſſage, qu s'y agit du maréchal de Bell garde. Il a d'autant plus raiſc de le croire, que de peur qu'c ne s'y méprît, l'auteur ſemb avoir affecté de le déſigner u peu plus bas par ſon nom c baptême. Voici le paſſage. *Ca comme je vous ay jà dit, nou perdiſmes noſtre temps en ce chaſſe, dont ſe plaignoit fo Roger.*





MÉMOIRE HISTORIQUE ET CRITIQUE

Sur les principales circonſtances de la vie de ROGER DE ST. LARY DE BELLEGARDE, *maréchal de France*, &c.

SECONDE PARTIE.



ELLEGARDE en perdant la faveur d'Henri III. ne fut pas diſgracié. Il reſta à la cour; mais il y étoit vu de mauvais œil. Ses liaiſons avec le maréchal de Damville, inquiétoient: il étoit ſuſpect, & on

prit le parti de l'éloigner, sans qu'il eut lieu de se plaindre. Sous le prétexte de lui donner un commandement honorable, on le chargea d'une entreprise difficile, & dont le succès étoit incertain : peut-être même travailla-t-on secretement à la faire échouer.

Henri III. ayant résolu de faire la guerre à ses sujets de la religion prétendue réformée, on donna à Bellegarde le commandement de l'armée, qui devoit agir contr'eux en Dauphiné ; & il fut chargé de faire le siege de Livron, & de s'emparer auparavant de quelques petites places qui étoient aux environs. *Pour oster* Bellegarde *de la cour*, dit Brantome dans un passage où le nom de cette ville est corrompu, *le roi lui donna la charge d'aller assiéger* Civron *en Dauphiné ; car puisqu'il estoit fait*

'om. 9. p. 71.

fait Mr. le maréchal, il falloit bien l'envoyer pour faciliter son passage d'Avignon ; charge certes qui fut fort fascheuse & ruyneuse, dont il s'en fut bien passé, venant d'une fontaine claire de fortune, s'aller baigner dans une eau bourbeuse, & toute gasoullée de disgrace & de desfaveur.

Bellegarde (*a*) étant entré dans le Dauphiné vers le milieu du mois d'Octobre, François de Bourbon-Montpensier, qui portoit alors le nom de dauphin d'Auvergne, lui *laissa* le commandement de l'armée. Vers le commencement d'Octobre, ce prince avoit assiégé & pris le Pousin, ville du Languedoc, & située à la droite du Rhône,

(*a*). Hist. des choses mémorables avénues en France depuis l'an 1547. jusqu'au commencement de l'an 1597. (par de Serres) in-8°. 1599. p. 528. De Thou, trad. fr. t. 7. p. 160.

vis-à-vis le Dauphiné. Perussis dit que cette place fut investie le 13. d'Octobre par le prince dauphin & par Bellegarde, & que le 15. elle fut prise d'assaut. Bellegarde après avoir pris le commandement de l'armée, s'empara du château de Grane, de Loriol, & de Roinac, places que les huguenots abandonnerent, parce qu'ils n'étoient pas en état de les défendre. Il vint ensuite assiéger Livron. C'est une petite ville du diocese & de l'élection de Valence. Elle est située à une petite lieue du Rhône, sur une hauteur, dont le pied est arrosé par la riviere de la Drome.

Pag. 168.

Dictionnaire univers. de la France, au mot Livron.

La guerre contre les réformés étant résolue, dit Mr. de Thou, on envoya Bellegarde dans le Dauphiné. Ce n'est pas qu'on se flattât d'un heureux succès dans cette province;

Hist. Thuani. t. 3. p. 360. Trad. fr. t. 7. p. 152.

mais Bellegarde étoit suspect, & on prit ce prétexte pour l'éloigner de la cour. Dans le temps que Bellegarde partit pour le Dauphiné, le roi se rendit à Avignon, afin d'être plus à portée de secourir le Languedoc contre les entreprises de Damville (qui s'étoit uni avec les réformés) & pour empêcher qu'il n'agit de concert avec Bellegarde.

La Popeliniere, huguenot, & le frere de la Val, catholique, dont l'un, pour le dire en passant, a copié l'ouvrage de l'autre mot pour mot, sans qu'on puisse découvrir lequel des deux est le plagiaire, disent que Bellegarde entreprit le siege de Livron *contre son vouloir & conseil, mesme qu'il avoit donné paravant au roi.* Ses conseils ne furent point écoutés : il fallut obéir ; & vers le milieu du

La Popeliniere, part. 3. p. 283.

Le frere de la Val t. 2. p. 723.

e Serres. l. p. 531.
mois de Décembre (*a*) 1574. il partit à la tête d'une nombreuse armée, pour aller assiéger Livron. Roessens, gentilhomme Dauphinois, y commandoit à environ 400. hommes, *mais pleins de courage & de valeur*, (qu'animoit encore leur zele pour la religion qu'ils professoient.)

Je ne m'engagerai point à décrire toutes les opérations de ce siege, qui a été un des plus mémorables de ceux qui ont été faits pendant les guerres de religion ; & je me contenterai d'en rapporter les circonstances les plus singulieres. Ceux qui seront curieux du détail de ces opérations, pour-

(*a*). Perussis dit p. 169. que le 23. de Novembre, Bellegarde alla à Avignon & un peu plus bas, après un fait daté du 19. de Décemble, il ajoute que Bellegarde *avec les forces du Languedoc sous le duc d'Usez, se préparoit pour assiéger Livron*

ront consulter de Serres, historien contemporain, huguenot à la vérité, mais sur la fidélité duquel Mr. de Thou a compté, puisqu'il n'a fait que traduire sa narration, avec peu d'exactitude cependant dans quelques endroits.

Bellegarde fit dresser contre Livron (*a*) vingt-deux grosses pieces de batteries. Pour répondre à cette nombreuse artillerie, qui commença à tirer le 21. de Décembre, les assiégés n'avoient qu'une seule piece de campagne, *portant une balle grosse comme un estœuf, & les habitans la rouloient tantost d'un costé, tantôt de l'autre.* *Ibid. 531. & suiv.*

Les canons des assiégeans ayant tiré onze cent coups, firent une brêche de 600. pas.

(*a*) *On sent de cette comté* (Vénaissin) *dit Perussis, p. 170. le foudre des canons battans Livron, quinze lieues d'ici.*

Bellegarde ayant fait changer la batterie de place, il fit encore tirer quatorze cent coups qui firent une nouvelle brêche encore plus grande que la premiere. *Or tant s'en fallut*, dit de Serres, *que ceux de Livron s'estonnassent de ces bresches, qu'au contraire sur le point de l'assaut, ils esleverent une pique, à laquelle estoient attachez un fer de cheval, des mitaines & un chat, disant par*
Rebus. *ce rebut, mareschal, on ne prend point un chat sans mouffles; c'est-à-dire, une telle place, & qui a des ongles pour se défendre, sans beaucoup d'adresse & de valeur.* Le 26. de
Ibid. page 6. & suiv. Décembre, Bellegarde fit donner un furieux assaut dans deux endroits, & un *escalade à un autre où les assiégez, hommes, femmes, filles, & jeunes garçons s'employoient sans s'éparner, &*

contraignirent les aſſaillans de ſe retirer avec une grande perte. La batterie recommença le premier de Janvier, & dura juſqu'au ſept.

Le 8. *de Janvier, fut donné un ſecond aſſaut général en trois endroits, où les Suiſſes (non accoutumez d'aller à la breſche pour aſſaillir) marcherent cette fois, ſur* (*a*) *l'inſtance qu'ils en firent au mareſchal de Bellegarde.* Tous les aſſaillans *firent un merveilleux devoir*; mais ils furent vigoureuſement repouſſés: *les femmes* même *à coup de pierres, de demi piques, & de piſtolles, repouſſèrent les Suiſſes, & ne bougerent de la breſche que les aſſaillans ne fuſſent retirés.* Le lendemain & le jour Ibid. p. 537.

(*a*) Mr. de Thou a fait un contre-ſens en traduiſant cet endroit. *Et Helvetii*, dit-il, *præter morem, à Bellogardio perſuaſi etiam vim fecerunt.* Edit. de Londre, t. 3. p. 404. nº. 12.

ſuivant, la batterie ceſſa, & les habitans (pour marquer leur ſécurité, & le peu d'inquiétude que leur donnoient les attaques des aſſiégeans) *firent aſſeoir au lieu le plus haut eſlevé, une femme ayant la quenouille au coſté.*

Henri III. ayant été informé du peu de ſuccès qu'avoient eu les aſſauts qui avoient été donnés à Livron, partit d'Avignon le 13. Janvier, & vint au camp où il paſſa quelques heures; & ayant vu par lui-même l'état du ſiege, il ordonna de le lever.

Bellegarde prétendit que le mauvais ſuccès de ce ſiege devoit être imputé aux artifices de Catherine de Médicis. *Bientôt après*, porte le manuſcrit ſecond de la bibliotheque du roi, *ledit maréſchal fut employé au ſiege de Livron qui n'eſtant reuſcy, il ſe plaignit auſſi que*

Page. 6.

les poudres & boulets ne lui avoient esté fournis que par intervalles, & que cela ayant rendu la batterie lente, la ville n'avoit esté prise, & attribuoit le tout aux artifices de la reine, qui le vouloit rendre odieux & contemptible. En effet, on a pu remarquer dans ce que j'ai rapporté du siege de Livron, que de Serres dit que plus d'une fois, les batteries cesserent de tirer pendant plusieurs jours.

On lit aussi dans les mémoires du maréchal de Tavannes, que le maréchal de Bellegarde *se saisit de Carmagnole, parce que lui ayant été donné une armée à conduire, on lui fit faillir Livron par manquement d'argent, pour le ruyner de réputation.* *Pag. 45 col. 1.*

Malgré le mauvais succès du siege de Livron, Bellegarde conservoit toujours de la con-

sidération, & Catherine de Médicis le craignoit encore. Pour l'éloigner, elle le fit nommer ambassadeur en Pologne. Henri III. en acquerant une seconde couronne, auroit voulu conserver la premiere; mais les Polonois regardant son retour en France, comme une abdication de la souveraineté de leur état, résolurent d'élire un roi. Pour parer ce coup, Henri III. leur envoya Bellegarde & Pibrac qui l'avoient accompagné, lorsqu'il alla prendre possession du trône ds Pologne. Davila & Matthieu disent que ces ambassadeurs furent chargés de proposer aux Polonois d'élire pour roi le duc d'Alençon, frere d'Henri III. Mathieu ajoute qu'on *faisoit croire à Bellegarde qu'estant aimé des Polonois, & en réputation de sage & vaillant, il pourroit être eslu roi.*

Trad. fr. t. 2. p. 34. 123.

Tom. 1. p. 415.

Quoiqu'il en ſoit, voici ce que dit Brantome de la nomination de Bellegarde à l'ambaſſade de Pologne : *ſept ou huit mois après* (le ſiege de Livron) *pour ſe deffaire de cet homme qui peſoit fort ſur les bras, comme un chacun voyoit, on lui donna la commiſſion de s'en aller en Pologne, pour rabiller les affaires du roy, qui eſtoient fort deſcouſues ; commiſſion ſeulement inventée pour s'en deſcharger, ainſi qu'il me le dit quand il partit ; que ſi on ne lui donnoit l'argent qu'il demandoit, & qu'on lui avoit promis qu'il ne paſſeroit pas Piedmont : ce qu'il fit, & y demeura autant pour ce ſujet, que pour tenir bonne compagnie à ſa femme.* *Tom. 9. pag. 272.*

Henri III. dit Mr. de Thou, étant revenu à Paris après ſon *Thuanus, Lond. t. 3. p.421. n°.1.*

Trad. fr. t. 7. p. 275. ſacre, députa en Pologne Roger Sanlary de Bèllegarde, & Guy du Faur ſieur de Pibrac. Le malheureux ſuccès du ſiege de Livron rendoit en particulier Bellegarde odieux à la cour; & la faction des nouveaux favoris qui s'étoient emparés de l'eſprit du roi à ſon avénement à la couronne, avoit enlevé à l'un & à l'autre, les bonnes graces d'Henri III. qui ne les voyoit qu'avec peine. D'ailleurs il regardoit la Pologne comme perdue, & s'en inquiétoit peu. Il eut pu cependant conſerver cette couronne, ou la mettre ſur la tête de Monſieur, s'il eut ſu ménager ſa gloire .... *Ibid. p. 624. n°. 23. Tr. fr. ibid. p. 715.* Sous prétexte, dit encore Mr. de Thou dans un autre endroit, de confier à Bellegarde l'ambaſſade de Pologne, on l'avoit abſolument éloigné de la cour; & il s'étoit retiré en Piémont, piqué

qué de sa disgrace, (a) & ne
rchant qu'à profiter de la
miere occasion qui se pré-
roit pour se venger. il y
t toujours eu une intelli-
nce fort étroite & une intime
miliarité entre lui & Emma-
-Philibert, duc de Savoie;
ce prince l'avoit entretenue
ec d'autant plus de soin, que
maréchal lui paroissoit l'hom-
ne du monde, que la fortune
pût lui offrir, le plus capable de
servir dans l'éxécution des

(a) Davila (Hist. di Davila, p. 315.
rad. fr. t. 2. p. 40.) dit que Bellegarde se
etira dans le marquisat de Saluces dont
l étoit gouverneur, & que pendant qu'il
étoit, le duc d'Alençon (frere d'Henri
III.) forma le projet de se faire chef des
enots & des catholiques malcontens,
nombre desquels étoient ceux de la
son de Montmorency & le maréchal
Bellegarde; se flattant d'obtenir sur
un commandement fort libre (ce
termes de cet auteur) ou de
e le roi à lui accorder par la force,
il n'espéroit pas qu'il lui accordât
de son bon gré.

F

desseins pernicieux que la haine invétérée lui faisoit méditer contre la France ; car Bellegarde étoit gouverneur pour le roi du marquisat de Saluces, & le duc connoissoit son génie disposé à la vengeance.

Page 6. Un passage du manuscrit second de la bibliotheque du roi, fournira encore de nouveaux éclaircissemens sur ce fait. *La troisieme plainte*, y est-il dit, *que Bellegarde faisoit, c'étoit que la reine* (mere)..... *avoit fait trouver bon au roy de le renvoyer en Pologne, sous prétexte de tâcher à y retenir l'autorité du roy, ce que ledit sieur mareschal prenoit pour un exil ; n'y ayant aucune apparence que les estats de Pologne qui procédoient à la nouvelle élection d'un roy, pussent estre persuadés à ce que la reine faisoit semblant d'espérer ; ce que ledit sieur mareschal pré-*

voyant, fit semblant d'accepter le voyage, ne pouvant faire autrement; mais prenant son chemin par l'Italie, il s'arresta tout court à Turin : & dès lors, on estime que se voyant du tout ruyné à la cour, il s'engagea de plus en plus d'amitié au duc de Savoie défunct, & qu'ils jetterent ensemble les fondemens de ce que fit depuis contre le service du roy, ledit sieur mareschal de Bellegarde.

Brantome s'est trompé lorsqu'il a dit, comme on l'a vu ci-dessus, que Bellegarde ne fut nommé à l'ambassade de Pologne que huit mois après le siége de Livron; ce qui tomberoit au mois d'Août 1575. Il y a preuve que cette nomination étoit déjà faite vers le milieu du mois de Mai précédent; car le 17. de ce mois, Henri III. écrivit à Bellegarde une lettre, par laquelle il lui donne pouvoir d'envoyer

Elle est la pag. 23 des statu

de l'ordre de St. Michel. Impr. royal. 1715. *in-4°.*

de Pologne, un seigneur ou gentilhomme au roi de Suede, pour lui porter l'ordre de saint Michel. Il est dit dans cette lettre, que le secretaire de Bellegarde étoit déjà parti (*a*).

Je ne puis déterminer en quel temps de l'an 1575. Bellegarde se retira dans le Piémont. Il y passa la fin de cette année, & une partie des deux suivantes. Son séjour en Piémont fut interrompu par un voyage qu'il fit en France en 1576. Il y a grande apparence qu'il y vint par ordre d'Henri III. & que ce prince l'avoit chargé de proposer à Damville de se démettre du gouvernement de Languedoc, & d'accepter en échange le don du marquisat de (*b*) Salu-

(*a*) Perussis dit p. 177. que ce fut vers le milieu du mois de Juin que Bellegarde fut envoyé en Pologne.

(*b*) Le Laboureur rapporte un fait, dont on pourroit conclurre que lorsqu'en

ces, dont Bellegarde étoit gouverneur. Cette négociation entâmée alors, & continuée pendant près de deux ans, est le fait le plus important de la vie du maréchal de Bellegarde, pour qui elle eut les suites les plus funestes. Le *mardi 24. Juillet* (1576.) dit Perussis, *arriva à* Pag. 190.

574. au commencement du regne d'Henri III. Damville se rendit auprès de ce prince à Turin, on avoit déjà formé projet de l'engager à se dépouiller du gouvernement de Languedoc, en lui promettant la propriété du marquisat de Saluces, sur lequel il avoit quelques prétentions. *Quoique*, dit le Laboureur, après avoir parlé du voyage de Damville à Turin, *le roi l'eut bien reçu, jusqu'à lui donner des lettres d'investiture du marquisat de Saluces, où le dernier marquis avoit nommé pour successeur après sa mort sans enfans, le connestable de Montmorency son pere, comme étant issu de Jeanne de Saluces, femme de Gui de Neelle, Sr. d'Offremont & de Mello, fille de Thomas III. marquis de Saluces, & de Marguerite de Roucy; il fut conseillé de se défier de l'esprit couvert du roi*, &c. Mém. de Castelnau, t. 2. pag. 132.

Cavaillon le maréchal de Bellegarde, venant de Piémont par l' chemin d'Apt .... Le lendem il fut à Avignon, d'où il part pour aller voir le maréchal D ville, & de-là se rafraîchir à maison. Dans le mois d'A (1576.) (*a*) dit un auteur nyme, *Montmorency étant Pezenas, le maréchal de Bel garde l'y vint trouver, pour persuader de quitter le gouver ment* (de Languedoc) *& se ret rer au marquisat de Saluces que le roi lui donnoit ; à quoi ne voulut entendre.*

Je ne puis fixer le temps au quel Bellegarde retourna dan le Piémont. Il y étoit vers commencement de l'ann 1577. & il y communiqua alo

[*a*] Hist. de la guerre civile en l guedoc, par un anonyme, p. 28. Ce histoire fait partie du recueil que j'ai diqué ci-dessus.

du Mr. de Bellegarde. P. I. 6-
au duc de Savoie, les proposi-
tions qu'il avoit faites à Dam-
ville. Le 2. de Fevrier 1577. est-il dit dans le journal d'Henri III. *l'on a traité de bailler le marquisat de Saluces au mareschal de Damville, pour lui & les siens, pour le faire en aller hors du Languedoc; & Mr. de Savoie en traitte* [avec le maréchal de Bellegarde qui le tient] Et dans un autre endroit, le *XI. de Mars* (de la même année) *le roi a écrit à Mr. de Bellegarde d'aller négocier, avec le mareschal Damville, le fait de Saluces.*

Bellegarde revint en France pour y exécuter les ordres d'Henri III. *Le samedi* 13. *Avril* (1577.) dit Peruſſis, *le mareschal de Bellegarde venant de Piémont, arriva en Avignon; & le* 16. *il fut à Barbantane; en attendant de pouvoir s'aboucher avec le mareschal Damville.*

Ils se virent peu de temps après
d. à Pezenas. *Damville*, dit Peruf-
sis, en rapportant des événe-
mens arrivés dans le mois d'A-
vril, *ne voulant pas augmenter
l'ombrage des huguenots, n'alla
pas à Beaucaire conférer avec
Bellegarde; mais il lui envoya
une bonne escorte, avec laquelle
il arriva à Pezenas où ils confé-
rerent ensemble.* Les deux maré-
chaux traiterent dans cette ville
de deux affaires très-importan-
tes. Bellegarde y reprit la négo-
ciation sur le don du marquisat
de Saluces; mais il étoit encore
chargé par Henri III. d'engager
Damville à se détacher des hu-
guenots avec lesquels il s'étoit
uni, & même à leur faire la
guerre.

Théodore-Agrippa d'Aubi-
2. p. & suiv. gné nous apprend dans son hif-
toire, sous l'année 1577. que le
roi de Navarre, au service du-

quel il étoit, ayant été informé qu'on pressoit vivement Damville de se détacher du parti des huguenots, dont ce prince étoit le chef, l'envoya à Pezenas, où étoient Damville & Bellegarde; & qu'il le chargea de découvrir ce qui se négocioit entre ces deux maréchaux. D'Aubigné s'est fort étendu sur la maniere dont il exécuta sa commission; mais sa narration est si diffuse; & il a rendu le style de son histoire si obscur, par la singularité des tours & des expressions dont il s'est servi, que je n'ai pas cru devoir copier, suivant ma méthode ordinaire, le passage de cet auteur, ni même entreprendre d'en donner un extrait exact. Je me contenterai donc de dire en général, que d'Aubigné étant arrivé à Pezenas, fut assez heureux ou assez adroit pour découvrir quelles

étoient les propositions qu'Henri III. avoit chargé Bellegarde de faire à Damville, afin de l'engager à se détacher des huguenots; & qu'il eût ensuite une longue conversation avec Bellegarde, dans laquelle il tâcha, mais inutilement, de lui prouver que ces propositions étoit captieuses, & qu'elles tendoient également à ruiner, & celui qui étoit chargé de les faire, & celui à qui on les faisoit. Toutes les pro-
P. 270. messes, disoit-il à Bellegarde, que l'on fait à vous & à Damville, *sont fausses & vaines, l'exécution demeurant aux mains des prometteurs*...... On promet à Damville une étendue de pouvoir, aux dépens de votre autorité. D'Aubigné ne s'est pas expliqué plus clairement : mais on sent bien qu'il vouloit parler de l'offre qu'on faisoit à Damville, du don du marquisat de

Saluces, & des promesses qu'Henri III. faisoit à Bellegarde. J'en rendrai compte dans la suite. Dans cette conversation, Bellegarde voulut engager d'Aubigné à travailler à reconcilier le roi de Navarre & le prince de Condé avec Henri III. Il lui promit, en cas qu'il voulut s'en charger, de suspendre le traité qu'il négocioit avec Damville; mais d'Aubigné lui répondit qu'il n'étoit pas *assez puissant* pour entreprendre une affaire aussi importante. D'Aubigné eut aussi une conférence avec Damville; mais il ne pût lui persuader de rester uni avec les huguenots.

Les deux maréchaux pendant le séjour qu'ils firent à Pezenas, ne conclurent rien sur l'offre du marquisat de Saluces, qu'on faisoit à Damville : ils convinrent seulement de faire ensemble la guerre aux protes-

tans ; & c'eſt apparemment aux préparatifs que fit Bellegarde pour cette guerre, qu'ont rapport les faits ſuivans, qui ſe liſent dans Peruſſis. *Le maréchal*
Page. 199. *de Bellegarde*, dit-il, *retourna à Arles le* 13. *de Mai* ..... *& le* 20. *ſuivant*, il étoit à Avignon, où il levoit des troupes, & donna commiſſion d'un régiment à Mr. de Laval d'Ar-
Page 200. deche ..... & vers la fin de ce mois, après avoir *fait embarquer quatre canons ſur le Rhône, ſe rendit à Taraſcon.*

Henri III. voyant les huguenots affoiblis par la rupture de leur union avec Damville, & ſe flattant de l'eſpérance de les exterminer facilement, réſolut de leur faire vivement la guerre ; & par différens motifs marqués par les hiſtoriens, il chargea Damville & Bellegarde du commandement des troupes qu'il

'il envoya contr'eux.

Le duc de Damville, dit Mr. Thou, qui avoit été (dans Languedoc) l'auteur de l'u-on entre les catholiques & protestans, l'avoit rompue . . . Depuis son changement roi lui avoit donné une ar-ée, dont une partie étoit mmandée par le maréchal Bellegarde, son intime ami. . . . Son association au com-andement des troupes, étoit ı artifice que la reine mere oit inspiré au roi, pour met-e un espion auprès de Dam-lle, sous le prétexte de cher-ıer à le soulager, & pour af-iblir l'autorité qu'il avoit dans province, en lui donnant un ollégue dans le commandement es troupes : on vouloit d'ail-urs appaiser Bellegarde, qui plaignoit sans cesse, dans les ttres qu'il écrivoit au roi,

Hist. Thuani. t. 3. p. 539. n°. 3. Trad. fr t. 7. p. 528

que depuis qu'on l'avoit fait maréchal de France, on s'étoit moqué de lui en ne lui donnant aucun emploi. Enfin on faiſoit eſpérer au roi que par ce moyen, la méſintelligence pourroit ſe mettre entre ces deux amis, dont la trop grande liaiſon devoit lui être ſuſpecte; & que la jalouſie ne manqueroit pas de les brouiller. Damville & Bellegarde partagerent les troupes, & ils convinrent que l'un aſſiégeroit Montpellier, pendant que l'autre feroit le ſiege de Niſmes, afin d'enlever en même temps aux huguenots les deux plus importantes places qu'ils tinſſent dans le Languedoc.

Le maréchal de Damville, maintenant connétable, dit l'auteur du manuſcrit ſecond de la bibliotheque du roi, *ayant quitté le party de ceux de la*

Page 6.

'eligion, & reprins celui du roi,
'a majesté qui avoit aussi retiré
'udit parti feu Monsieur, son frere,
è résolut d'attaquer vivement
eux de la religion dudit pays,
omme estant la province de
'rance, où ils estoient les plus
rts, & à ces fins d'y envoyer
es bonnes & grandes forces;
ais parce qu'elle ne vouloit se
er de toutes lesdites forces au-
it Sr. maréchal Damville, en-
emi réconcilié, il fut advisé de
s départir en deux, sous pré-
xte d'assiéger en même temps
ismes & Montpellier; & ne
ulant ledit sieur mareschal
amville qu'on envoyât en son
uvernement aucun chef qui lui
t suspect pour commander par-
e desdites forces, on convint
dit mareschal de Bellegarde,
quel estant amy dudit mares-
al Damville, & recommanda-
e aussi par l'amitié que lui por-

toit le duc de Savoie, parent & amy dudit mareschal Damville, fut jugé propre pour commander partie desdites forces; & de fait estant rappellé (de Piémont) *il entreprint le siege de Nismes, en même temps que ledit mareschal Damville assiégea Montpellier, tous deux avec le succès que chacun sait : car la paix de septante-sept survenue, les sieges furent levés sans rien faire, & ledit mareschal de Bellegarde se retira à Beaucaire.*

L'édit de pacification fut donné à Poitiers, dans le mois de Septembre 1577. Mr. de Thou qui a écrit, comme je l'ai rapporté plus haut, que Bellegarde chargé de faire la guerre aux huguenots de Languedoc, résolut d'assiéger Nismes, ne dit point s'il exécuta ce projet, quel en fut le succés, ni s'il fit d'autres exploits dans

cette province. Pour suppléer à son silence, j'ai eu recours à Mr. Ménard, qui a bien voulu me communiquer sur ce sujet, la partie de son manuscrit qui entrera dans le V. volume de son histoire de Nismes, & d'où j'ai tiré les endroits suivans.

» Dans les premiers jours de » Juin de l'an 1577. (*a*) le ma- » réchal de Bellegarde com- » mença le blocus de Nismes du » côté de la plaine. Il plaça ses » troupes à Marguerites, à » Roudillan, & à Caissargues, » lieux circonvoisins, éloignés » d'une lieue de cette ville. Il fit » aussi des courses aux environs. *Perussis,* » Il prit le lieu de Clarensac, 201. & *su* » qui est à deux lieues de Nismes, » en fit la garnison prisonniere, » & fit ravager les environs

(*a*) Perussis p. 201. dit que vers le 17. de Juin, *la compagnie d'hommes d'armes du maréchal de Bellegarde, arriva au camp des catholiques.*

» d'Uſez. Enſuite il attaqua les » moulins à vent de Niſmes, qui » furent défendus avec vigueur » pendant quelque temps par les » aſſiégés : mais après une vive » réſiſtance, ils furent obligés de » les abandonner au maréchal, » qui les fit brûler, en ayant tou- » tefois auparavant retiré les » bleds qui s'y trouverent, pour » les convertir à l'uſage de ſes ſol- » dats. Il fit auſſi mettre le feu » à tous les bleds de la cam- » pagne qui étoient déja murs, » dans la vue de cauſer une di- » ſette parmi les huguenots, & » de les réduire avec plus de faci- » lité. Les aſſiégés ne laiſſoient » pas de faire de fréquentes ſor- » ties ſur les troupes de Bellegar- » de, qui perdit beaucoup de mon- » de dans toutes ces eſcarmou- » ches. Pour lui, il alla ſe rafraî- » chir à Beaucaire, où le comte » de Carces vint le voir. . . . . »

Montagne. Relat. mſs. unii. invent. mſs. des hiſt. & antiquit. de Niſmes. Relation 4.

» Au bout d'un mois néantmoins les vivres commencerent à manquer aux troupes de Bellegarde ; ce qui les obligea de changer le camp à Bouillargues, lieu situé à une lieue au sud-est de Nismes. S'étant mises en mouvement pour cela, les assiégés firent une sortie sur leur queue; mais Mandelot avec ses chevaux-legers les repoussa jusques dans une église de la campagne, près de Caissargues, lieu qui n'est éloigné que d'une petite lieue de Bouillargues. Bellegarde les y fit aussi-tôt investir, & y fit conduire une piece d'artillerie ; enfin ils y furent forcés; & l'église fut prise par le bas. Bellegarde en fit pendre un grand nombre aux arbres, & refusa la rançon qu'ils offroient. . . . . . .

Perussis p. 202.

» Cependant le maréchal de

» Damville qui avoit de son côté
» formé le siege de Montpellier,
» voyant que le blocus de Nismes
» alloit inutilement consumer
» l'armée de Bellegarde, pro-
Mém. mss. de Charretier. » posa une entrevue à celui-ci,
» pour délibérer ensemble sur
» les moyens les plus propres à
» repousser les protestans : ce fut
Perussis, p. 202. dit que vers ce temps-là, Bellegarde alla voir & embrasser Damville, près de Montpellier. » vers le 9. de Juillet. L'entrevue
» se fit à Castelnau près de Mont-
» pellier, où le maréchal de Belle-
» garde se rendit (*a*) de Beau-
» caire avec Mandelot. Dam-
» ville proposa à Bellegarde de
» loger son armée à St. Laurent,
» & d'aller faire le dégat dans les
» Cevennes, ou d'entreprendre
» le siege du fort de Peccais,
» parce qu'en se rendant maîtres
» de ce poste, ils priveroient les

(*a*) Vers ce temps-là, Bellegarde fit quelque séjour à Arles. (A la fin de Juillet) dit Perussis, [p. 202] *le mareschal de Retz étoit à Arles, y conférant souvent avec Bellegarde.*

» protestans des revenus considérables que leur produisoient les salines, lorsque la traite des sels étoit bonne; tandis que Damville continueroit de son côté le siege de Montpellier.

» Le maréchal de Bellegarde se rendit à ces raisons. Il commença en conséquence à disposer ses troupes pour cette entreprise; mais elles refuserent de marcher, & ne voulurent pas faire le service sans être payées......

» Sur ces entrefaites, les protestans de Nismes reçurent un renfort des Cevennes, avec quoi ils se proposoient de secourir Montpellier. En attendant, ils firent une sortie sur les troupes de Bellegarde, campées à Bouillargues. Ils étoient au nombre de mille arquebusiers & de trois cents chevaux. Ils

Peruss pag. 20

» arriverent dans le lieu le di-
» manche 28. de Juillet à la poin-
» te du jour, & y mirent le feu.
» Le capitaine Berton rassura
» ses soldats, & parvint à re-
» pousser les assiégés ; mais il
» y perdit plusieurs de ses
» gens, les malades, & les fem-
» mes des vivandiers. . . . . .

Mém. mss. de Charretier.

» Les choses en cet état,
» Bellegarde qui voyoit la ré-
» colte passée & les protes-
» tans renforcés, & que les
» secours qu'on lui avoit pro-
» mis ne venoient pas, fut con-
» traint d'abandonner le siege
» ou blocus de Nismes, il mit ses
» troupes en garnison aux envi-
» rons du Gardon. Mais Dam-

Ibid.

» ville qui persévéroit dans le
» projet de la prise de Peccais,
» écrivit à Bellegarde vers le
» 8. d'Août, pour lui représen-
» ter de nouveau l'importance
» de cette entreprise, ou pour

» l'engager à venir se poster
» près de lui au lieu d'Aubais,
» d'où ils resserreroient les
» ennemis de tous côtés ; mais
» Bellegarde lui manda que les
» choses n'étant pas assez bien
» disposées pour l'exécution de
» ce projet, son armée resteroit
» en garnison aux environs du
» Gardon, & que sa cavalerie
» se rafraîchiroit, en attendant
» les préparatifs pour le siege
» de Peccais.

De ce recit, qui prouve que Bellegarde avoit levé le siege de Nismes près d'un mois avant l'édit de pacification, il faut conclurre que l'auteur du manuscrit second de la bibliotheque du roi, s'est trompé dans le passage que j'ai rapporté plus haut, lorsqu'il a dit que ce fut en conséquence de cet édit, que Bellegarde retira ses troupes de devant Nismes,

Pendant le cours de la guerre que Damville & Bellegarde firent aux huguenots de Languedoc, il se renoua entr'eux une négociation secrete, qui, comme je l'ai dit plus haut, avoit été entâmée l'année précédente. Elle fut une des principales sources de l'esprit de revolte qui posséda Bellegarde pendant tout le reste de sa vie. Cette négociation fut le fruit de la politique profonde & artificieuse de Catherine de Médicis, qui regarda toujours les intrigues sourdes, comme un des plus puissans ressorts de son gouvernement. Damville & Bellegarde lui étoient suspects & odieux, & elle avoit résolu de les perdre. Il eut été dangereux de les attaquer ouvertement, & presqu'impossible de les ruiner par cette voie. Ils étoient unis, & par les liens de

l'amitié,

l'amitié, & par ceux de leurs intérêts ; & ils étoient toujours prêts à se donner mutuellement du secours. Damville étoit gouverneur d'une des plus belles provinces du royaume, où il s'étoit rendu presqu'indépendant. Il étoit aimé & respecté par les catholiques ; & quoiqu'il eut déjà abandonné les huguenots, avec qui il s'étoit associé, leur intérêt demandoit qu'ils se réunissent à lui toutes les fois qu'il paroîtroit le souhaiter. Le marquisat de Saluces dont Bellegarde étoit gouverneur, est en quelque sorte séparé de la France par les Alpes. Les états du duc de Savoie, son ami particulier, l'entouroient ; & il est peu éloigné du Milanois que possédoit alors le roi d'Espagne ; & ces deux puissances, toujours jalouses de la France, étoient disposées à

donner à Bellegarde les secours dont il auroit besoin. Catherine de Médicis, pour perdre plus sûrement les deux maréchaux, eut recours à ses ressources ordinaires, & conçut le projet de les engager par l'appas des promesses les plus flatteuses, à se dépouiller eux-mêmes de leurs gouvernemens; mais redoutant le génie de Damville, qui étoit le plus habile homme & le plus fin politique de son temps, elle commença par tromper Bellegarde; se flattant qu'après avoir été séduit par ses artifices, il pourroit entraîner son ami dans le piege qu'elle leur tendoit, ou que du moins elle parviendroit à les brouiller, & elle y réussit. Mauroy dit peu de chosesde cette négociation, sur laquelle l'auteur du manuscrit second de la bibliotheque du roi s'est un peu plus

étendu. Mr. de Thou eſt le ſeul que je connoiſſe, qui en ait bien développé tous les détails.

Mauroy après avoir parlé de la guerre que Bellegarde fit dans le Languedoc, ajoute : *puis eût commandement de négocier avec Mr. le mareſchal de Montmorency, depuis conneſtable de France, pour lui faire quitter le gouvernement de Languedoc pour le marquiſat de Saluces, que le roi lui vouloit donner en propre. Je ne ſais pourquoi cette négociation s'en alla en fumée, ni pourquoi les deux mareſchaux, auparavant intimes amis, entrerent en une très-forte inimitié.*

Vie de Valette, amiral de France. 12.

L'auteur du manuſcrit que je viens d'indiquer, après avoir parlé de la levée du ſiege de Niſmes, continue ainſi ſa narration. *Ledit mareſchal de Bellegarde ſe retira à Beaucaire,*

Pag. 7. & *ſuiv.*

puis à Villeneusve d'Avignon, aussi désavorisé que jamais, & extrêmement piqué contre le mareschal de Damville, & contre la reine; d'autant que la reine desirant retirer d'entre les mains dudit mareschal Damville, le gouvernement du Languedoc, & lui ayant faict faire offre de lui bailler le marquisat de Saluces en propriété, à la charge de le tenir de la couronne de France, pourvu aussi qu'il quitta ledit gouvernement de Languedoc, qui devoit être divisé entre ledit sieur mareschal de Bellegarde, & ledit sieur de Joyeuse, depuis mareschal de France, ledit sieur mareschal Damville amusa sous cette espérance ledit sieur mareschal de Bellegarde, tant que la guerre dura, craignant de se le rendre ennemy, au temps auquel il avoit une bonne armée en

main dans le cœur de son gouvernement ; mais aussi-tost que la paix survint, ledit sieur maréchal Damville déclera franchement qu'il ne vouloit quitter sondit gouvernement ; & voilà la cause de (a) *l'inimitié qui survint entre lesdits mareschaux : mais la haine auparavant conçue par ledit mareschal de Bellegarde contre la reine, fut encore augmentée ; parce qu'ayant esté convenu entr'eux que pour l'exécution dudit eschange du*

(*a*) Mauroy ne dit point dans quel temps commença cette inimitié. Il est certain que ces deux maréchaux n'étoient pas ouvertement brouillés, & se voyoient encore au mois de Septembre 1578. *Le dimanche 17. de Novembre* (1577) dit Perussis (p. 209. *Bellegarde arriva de Beaucaire à Avignon par le Rhône, le mareschal Damville y arriva d'abord après.* Il dit plus bas, p. 219. que le maréchal de Damville étant à Avignon le 30. Septembre 1578. Bellegarde qui étoit indisposé, ne pût l'y aller voir.

gouvernement de Languedoc avec le marquisat de Saluces, ledit mareschal de Bellegarde, gouverneur pour le roi de-là les monts, remettroit les places de (a) *Carmagnolle & Revel, qui estoient en sa disposition, entre les mains du seigneur Carlo de Birago, lieutenant pour le roi audit pays de de-là les monts, lequel en prendroit possession pour & au nom dudit sieur mareschal Damville ; ledit de Bellegarde découvrit depuis que Birago avoit charge de ne s'en déssaisir ni pour l'un ni pour l'autre desdits mareschaux, ains les garder, & laisser quereller lesdits mareschaux pour le gouvernement du Languedoc : ce qui mit*

(a) Ce que dit ici l'auteur du manuscrit, n'est point exact ; & il ne s'agissoit pas seulement de mettre Birague en possession de ces deux places, mais de tout le marquisat de Saluces, dont Bellegarde étoit gouverneur.

ledit mareſchal de Bellegarde à l'extrêmité du déſeſpoir ; & dès-lors il réſolut à pis faire, & commença, comme il a été dit ci-dessus, de rechercher ceux de ladite religion du Dauphiné.

Ce paſſage étoit app. dans les 4. premieres pages de ce Mſs. qui sont perdues.

Je paſſe à ce que rapporte Mr. de Thou de cette négociation. Il en avoit appris toutes les circonſtances d'un homme qui y avoit eu part, & qui dans la ſuite joua un aſſez grand rôle dans les troubles excités dans le marquiſat de Saluces, pendant la vie & après la mort de Bellegarde. Ce que je rapporte ici, dit Mr. de Thou, en parlant de cette négociation, je le tiens de la propre bouche de Mathurin Chartier, qui y fut employé par Bellegarde. Il m'en apprit toutes les circonſtances, dans un voyage que nous fîmes enſemble en Languedoc.

Hiſt. Thu. ani, t. 3. p. 671. art. 6. Trad. fr. t. 8. p. 81.

Il avoit été (*a*) quelque tem secretaire du duc de Damville. C'étoit un homme sans probité & sans honneur.

Voici de quelle maniere Mr. de Thou a rendu dans son histoire, ce qu'il avoit appris de Chartier. Après avoir rappellé ce qu'il avoit dit plus haut du choix qu'Henri III. avoit fait de Damville & de Bellegarde, pour les mettre à la tête des deux armées qui devoient faire

Thuani hist. t. 3. p. 570. & suiv. Trad. fr. t. 8. p. 79. & suiv.

(*a*) Mr. de Thou nous apprend, dans les mémoires de sa vie, que ce fut en 1582. qu'il fit ce voyage avec Chartier, que pendant la route il raconta, à lui & à ceux qui l'accompagnoient, toutes les circonstances de sa vie, sans passer sous silence celles qui devoient le couvrir de honte. Mr. de Thou en rapporte quelques-uns ; & il mêloit à son recit, ajoute-t-il, plusieurs aventures semblables au conte d'Apulée ; ce qui faisoit connoître d'un côté l'esprit surprenant du personnage, & de l'autre. le peu de confiance qu'on pouvoit prendre en lui. Trad. fr. de l'hist. de Thou, t. 1. p. 82. & suiv.

la guerre aux huguenots de Languedoc, (*a*) il ajoute : pendant le cours de cette guerre, ce prince avoit fait faire à Damville des propofitions honorables & avantageufes en apparence ; mais qui dans le fond ne tendoient qu'à tromper ce duc & Bellegarde, qui tous les deux lui étoient fufpects. Catherine de Médicis avoit confeillé au roi de fe fervir pour cette négociation, de l'entremife de Bellegarde. Henri III. fit offrir à Damville de lui céder en propriété le marquifat de Saluces, pour le tenir en fief de la couronne de France ; à condition qu'il fe démettroit du gouvernement de Languedoc, qui feroit partagé entre

(*a*) Je copie la traduction françoife, à laquelle je ferai néanmoins quelques changemens, après l'avoir comparée avec le latin.

Bellegarde & Guillaume de Joyeuſe, lieutenant de Damville dans ce gouvernement. Enſorte qu'on donneroit à de Joyeuſe, le gouvernement du haut-Languedoc, & celui du bas-Languedoc, qui eſt plus conſidérable, à Bellegarde qui remettroit à Damville toutes les villes & les places fortes du marquiſat de Saluces. Damville ſentit la fraude cachée dans la propoſition de cet échange; mais il ne fit pas ſemblant de l'appercevoir; & il fit eſpérer à Bellegarde, qui en inſtruiſit le roi, qu'il accepteroit l'offre qu'on lui faiſoit, lorſque la guerre ſeroit finie. La paix ayant été faite, les deux maréchaux entrerent en négociation, par des députés qui tinrent des conférences ſecrettes; mais il ſe préſenta pluſieurs difficultés. Damville qui ne cher-

choit qu'un prétexte honnête pour manquer, ſans bleſſer le reſpect qu'il devoit au roi, à l'engagement qu'il avoit pris, repréſentoit principalement à Bellegarde qui preſſoit vivement la concluſion, que les loix du royaume ne permettoient pas à nos rois d'aliéner le domaine ſacré de la couronne ; & il demandoit qu'avant toutes choſes, cet échange & la conceſſion du fief du marquiſat de Saluces que le roi lui propoſoit, fut autoriſée par le conſentement des états généraux ; & que l'acte de cette conceſſion fut enregiſtré ſolemnellement aux parlemens de Paris & de Grenoble. Catherine de Médicis, qui n'avoit point intention que cet échange & cette conceſſion fuſſent exécutés, éludoit les demandes de Damville, en diſant qu'elles

donneroient lieu au public de faire bien des raiſonnemens, qu'il falloit éviter; & qu'il lui paroiſſoit plus à propos de commencer par exécuter le projet qui avoit été formé; & qu'enſuite il ſeroit plus facile d'obtenir, & le conſentement des états, & l'enrégiſtrement dans les parlemens du royaume : elle ajoutoit que pour prévenir les inconvéniens qui pourroient naître même de cette exécution, il ſeroit bon de ne la faire qu'avec beaucoup de précaution; & qu'ainſi, au lieu de délivrer directement à Damville les places du marquiſat, il conviendroit que Bellegarde les remît d'abord en ſequeſtre entre les mains d'une perſonne que le roi nommeroit à cet effet, qui les rendroit enſuite à Damville auſſi-tôt après qu'on auroit obtenu le conſentement des

'tats, & l'enrégiſtrement
arlemens. Par ces propo-
s, elle eſpéroit dépouiller
ême temps Bellegarde du
ernement du marquiſat,
amville de celui de Lan-
oc, & mettre le roi en
de diſpoſer de ces deux
ernemens. Anne de Joyeuſe
an-Louis de Nogaret, tous
favoris du roi, avoient
ues ſur ces gouvernemens.
uſe vouloit faire donner à
aume ſon pere, celui de
uedoc en entier; & No-
: briguoit celui du mar-
t de Saluces pour Bernard
Valette ſon frere. Dam-
découvrit le piege qu'on
oit à lui & à ſon ami;
Bellegarde aveuglé par
ition, ne l'apperçut point,
uhaitoit avec paſſion de
cette affaire terminée.
uffrit ſans difficulté que

Charles (*a*) de Birague que le roi avoit nommé pour tenir le marquisat en sequestre, se mit en possession de la ville & du château de Saluces : mais Damville ayant refusé de mettre en sequestre les places de son gouvernement, avant que d'être assûré du consentement des états, & de l'enrégistrement des parlemens, ce fut alors, mais trop tard, que Bellegarde s'apperçut qu'il avoit été la dupe des deux partis que lui-même avoit eu dessein

(*a*) Carlo de Birago étoit issu d'une famille de Milan, qui s'étoit attachée au service de la France, lorsqu'elle possédoit ce duché. Mr. de Thou se trompe, lorsqu'il dit dans le passage que je copie, que Charles étoit frere de René, cardinal de Birague. Ils n'étoient que cousins germains. Voyez l'hist. généal. de la mais. de Fr. t. 6. p. 493. 495. & 497. René de Birague fut fait chancelier de France le 17. de Mars 1573. & cardinal le 12. de Février 1578. Voyez *ibid.* p. 492.

uper (*a*) : il entra en fu-
résolut de tirer, à force
:, vengeance de l'injure
avoit été faite ; il se li-
ec Lesdiguieres, chef
guenots de Dauphiné.
t le recit de Mr. de

e négociation qu'Henri
oit chargé Bellegarde
ncer avec Damville,
tinuée par Mr. de Poi-
tilhomme ordinaire de
ibre, qu'il lui dépêcha.
re de créance qu'il lui
& les instructions dont

Ces pieces sont à la p. 260. des preuves du V. vol. de l'histoire de Languedoc par D. Vaissette.

que decipiendi animum ha-
de Thou. On ne voit
ce qu'il a rapporté de cette
, ni dans ce qu'en disent
s historiens, que Bellegarde
on de tromper ni le roi
dicis, ni Damville;
on but étoit unique-
er le gouvernement du
:s, contre celui du
oc, qui étoit plus considé-

il le chargea, ſont datées du 20. d'Août 1577. Ces inſtructions différent, en quelques points, de ce que Mr. de Thou rapporte ſur cette négociation. Voici ce qu'elles contiennent par rapport au marquiſat de Saluces. *Et là-deſſus* (Mr. de Poigny) *entrera en propos ſur le faict du marquiſat de Saluces, & lui dira que ayant cy-devant entendu ſadite majeſté, qu'il* (le mareſchal de Damville) *auroit eu plaiſir de s'y retirer, pour ſa plus grande ſeureté, en remettant par meſme moyen en ſes mains le pays & gouvernement de Languedoc ..... elle s'eſtoit fort volontiers condeſcendue à le lui bailler, bien que ce ſoit l'une des plus belles & notables places de ſon royaume, & demeure encore aujourd'hui en cette opinion, pour avoir entendu que ledit ſieur*

l continue en ce mesme .. (Elle) *offre de lui* *dit marquisat de Salu-* *c le titre & qualité de* *ur, & son lieutenant* *au pays qu'elle tient* *monts, moyennant* *iette entre les mains* *qui lui seront nommés* *rt par ledit sieur de* *les pays & places qu'il* *présent audit Langue-* *c le gouvernement, &* *ment la ville de Mont-* *rsqu'il l'aura réduite* .... *onner à cougnoistre au-* *mareschal, combien sa-* *esté veult agir candi-* *n ceste affaire, & la* *r parfaite fiance qu'elle* *n lui, elle veult & en-* *après la reduction du-* *pellier, iceluy sieur de* *nette en ses mains le-* *quisat, en baillant par*

lui promeſſe ſignée de ſa main, & ſcellée du ſcel de ſes armes, par laquelle il promettra de rendre auſſi de ſon coſté les villes & places dudit Languedoc, & ledit Montpellier .... pour la bonne opinion en quoi elle l'a & eſtime un grand homme de bien, vray obſervateur de ſa parole .... & ſera lui le premier mis dedans ledit marquiſat .... ſous la promeſſe, telle qu'elle eſt cy-deſſus déclarée .... & ſi tant eſt qu'il y condeſcende, les lettres-patentes & autres expéditions lui ſeront baillées, telles qu'elles lui ſont néceſſaires, pour l'impatroner dudit marquiſat .... ledit ſieur de Poigny .... ſe informera de ceulx qui ſont propres pour mettre eſdittes places (de Languedoc) *qui y ſeront mis par luy, ſelon l'advis de Mrs. de Joyeuſe & mareſchal de Belle-*

Après, cela mis en exé-
, faira entendre à Mr.
eſchal de Bellegarde au-
communiquera ce mémoi-
e ſe condeſcendant ledit
areſchal de Damville de
le Languedoc pour ſe re-
udit marquiſat, l'inten-
ſadite majeſté eſt qu'il
e à commander au faict
rmes, comme mareſchal de
, & que le gouvernement
anguedoc) ſoit diviſé en
arts; aſſavoir l'une com-
du haut-Languedoc, &
du bas; & entend que
de Joyeuſe choiſiſſe celle
udra pour lui; & quant
e, il y ſera pourvu de
onne du ſieur Charles de
e, pour le recompenſer de
ge qu'il avoit de-là les

gny étoit porteur des let- *Ibid.*
inféodation du marquiſat

de Saluces en faveur du maréchal de Damville, & des provisions que le roi lui envoyoit pour le gouvernement des places qu'il possédoit au delà des monts. Ces deux lettres étoient datées, ainsi que les instructions données à Poigny, du 20. d'Août.

L'arrangement, par rapport au gouvernement de Languedoc, compris dans ces instructions, est différent de celui qui se lit dans le dernier passage de Mr. de Thou que j'ai rapporté. Il y est dit que le gouvernement du haut-Languedoc devoit être donné à Joyeuse, & celui du bas-Languedoc à Bellegarde. Il est certain que dans le fond Mr. de Thou a raison; & je le prouverai un peu plus bas, par des faits rapportés dans l'histoire de Languedoc par D. Vaissette, qui les a tirés des mémoires mss. de ce Chartier, lequel avoit

été secretaire de Damville, & dont j'ai parlé plus haut. Pour concilier deux faits qui sont contraires, & qui cependant sont tous les deux prouvés, on peut supposer que depuis les instructions données à Poigny, Henri III. avoit changé de dessein par rapport au gouvernement du Languedoc; ou, & cela me paroît plus vraisemblable, que ce prince crut avoir des raisons de faire mystere à Damville de la promesse, qu'il avoit fait à Bellegarde, de lui donner le gouvernement du bas-Languedoc, & de ne le déclarer que lorsque le traité qu'on négocioit avec Damville seroit conclu.

Poigny ne put l'engager à accepter l'offre que le roi lui faisoit du marquisat de Saluces. (Vers le commencement de Novembre) dit Perussis, *Poigny de Rambouillet fut en Avi-* Page 201

gnon, de retour d'auprès maresſchal Damville, à qu avoit porté le don du marq ſat de Saluces, que le ma chal avoit refuſé, & en remercié le roy, en envoy en cour Seigneuret, l'un de ſecretaires.

Après l'édit de pacificati dit dom Vaiſſette, Henri *ſuppoſant que le mareſcha Damville avoit accepté l' du marquiſat de Saluces, lui avoit fait faire par Poi & qu'il s'y retireroit incej ment, ſans ſe mettre plu peine du gouvernement de guedoc, il adreſſa les inſ tions pour cette provinc mareſchal de Bellegarde & vicomte de Joyeuſe, à qu partagea en même temps ce vernement : ſur quoi il leu voya les pouvoirs & les le néceſſaires. Il marquoit dan*

Hiſt. de Languedoc, t. 5. p. 365. nº. 50.

ructions, qu'après que Dam-
e auroit .... livré à Belle-
de & à Joyeuse les places
pays ..... ils feroient pu-
r, chacun dans son dépar-
ent, le nouvel édit de pa-
ation ..... & qu'ils le fe-
nt exécuter promptement ....
mareschal de Bellegarde re-
ces ordres à Beaucaire. Il
êcha au roi, le 6. de Novem-
, le sieur de Poigny, pour
représenter la situation des
ires de la province, & sur-
la résolution où étoit le
eschal de Damville de ne pas
epter le marquisat de Saluces,
mareschal faisant semblant de
avoir jamais entendu par-
Bellegarde atteste néantmoins
l n'y avoit rien de si vrai,
offre au roi son serment,
r lui certifier toutes les né-
iations qui avoient été faites
sujet; mais, ajoute-t-il,

dans ſa depêche, en s'adreſſant au roy : « cette ſoudaine mu-
» tation eſt cauſe que ne pouvant
» venir ſi-tôt à l'éxécution de la
» paix, ceux de la religion de ce
» pays ont proteſté qu'ils ne
» déſarmeroient, que quand le
» mareſchal de Damville auroit
» quitté ſon gouvernement ;
» enſorte que je ſuis obligé de
» tenir tout en ſurſéance, & de
» faire par-tout bonne garde,
» juſqu'à ce que j'aie reçu la
» réſolution de votre majeſté.
Le roy voyant que le mareſchal de Damville ne vouloit pas quitter ſon gouvernement de Languedoc, & craignant de ne pas réuſſir, s'il vouloit l'y forcer, à cauſe du grand nombre de créatures qu'il avoit dans le pays, & d'exciter par-là de nouveaux troubles, ſe détermina enfin à le lui laiſſer ; & il lui envoya le capitaine Anſelme, avec des lettres de confirmation.

C'eſt

C'est ainsi que Damville, le plus fin politique de son temps, sans se laisser séduire par l'appas d'une espece de souveraineté qu'on lui offroit, & dont on n'avoit point intention de le mettre en possession, conserva son gouvernement dans lequel il s'étoit rendu presqu'indépendant; & que Bellegarde plus habile que lui, se dépouilla volontairement du sien, & ne fut point pourvu de celui qu'on lui avoit promis. Accablé de dettes, qu'il étoit hors d'état de payer, honteux d'avoir été trompé par les artifices de Catherine de Médicis, devenu l'objet du mépris de la cour qui ne le craignoit plus, brouillé avec un intime ami qui auroit pu lui servir d'appui, reduit au désespoir, il se livra à l'esprit de vengeance & de revolte; & animé par les émissaires du roi d'Espagne &

du duc de Savoie; il résolut de s'emparer, à force ouverte, du marquisat de Saluces, avec le secours que ces princes lui offroient, & celui qu'il espéroit tirer des huguenots de Dauphiné. Il rentra, en effet, dans le marquisat en Janvier 1579.

Mauroy, p. 17.





MÉMOIRE
HISTORIQUE
ET CRITIQUE

ur les principales circonstances de la vie de ROGER DE ST. LARY DE BELLEGARDE, *maréchal de France*, &c.

TROISIEME PARTIE.



ELLEGARDE ayant perdu l'espérance d'être pourvu du gouvernement du bas-nguedoc, se retira à Beziers, il resta quelque temps : il alla suite à Tarascon, où il séjourna qu'au mois de Décembre

1578. Ce fut dans cette ville qu'il traita avec les députés du roi d'Eſpagne & du duc de Savoie. Je ne puis déterminer dans quel temps ſe fit cette négociation. Pendant le ſejour que Bellegarde fit à Taraſcon, il alla pluſieurs fois à Avignon: il alla auſſi à Villeneuve, qui n'en eſt ſéparée que par le Rhône. Il y a apparence que ce fut dans cette derniere ville qu'il traita avec Leſdiguieres, chef des huguenots de Dauphiné: j'ignore dans quel temps; mais il eſt vraiſemblable que lorſqu'il quitta Taraſcon, pour prendre le chemin du marquiſat de Saluces, il fit quelque ſéjour à Villeneuve, avant que d'entrer dans le Dauphiné pour gagner le marquiſat.

Voici les témoignages des auteurs qui prouvent les faits que je viens de rapporter, &

ui appuient les conjectures que
ii proposées.

Perussis rapporte plusieurs
its concernant Bellegarde,
rivés vers la fin de 1577. &
ndant l'année suivante. Ils ne
nt pas tous fort importans;
ais ils sont du moins utiles en
point, qu'ils donnent des dates
 séjour que Bellegarde a fait
 différens lieux pendant cet
tervalle de temps. Voici ces
its.

(Vers le 8. d'Août 1577.) Page
ellegarde étoit indisposé à
eaucaire; & le 13. il se dis-
osoit à aller à Avignon......
Vers le 23. d'Août) Belle- Page
rde envoya des troupes à Ca-
erousse (qui tenoit le parti des
tholiques) pour renforcer la
rnison de Codolet.......
Vers le commencement de
lovembre] le mestre de camp Page
rillon alla à Beaucaire trouver

le maréchal de Bellegarde qui commandoit en Languedoc, & *depuis Montpellier en haut contremont*, [c'est-à-dire, du côté des Cevennes] pour avoir le moyen d'entretenir trois régi-
Page 209. mens françois ...... Le 3. Décembre, Bellegarde alla faire son séjour à Tarascon .... Le
Page 212. lundi 17. Février [1578.] Bellegarde arriva à Avignon venant de Tarascon. Le roi lui avoit donné *la demeurance* au château, & le revenu de la ville pour neuf ans, avec un pouvoir fort ample pour aller en Dauphiné faire mettre les armes bas aux adversaires. Bellegarde étoit encore à Avignon le 24 ......
Page 213. Le 2. de Mars Bellegarde alla à Carpentras ... Le 8. il retourna à Avignon, & de-là à Tarascon ..... [Vers la fin de Mai]
Page 215. Bellegarde étant à Avignon, fut prié d'assister de ses moyens,

pour empêcher que les huguenots ne secourussent Menerbe, [ville du comté Vénaissin, que les catholiques assiégeoient. [Vers le mois Juillet] le pape envoya un bref de félicitation à Bellegarde qui résidoit à Tarascon. Perussis ne dit point sur quoi le pape le félicitoit. C'étoit apparemment sur ce qu'il faisoit la guerre aux huguenots. (Vers le commencement de Septembre) *César Mattheuccij, neveu de Saporoso, reçut des mains de Bellegarde à Tarascon l'ordre de St. Michel, en considération des services de son oncle ....* (Vers la fin d'Octobre) *Bellegarde envoya de Tarascon*, du secours à Beaudonnet qui étoit dans la ville de Beaucaire, dont les huguenots tenoient le château.

Page 21(
Page 22;
Page 22(

Entre deux faits que Perussis date du 19. de Décembre, il a

inſéré le paſſage ſuivant. *Belle-*
Page 223. *garde partit du château de Taraſ-con, ſuivi de plus de cent chevaux: il alla à Salon* (en Provence] *où le comte de Carces le feſtoya; delà prit ſon droit à Saluces* [a], *ſuivi de quelques gentilshommes du pays.*

On vient de voir que le roi avoit donné Taraſcon à Bellegarde. On pourroit cependant conclurre d'un paſſage que je

(a) Le Laboureur nous apprend que Bellegarde mena dans ce marquiſat, ſa femme, qui, comme je l'ai dit plus haut, étoit de la maiſon des anciens marquis de Saluces; & il fait entendre que Bellegarde ſe ſervit des droits qu'il prétendoit que ſa femme avoit ſur ce marquiſat, pour juſtifier le deſſein qu'il avoit formé de s'y rendre indépendant de l'autorité ſouveraine. *Elle eut encore le bonheur*, dit cet auteur, p. 716. en parlant de la maréchale de Bellegarde, *de regner dans le marquiſat d'où elle étoit iſſue, comme ſi elle en eût été l'héritiere légitime, & ſi elle en eût porté les droits à ſon mari, qui s'y établit puiſſamment, & en uſa comme d'un patrimoine.*

rter, qu'il s'empara
lle par force.
de Montaud, hugue-
s une satyre qu'il
582.deux ans après la
Bellegarde, sous le
Tiroir des François,
on pas veu aussi puis Page 606.
que feu le mareschal
de se saisit du château
n, pour certain mes-
nt qu'il avoit & pour
ter, qu'il s'alla em-
principales places du
le Saluces; dont il eût
le faire sortir, si la
it prévenu.
à la suite du passage Page 13.
de la brouillerie des
de Damville & de
, & que j'ai copié plus
e: *si bien que celui de*
cy contraignit l'au-
ter Beaucaire, & se
rascon, où il demeu-

ra aſſez long-temps, ſans
employé à choſe du monde,
recognu pour tel qu'il eſt
grand capitaine, doué d'un
bon jugement, & de toutes
tres bonnes qualités, qui fu
cauſe qu'il ſe trouva bie
chargé de deptes & de néceſ
à quoy fut adjouſté le deſpit
conçeut de ce que (vacqua
gouvernement de Provenc
cauſe de l'indiſpoſition de
le mareſchal de Retz) a
employé ſa faveur & cell
ſes amis pour y être ſubſti
il en fut refuſé tout à plat
quant à ſes eſtats, penſio
appointemens, & autres ſom
qu'il avoit fournies & emprun
pour le ſervice du roy, il lu
eſcrit qu'il n'en devoit rien
pérer, ni pour le préſent
pour l'avenir, d'autant que
financiers ne le payoient
de ſubterfuges & ruſes de

cœur, où il étoit du tout mal-traicté & défavorisé, à l'occasion des Biragues ses ennemis, protégés par la reine mere. Toutes ces choses, avec l'extrême nécessité où il se trouvoit, remplirent son cœur de tel désespoir, que je ne le saurois exprimer.

Le roi d'Espagne & le duc de Savoie profiterent de l'état violent où étoit Bellegarde, pour le porter à la revolte. Mr. de Thou n'est point entré dans le détail des traités qui se firent entre le roi d'Espagne & Bellegarde. Il dit seulement en général, que Bellegarde étant déjà dans le marquisat de Saluces, où il s'étoit emparé de quelques places, & sentant qu'il en avoit trop fait pour pouvoir compter surement sur le retour des bonnes graces du roi, il traita sérieusement, à l'instigation du duc de Savoie,

Thuani, hist. t. 3. p. 671. n°. 6. V. note (a). Trad. fr. t. 8. p. 51.

avec Philippe II. roi d'Eſpagne, ennemi & rival de la France; que ce prince promit de lui faire toucher cinquante mille écus par mois, tant que la guerre dureroit; & que Bellegarde s'engagea de ſon côté à ſe ſervir des forces des proteſtans, pour les mieux tromper, & cependant à ne faire la guerre que pour l'avantage de ce prince.

Bellegarde ne traita pas directement avec le roi d'Eſpagne, mais avec le marquis d'Ayamont, gouverneur du Milanois. C'eſt ce que nous apprennent les deux paſſages
·5·p.184. ſuivans de Brantome .... *Tout cela euſt eſté bon*, dit-il, en parlant du duc de Savoie, *ſi quelques années après, il n'eut tenu la main avec le marquis d'Ayamont, gouverneur de l'état de Milan, au mareſchal de Bellegarde, pour s'emparer du*

marquiſat

marquisat de Saluces, & ainsi se rendre rebelle au roy, afin de l'impatroniser & rendre propre à lui par après ... Enfin, dit-il dans un autre endroit, *après plusieurs mécontentemens du roy, ce mareschal* (de Bel-egarde) *despité, se banda conre lui, s'entend soubs main vec Mr. de Savoie, de qui l estoit fort serviteur & grand my de tout temps, comme je ai veu : confere & pratique vec le marquis d'Ayamont, ouverneur de l'état de Milan, n prend de bons doublons, (ce isoit-on à la cour;] car aurement ne se pouvoit-il bander ontre le roy, ny lui faire teste; ; luy fait perdre en un rien tout e marquisat de Saluces.* Tom. 9. p 272.

L'auteur du manuscrit I. de a bibliotheque du roi, a aussi arlé de l'influence qu'eurent e duc de Savoie & le mar-

quis d'Ayamont dans la revolte de Bellegarde ; *& à la vérité*, dit-il, en parlant d'eux, *c'étoient ces deux personna[ges] qui avoient fomenté les desseins dudit mareschal, dont l'utilité devoit revenir au roy d'Espagne, & audit seigneur duc, quelque semblant que fit ledit sieur mareschal de ne les avoir que pour amis, & non participans à la conquête.*

Ce passage est imprimé à la p. 105. du I. vol. de l'hist. du comté Vénaissin par Mr. l'abbé Pithon-Curt.

Cet auteur est le seul qui dise que Bellegarde eut promis au roi d'Espagne & au duc de Savoie, de leur remettre le marquisat de Saluces, lorsqu'il s'en seroit emparé ; & je ne sais si sur le témoignage de cet écrivain, qui paroît avoir été huguenot, & qui par conséquent devoit haïr tous les princes catholiques, & le roi d'Espagne plus que tous les autres, on peut croire ce fait,

qui est contredit par tous les autres historiens, qui disent que le dessein de Bellegarde étoit de se rendre indépendant dans le marquisat, & d'y ériger pour lui-même une espece de souveraineté.

Quoiqu'il en soit, c'est dans Mauroy seul qu'il faut chercher le détail des négociations qui se firent entre le duc de Savoie, le marquis d'Ayamont, & Bellegarde; & voici le précis de ce qu'il en dit. *Pag. 13. & suiv.*

Le roi d'Espagne mieux informé de nos affaires que nous-mêmes, & de l'état où se trouvoit le maréchal de Bellegarde, résolut d'en profiter; & sachant qu'il avoit particuliere amitié & grande familiarité avec Emmanuel-Philibert, duc de Savoie, s'adressa à lui, & lui fit entendre son intention, tant par agent exprès, que

par le marquis d'Ayamont, gouverneur de Milan. Le « y entendit fort volontiers, tant pour l'amour du roi d'Espagne, que pour son profit particulier ; & ayant fait venir à sa cour Dominique la Volvere, son sujet, natif de Vigon en Piémont, qui avoit été maître-d'hôtel du maréchal de Bellegarde, & *tellement son confident* qu'il lui avoit donné la charge de commander au château de Carmagnolle, place la plus importante de son gouvernement, il l'envoya à ce maréchal, avec des lettres *pleines de courtoisies & d'humanité, pour se condouloir de sa mauvaise fortune & du mauvais état de la France*, où les gens de mérite & de valeur étoient *reculés & désappointés, & gens de peu advancés & bien entretenus*, lui donnant *assu-*

'ance, que quand tout le monde deffaudroit, qu'il ne l'aban- meroit point, & lui feroit 'art des moyens qu'il avoit; ? que pour son profit il avoit lui communiquer une affaire ui seroit cause du recouvrement e sa dignité, & de plus grand dvancement, à la honte de ses nemis. Mauroy après avoir it qu'il a vu cette lettre du uc de Savoie, continue ainsi m recit. Bellegarde renvoya ι Volvere au duc de Savoie, vec des lettres, où après lui voir fait ses remercimens, & avoir assuré qu'il seroit tou- ours prêt d'employer sa vie à m service, il ajoutoit qu'il pou- oit avec toute assurance con- er à la Volvere, l'affaire de uelle il ne lui avoit parlé ı'en général dans sa lettre; le ppliant de le lui renvoyer en instruit, afin qu'il pût lui

en rendre un compte fidel
qui le mit en état de pr
une prompte résolution, a
que le cas le requeroit :
augmentoit cependant le dé
poir dudit sieur mareschal
plus grande vigueur. Le
de Savoie renvoya la Volv
à Bellegarde, avec charg
lui dire que s'il vouloit p
les monts & se retirer à
magnolle, il lui feroit do
moyens & argent pour ch
de Saluces & de tout le
vernement, Charles de
gues son ennemi, qui
succédé à Ludovic son fi
que cette entreprise ne po
manquer le réussir, parce
tant maître de (*a*) Carmag

(*a*) On verra dans la suite de
moire, que le fils du maréchal
legarde étoit gouverneur particu
ces deux places. Ce fut par cette
qu'elles ne furent point remises à
les de Biragues, lorsque le ma

le Ravel, les deux principa-
forteresses, & où toute
illerie & munition de guerre
ent enfermés, il lui seroit
e de chasser Charles de
gues, homme de peu d'es-
& de jugement, & fort
rieur à Ludovic son frere,
a ville de Saluces, qui étoit
ule place dont il fut le maî-
; & que lorsqu'il *y seroit
li, il n'auroit faute de moyens
s'y conserver & s'advan-
plus avant, s'il en avoit la
nté.* Le maréchal fut long-
ps à se resoudre sur cette
erture. Plus il y pensoit,
il se trouvoit *perplex, lui
int au devant le service du
, pour lequel il avoit si sou-
combattu & acquis tant
réputation, que l'exemple
produiroit, étoit de grand*

uces fut mis en sequestre entre
ains.

conſéquence, & dont tout le monde parleroit; mais le déſeſpoir violent, ennemi de la raiſon, le pouſſa hors de tout reſpect & conſidération; & pouſſé d'ailleurs par l'eſpérance de ſe faire rechercher, & de faire ſa condition meilleure en France, il accepta le party que lui propoſoit le duc de Savoie; & il lui renvoya la Volvere, qu'il chargea de l'aſſurer qu'il ſeroit bientôt à Carmagnolle, & qu'il partiroit auſſi-tôt qu'il auroit raſſemblé de bons ſoldats qu'il vouloit y conduire. Pour le mettre en état de faire ces levées, on lui délivra 12000. écus. Le long ſéjour que Bellegarde fit encore depuis à Taraſcon, déplaiſoit fort au marquis d'Ayamont & au duc de Savoie, qui craignoient qu'il ne changeât d'avis, ou qu'il ne ſurvint quelque difficulté qui *gâtât tout*;

: pressoient par fréquen-
tres & messagers, de
les monts, & de ne plus
r son entreprise, qui étoit
ılement éventée, mais
ınt divulguée qu'Henri
étoit très-bien averti, jus-
: moindre particularité:
ɔis, soit que le roy eût
ailleurs (le mettant les
:ots en nouvelle défiance)
ceux qui restoient près
lui feyssent mespriser le-
ur mareschal, il n'y fut
s l'ordre que l'affaire mé-
: car il y avoit assez de
le retirer cet homme tant
conserver, si on eust voulu
ııt peu le consoler, & le
en meilleure espérance.
ırde passa les monts au
Janvier 1579.
lit dans l'histoire généa-
de la maison de France, *Tom. 4. p. 306.*
1578. Bellegarde fut

nommé chevalier des ordre
du roi ; mais qu'il ne fut poin
reçu. C'est par cette raison qu'o
ne trouve point son nom dan
la liste des chevaliers de l'ordr
du saint Esprit, insérée dan
Tom. 9. p. 51. cet ouvrage. La premiere pro
motion de cet ordre se fit l
31. de Décembre 1578. & c
fut par conséquent celle dan
laquelle Bellegarde fut compri
Il étoit alors en chemin pou
aller s'emparer à force ouver
du marquisat de Saluces. Hen
III. ne l'ignoroit pas. Ce prin
vouloit apparemment l'engage
par des graces & par des di
tinctions, à rester dans son de
voir ; mais elles ne purent ca
mer cet esprit fougueux & i
rité.

Du dernier passage de Ma
roy, que j'ai rapporté, on pou
roit conclurre que Bellegard
alla droit de Tarascon dans l

marquisat de Saluces ; mais j'ai déjà remarqué qu'il est certain qu'il a demeuré à Villeneuve près d'Avignon ; & qu'il est vraisemblable qu'il s'y rendit de Tarascon. Je ne puis marquer dans quel lieu, ni en quel temps il commença à traiter avec les huguenots de Dauphiné ; mais suivant Mr. de Thou, ce fut avant que de se rendre à Villeneuve près d'Avignon. Il entra deux fois en négociation avec eux. La premiere n'eut point de suite ; la seconde fut terminée avantageusement pour lui. Mr. de Thou n'a dit qu'un mot de celle-ci ; mais il s'est fort étendu sur la premiere.

Depuis l'édit de pacification du mois de Septembre [1577.] dit cet historien, les esprits étoient plus animés que jamais dans le Languedoc & dans le Dauphiné. Bertrand de Simiane

Hist. Thu ani, t. p.1624. n° 23. Trad. f t. 7. p. 71

de Gordes, lieutenant dans cette (derniere) province, de François de Bourbon, prince dauphin, & François de Bonne de Lesdiguieres, qui étoit chef des protestans dans le Dauphiné, avoient employé le reste de l'année (1577.) à tâcher de dissiper les anciens soupçons des deux partis. Ils ne négocioient que par des députés, qui firent différens voyages. Au commencement de l'année suivante, ils convinrent, par l'entremise de Roger de Sanlari de Bellegarde, de se trouver à une conférence au [a] Buys,

(a) Mr. de Thou qui nomme ce lieu *Buxetum*, ne dit point dans quel endroit de Dauphiné il est situé. A la p. x. col. 1. & 2. de la table des lieux de cette province, qui est à la tête de l'hist. de Dauphiné, par Mr. de Valbonnais, on trouve que *Buxum*, le Buis, est dans la baronie de Meuillon, & que cette baronie est dans le comté de Die. Ce qui est dit dans le dict. universel de la

pour

ır travailler de concert à 'exécution de l'édit.

Un peu plus bas Mr. de Thou, rès avoir parlé de plusieurs vices que le duc de Savoie avoit rendu à Bellegarde, ajoute : ce duc venoit encore tout récemment de se l'attacher par un nouveau bienfait. Bellegarde, après avoir envain assiégé Nismes, avoit porté l'audace jusqu'à faire assassiner dans Beaucaire le garde des sceaux du présidial de Nismes, & avoit emmené Louise Andron sa femme. Le duc continuant de servir en esclave les passions de Bellegarde, avoit encore eu l'indulgence e favoriser les amours infames e cette femme impudique. Le uc de Savoie s'étant ainsi attaché Bellegarde, travailla à engager à de plus grandes

Thuani hist. t. 3. p. 625. art. 23. Trad. fr. t. 7. p. 715. & t. 8. ... 78.

Et non pas Androna, comme il y a dans la traduct. fr.

ance sur es lieux nommés Buis, le iis & le ..iz, paroît très-défectueux.

entreprises. Ils convinrent entr'eux que Bellegarde, en qualité de maréchal de France, demanderoit au roi de faire exécuter le dernier édit de pacification dans la Provence, le Dauphiné, & le Lyonnois; & qu'il se serviroit de cette occasion pour se rendre maître de toutes les places fortes que les protestans lui remettroient dans ces provinces; qu'il y feroit entrer de bonnes garnisons commandées par des personnes de confiance, & qui dépendroient de lui; & s'assureroit ainsi de ces provinces, qui, à cause du voisinage de l'Italie & de l'Espagne, pouvoient lui être fort utiles pour l'exécution des projets qu'il méditoit. Bellegarde étoit persuadé qu'il viendroit aisément à bout de cette entreprise, pourvu qu'il pût mettre les protestans dans ses intérêts;

[C]'est-à-di[re] des états [d]e le roi [d'E]spagne [p]ossédoit [dan]s l'Ita[lie].

ne déſeſpéroit pas d'y réuſ-
Il ſavoit que ce n'eſt ni la
:u, ni le mérite qui font
ion des partis ; & qu'on eſt
. des factieux, dès qu'on a
mêmes intérêts, & qu'on
›ropoſe les mêmes ennemis
›mbattre. Comme les ſujets
mécontentement qu'Henri
& la reine ſa mere lui
ient donnés, avoient éclaté,
ju'il n'y avoit perſonne qui
ıtât de la vivacité de ſon
ſentiment, il étoit perſuadé
: les proteſtans aimeroient
:ux ſe fier à lui, qu'à toute
re perſonne qui ſeroit dé-
ıée au roi. Dans cette con-
ce, il traita avec Leſdi-
res (chef des proteſtans de
ıphiné); & il lui fit d'abord
par des amis. Il lui fit
: qu'il étoit outré des injuſ-
s qu'on lui avoit faites, qui
ent connues de tout le mon-

M 2

de, & dont il rejettoit l'odieux sur la reine mere. Il l'informa ensuite de l'ordre qu'il avoit reçu du roi, pour exécuter dans la Provence, le Dauphiné, & le Lyonnois, le dernier édit (de pacificat[ion]) mais il le fit assurer qu'il n'avoit point voulu se charger [de] cette commission, avant que Lesdiguieres lui eût fait connoître avec sincérité, si les protestans étoient résolus d'exécuter cet édit, & de remettre en conséquence les villes [&] places fortes qu'ils occupoient, & qu'à moins qu'il n'eut des assurances positives qu'ils étoie[nt] dans cette disposition, il laiss[e]roit à un autre cette comm[is]sion honorable, avec la hon[te] de n'avoir pu y réussir. Lesdiguieres sentit que l'amitié d'[un] homme dont l'esprit étoit [ul]céré, pouvoit lui être util[e]

ais ne voyant pas de sûreté, ni même de bienséance, à se déclarer dans les circonstances présentes, il ne répondit à ces propositions que d'une manière ambigue. Il fit donc savoir à Bellegarde que si ceux qui avoient la confiance du roi, vouloient en agir de bonne foi avec les protestans, ils avoient résolu d'exécuter l'édit en toutes ses parties; qu'autrement ils ne se désaisiroient point des places fortes dont ils étoient en possession, jusqu'à ce qu'on leur eut donné des sûretés raisonnables : que c'étoit donc à Bellegarde à s'assurer des intentions du roi & de ses ministres, avant que de se charger de cette commission; & que si les protestans & lui (qui étoit leur chef) se trouvoient pour leur sûreté, dans la nécessité de refuser d'exécuter les

articles de l'édit, ils n'auroient jamais intention de rien faire qui pût déplaire à une perſonne dont ils reſpectoient la dignité, dont ils connoiſſoient le zele pour la tranquillité publique, qu'ils ſavoient n'être point injuſte à l'égard de leur parti, & dont ils avoient toujours ſouhaité ardemment de pouvoir cultiver l'amitié par toutes ſortes de moyens. Bellegarde jugeant par cette réponſe que ſa négociation n'avoit pas un ſuccès auſſi heureux qu'il l'auroit ſouhaité, & réſolu d'attendre une occaſion plus favorable, ſe retira à Villeneuve près d'Avignon, & ne ſe trouva point, comme il l'avoit promis, à l'entrevue qu'il devoit avoir au (*a*) Euys avec de Gor-

(*a*) Peruſſis nous apprend dans quel temps devoit ſe tenir cette conférence du Buis; mais ſelon lui, ce furent les

des & Lesdiguieres. Dans le même temps, Jean de Montluc, évêque de Valence, que le roi avoit chargé de faire exécuter l'édit de pacification, eût à ce sujet quelques (*a*) con-

huguenots qui refuserent de s'y rendre. *Le 2. du même mois* (de Mars 1578.) dit cet auteur, (p. 213.) *le maréchal de Bellegarde alla d'Avignon coucher à Carpentras, pour de-là s'acheminer au Buis, où les adversaires ne voulurent pas se rendre: il les y envoya solliciter par Anselme, qui n'en rapporta que des excuses. Le maréchal retourna en Avignon le samedi 8.*

Je placerai ici deux autres passages de Perussis, qui contiennent des faits qui regardent Bellegarde, arrivés dans la même année. *Le vendredi 2 . Février*, dit-il, (p. 212.) *Bertrand de Simiane, baron de Gordes au diocese de Cavaillon, commandant en Dauphiné en l'absence du prince dauphin ..... mourut à Montelimar, où il étoit venu pour conférer avec Bellegarde, quoique malade*; & on lit aux pp. 218. & 219. que vers le mois de Septembre, le comte de Suze, nommé par le roi pour commander en Provence, envoya *voir* le maréchal de Bellegarde, pour lui faire part de sa nomination au gouvernement de Provence.

(*a*) Un passage de Perussis peut servir

Trad. fr. t. 8. p. 81. Mr. de T
dans ite
que I re
passer
dans le m qu
négocia avec L
se ligua avec l
effet entr'eux u
gociation, qui

à fixer la date de ce
de Valence, dit-il,
Avignon allant en L
cement de Mars (1er
mois, le maréchal de
non à Carpentras. Il y
que ce fut en ce
Avignon, que se
l'évêque de Valence

(a) Il resulte seule
de Mr. de Thou, que
tion de demander
de faire exécuter l'e
mais Chorier à la p. 6
son histoire de Da
ment que ce maréchal
cution de cet édit da
Lyonnois, le Fo
& il rapporte quelques

Les hiſtoriens contem-
s ne parlent point des
ions de ce traité ; & on
eut trouver le détail que
in auteur moderne, du
par rapport au temps
ellegarde a vécu.
el après avoir, dans l'hiſ-
lu connétable de Leſdi-
s, parlé d'après Mauroy,
gociations qui ſe firent à
on, entre le duc de Sa-
le marquis d'Ayamont,
legarde, ajoute : *comme*
de Savoie & Bellegarde *Page 53.*
oient bien qu'un ſupport
in leur étoit néceſſaire,
exécuter plus ſeurement
ntrepriſe, ils tomberent
rd de s'acquérir l'amitié
oteſtans du Dauphiné, en
ſonne de Lesdiguieres,
ropoſant quelque notable
ige, afin de les obliger par
ntéreſt à ſe joindre au ſien:

étant certain que sans cet a
tout leur travail seroit in
Sur ce concert, ils dépêchen
Dauphiné le Molar, secré
du duc, & (a) Anselme,

(*a*) Il sera parlé très-souvent d'A
dans la suite de ce mémoire. On
la généalogie de sa famille à la p. 4
premier vol. du livre intitulé : I
de la noblesse du comté Venaissin, d
Mr. l'abbé Pithon-curt. Il y est
cette famille étoit originaire de Fl
où elle étoit connue dès le do
siecle, & que dans le quinzieme
ses branches vint s'établir dans le
Vénaissin. On y trouve un trè
détail sur la vie de Pierre d'Ar
duquel il s'agit ici. Il y est dit ent
choses, p. 503. qu'Henri III. qu
connu en 1573. au siege de la Ro
où il s'étoit distingué, récompe
services militaires qu'il rendit dep
lui donnant le commandem
l'infanterie dans le marquisat de S
sous le maréchal de Bellegarde.
p. 35. dit d'Anselme, *qu'il n'éto*
sujet du roi, qu'il étoit homme san
étant sorti de pauvre lieu, ne tâch
s'enrichir & accroître sa fortune. Je
pourquoi Mr. de Thou, dans un
que je vais bientôt rapporter, le n
Pierre Fangier d'Anselme : *Petro F*

u mareſchal, & de grande
ation auprès de lui, avec
res pour Lesdiguieres,
leines de l'eſtime qu'ils
t de ſa perſonne, & de
ages d'affection pour le
ſon parti; le priant « de
ir entendre à une affaire
ii ſeroit propoſée pour
ommun intérêt, & dont
eux avoient charge de
iquer. En même temps
t une pareille délégation
roy de Navarre, pour
favorable à ce deſſein,
ſans ſon conſentement il
uvoit rien conclurre avec
ieres. Pendant que le
& Anſelme le vont trou-
lecteur ſaura que le duc
it ouvert cet expédient,

(Thuani hiſt. t. 3. p. 670. nº. 6)
angier ne ſe trouve point dans
gie d'Anſelme, donnée par Mr.
hon-curt.

s'aſſeuroit ſur la bonne
gence où il eſtoit alors
roy de Navarre, à r
mariage qui ſe traitoit
vaing, gentilhomme co
de Dauphiné, entre la
que du roy, (depuis
de Bar, & Charles, j
manuel, depuis duc de
veu d'ailleurs la bon
que le duc portoit à l
res, à cauſe des office
ques qu'ils ſe rendoien
à l'occaſion de leur v
comme pour l'entrete
commerce, pour la
quelques priſonniers,
la priere l'un de l'
pour de ſemblables af
Lesdiguieres s'étoit ac
veur du duc, qui d
eſtoit bien ayſe de ſe
ſon amitié. Le Molar
me arrivés chez lui (
res) s'expliquent de l

tendant à former une ligue
e le maréchal & les protes-
s de Dauphiné, sous ces con-
ions : « qu'ils l'assisteroient
s choses nécessaires pour se
saisir du gouvernement du
marquisat, & pour se le con-
server durant les troubles,
attendant qu'il en fut pour-
vu par le roy. Pour asseu-
nce de quoi, Lesdiguieres s'o-
ligeoit à lui [par l'ordre du
roy de Navarre]; & le mares-
chal donnoit vingt mil escus qui
i furent prêtés par le duc; pro-
nettant qu'aussi-tôt qu'il seroit
aisible possesseur du gouverne-
ment, il remettroit au pouvoir
de Lesdiguieres [comme il fit]
Chasteau-Dauphin, Dronier,
Demont, & quelques autres places
sur la frontiere des deux estats,
servant à maintenir entr'eux la
communication & la liberté du
passage, pour les secours qu'ils

pourroient tirer l'un de l'autre car le mareſchal s'obligeoit a ſiſter les proteſtans en certain occaſions.

Pendant que Bellegarde éto à Villeneuve près d'Avignon, peu de temps avant qu'il ent dans le marquiſat de Saluce il forma une entrepriſe, qui peut-être l'événement le ſingulier d'une vie qui en fo nit pluſieurs de ce genre. E legarde catholique, & n'ay aucun ſujet de ſe plaindre pape, qui vivoit dans une p faite intelligence avec He III. forma le deſſein de s'e parer d'Avignon. De Villen ve, il n'avoit que le Rhôn traverſer. Voici comment fait eſt rapporté dans le m nuſcrit ſecond de la biblio
ge 8. que du roi. *Bellegarde*, l'auteur (*a*), *commença de*

(*a*) Mr. Pithon-curt a fait impr

he d'autant plus ſincere &
s ſuſpecte, que peu de temps
: ledit ſieur mareſchal qui
it retiré à Villeneuve, avoit
de ſurprendre Avignon;
jue l'inquiétude de ſon eſ-
le portaſt à cette téméraire
priſe, ou ſes néceſſités do-
ques, ou le commun deſir
'ens de guerre en ce temps-
ui eſtoit de ſe loger, à quel-
›rix que ce fut, ſur l'ap-
'nſion que l'on avoit de la
ation de l'état, & pour au-
:onſidérations plus hautes,
ſſibles concertées avec l'eſ-
'er. Tant y a qu'incontinent
a dicte entrepriſe fut dé-
erte, dont il y en eût plu-

 Mémoire sur la vie dit mareschal de Bellegarde pa[s] les monts.

Hist. Thu-ni, t. 3. . 670. n°. 5. Trad. fr. . 8. p. 78.

Mr. de Thou est entré da
un plus grand détail sur c
événement. Bellegarde, dit-i
étant à Villeneuve près d'
vignon, cet homme qui
pouvoit demeurer en repo
& qui ne cherchoit qu'à brou
ler, forma le projet de s
prendre Avignon, cette vi
si riche, de laquelle il ét
si proche : il le communiqu
Pierre Fangier d'Anselme,
Gaut, à Bessèrie, & à d'autr
dont les mœurs étoient au
corrompues que les leurs ; s
qu'il ne regardât dans cette e
treprise que son intérêt par
culier, soit qu'il voulut par
mériter une plus grande co
fiance de la part des protestar
dont le secours lui étoit néc
saire pour l'exécution des d
seins qu'il méditoit. En effe

taquant le pape ſi ouver-
ıt., il ne pouvoit manquer
brouiller avec le roi ; &
lui reſtoit plus d'autre
ırce que de ſe lier plus
ement avec les proteſtans
roi de Navarre, pour ſe
e à couvert contre de ſi
ns ennemis. L'entrepriſe
r le point de réuſſir ; mais
ıt découverte. On arrêta
non quelques-uns de ceux
qui Bellegarde avoit des
gences : ils y furent con-
és au ſupplice ; & Pirrho
ezzi que le pape envoya
champ avec de nouvelles
es, s'étant jetté dans Avi-
, rendit inutile le projet
legarde. Il tira cependant
ıntage de cette tentative ;
ant de-là traverſé le Dau-
pour paſſer les Alpes, ce
ur lui une occaſion de
e amitié plus étroite avec

Lesdiguieres, dont le secours lui servit beaucoup pour l'exécution de ses projets.

Il est bien étonnant que Perussis qui demeuroit dans le comté Vénaissin, & qui y écrivoit ces mémoires, dans lesquels il a rapporté un grand nombre de faits qui ne sont pas tous fort importans, & qui s'est attaché principalement à ce qui se passoit dans ce comté, n'ait rien dit de l'entreprise de Bellegarde sur Avignon. Bouche n'en a pas parlé non plus, dans son histoire de Provence;
Pag. 419. & Fantoni parlant d'Anselme, dans celle d'Avignon, dit seulement en passant, qu'on lui avoit imputé d'avoir voulu livrer Avignon au maréchal de Bellegarde.

Ce maréchal ayant manqué son entreprise sur cette ville, passa les Alpes, pour entrer

lans le marquisat de Saluces. Bellegarde s'étant encore plus étroitement ligué avec Mr. de Lesdiguieres, dit Mr. de Thou, passa les Alpes, & marcha à Carmagnolle, qu'il fit fortifier sans relâche, & sans en avoir demandé la permission au roi. En même temps on travailloit aussi, par ses ordres, à mettre Ravel, Dragoniero, Cental, & Demont en état de défense. Bellegarde, dit le même historien un peu plus bas, leva des troupes dans les vallées d'Angrogne, de Pragelas, & de Queras, dont presque tous les habitans sont protestans. Outre ces levées, Lesdiguieres lui envoya 1200. hommes de pied, & 300. chevaux commandés par la Tour-Gouvernet. Enfin il tira des troupes, qui avoient été levées pour servir sous lui deux ans auparavant

Thua hist. t p. 671 6.

Trad t. 8. p

au siege de Nismes, les meilleurs soldats, dont il donna le commandement à d'Anselme, à Gaut, à Besserie, & à Balthasar Flote, comte de la Roche. Ces différentes troupes faisoient six mille hommes de pied, & cinq cents chevaux. On trouve dans Videl, quelques autres circonstances sur le secours que Bellegarde tira de Lesdiguieres. Bellegarde, dit cet historien, se mit en chemin au mois de Janvier 1579. avec des troupes que Lesdiguieres faisoit couler vers le marquisat, donnant ordre que ceux de Queras ouvrissent le Col-Laignel, que les neiges avoient rendu inaccessible cette année-là ; & lui envoyant ensuite par Gouvernet, un bon secours d'hommes & de canons, avec lesquels il vint à bout de son entreprise.

Hist. des nnêtables Lesdi-ieres, p 1.

J'ai déjà dit, d'après Mauroy,

Bellegarde passa les Alpes
mois de Janvier de 1579.
estoit accompagné, dit cet
eur, *de cinq compagnies de* Page 17.
s de pied conduits par le
r Anselme, natif du comté
lvignon, & subjet du pape;
en passant le Val de Sture,
sa garnison à Demont, &
que-Sparviere; & parvenu en
plaine de Piedmont, laissa à
ntal le sieur Anselme, qui
-lors commença à fortifier la
ce, & la mettre en fort bon
nt; puis se retira à Carma-
olle, où il commença à tenir
ison, & appeller à soy tous
x qu'il pensoit estre ses amis;
lement qu'outre le régiment
Mr. de Brissac, qui étoit
s là en garnison, il se trouva
ce gens de guerre, tant Fran-
que Piedmontois, près de
, & encore un régiment de
ovençaux, que lui amena le

sieur Goult, tous bien délibérés de suivre sa fortune. Il se fit quelque traicté avec les huguenots du Dauphiné, & vallées d'Angrogne & de St. Martin. Tout cela se faisoit devant les yeux de Carles de Birague, qui en advertissoit le roi.

Henri III. fut très-affligé de l'entreprise de Bellegarde ; & il prit, mais sans succès, des mesures pour en arrêter le cours. C'est ce que nous apprend un passage de Brantome.

Tom. 9. p. 273. *Bellegarde*, dit-il, *fait perdre [au roi] en un rien, tout le marquisat de Saluces. J'estois alors à la cour que les nouvelles en vinrent au roy, qui en fut fort esmeu, & que la citadelle de Carmagnolle tenoit encore. Le roi dépescha aussi-tôt le sieur de Lussan, mestre de camp des bandes de Piedmont, pour la secourir ; mais nous donnasmes la*

Cet en-

ue nous eſtions de quel-
:uneſſes de la cour aucuns
l'y aller. De quoy j'en vis
fort triſte. Il envoya le
'e la Valette le jeune, au-
hui Mr. d'Eſpernon, qui
:nçoit d'entrer alors en
: faveur (a), *& étoit nep-*
dit mareſchal, qui y alla
ſte : & le vis partir avec
e eſpérance d'y faire quel-
oſe de bon, & réduire ſon
; mais il n'y gagna rien,
ı retourna ainſi.

t que le ſiege de la cita-
de Carmagnolle eut tiré
gueur, ſoit qu'il eut fallu
oup de temps à Bellegarde
en réparer les fortifica-

tions, il ne partit de cette v
que le 14. de Juin, pour a
attaquer Saluces, capitale
marquisat de ce nom. *Le*
Pag. 229. *Juin*, dit Perussis, *le maresc*
de Bellegarde partit de Car
gnolle avec 600. chevaux & 6
arquebusiers, ou des siens me
de Provence & de Piémont,
de ceux que Gouvernet, B
chailles, & autres lui avo
amené du Dauphiné, dix
nons, deux coulevrines & d
bâtardes; & arriva devant
luces, où Carlo Birague é
avec dix-neuf enseignes & q
que cavalerie; mais comm
n'avoit point de vivres, il se
tira aussi-tôt: ceux de la v
porterent les clefs au maresc
Dans le château étoit le capi
ne Lussan, Gascon & vailla
étant mestre de camp du r
ment du comte de Brissac,
y avoit 20. François & 80. I
lie

liens, qui ne voulurent essayer la rigueur de la fortune; mais après avoir enduré 50. volées, se rendirent à composition favorable. Ce maréchal mit dans Saluces, Agoult avec douze compagnies.

Avec cette armée, & douze canons de batterie, Bellegarde, dit l'auteur du manuscrit second de la bibliotheque du roi, *partit de Carmagnolle en ladite année 79. au commencement de l'esté, & s'achemina à Saluces, ville capitale dudit marquisat de Saluces, où ledit Birago estoit; lequel sentant ladite armée approcher, se retira, & abandonna la ville, qui se remit bientost au pouvoir dudit mareschal de Bellegarde; & quelques jours après, le chasteau en fit de mesme, voyant les canons en batterie, & prests à jouer; & à l'exemple de ladite ville & chasteau, tou-* Page 9.

tes les autres places dudit marquisat se réunirent au pouvoir dudit sieur mareschal ; de sorte que ledit Carlo de Birago fut contraint de vuider entiérement le pays, & se retirer à Lyon par devers la reine.

Mr. de Thou nous apprend, sur l'expédition de Bellegarde dans le marquisat de Saluces, une circonstance qui ne se trouve point dans ces deux historiens. A la tête de ces troupes, dit-il, à la suite d'un passage que j'ai rapporté plus haut, Bellegarde sortit de Carmagnolle, suivi de douze pieces d'artillerie, & marcha droit à Saluces, où commandoit Charles de Birague. A son approche, Birague effrayé abandonna la ville, & se retira dans le château ; mais il n'y tint pas ; il se rendit dès qu'il vit le canon, & prit la route de la France. Après son départ,

Thuani l. t. 3. 672. n°. Trad. fr. 3. p. 82.

les autres villes du marquisat rendirent aussi-tôt à Bellegarde. Ce maréchal persévérant dans la même dissimulation, écrivit au roi le 1er. d'Août une lettre, par laquelle il tâchoit de justifier son entreprise par plusieurs raisons ; apportant pour excuse les injures personnelles qu'il disoit avoir reçues des Birargues; soutenant que son honneur & la réputation du roi étoient intéressés à ne pas souffrir qu'un homme qu'il avoit honoré de la dignité dont il étoit revêtu, devint le jouet de quelques étrangers dont la fidélité pouvoit justement être suspecte à la France.

Mais Mauroy nous a conservé, sur cette expédition, des détails beaucoup plus circonstanciés, & ne s'accorde pas d'ailleurs sur quelques-faits avec les tr historiens que je viens de c

Page 18. Suivant cet auteur, Henri III. ayant appris que Bellegarde étoit dans le marquisat de Saluces, envoya au sieur Carles (de Birague) par le trésorier extraordinaire (des guerres) six mil escus, & fut envoyé le sieur de Lussan pour qu'il retirât de Carmagnolle & du service du maréchal, le régiment du sieur de Brissac; mais le Sr. Carles ménagea assez mal cet argent; & le voyage du sieur de Lussan fut sans effet; car tous les capitaines dudit régiment demeurerent à Carmagnolle, sinon le capitaine la Bastide seul. Le roi écrivit aussi au duc de Savoie, & audit maréchal; à l'un, pour empêcher l'entreprise; à l'autre, pour l'en détourner; mais envain: le sieur Carles fondoit toute son espérance sur la promesse que lui faisoit le duc de Savoie, de

n'endurer, en façon que ce fut, que le maréchal passât artillerie, ni autre équipage de guerre par ses terres, pour aller assaillir Saluces, ni autres villes de l'obeissance du roi ; sur laquelle promesse il s'endormit, ne pourvoyant pas aux affaires comme il étoit requis : & à la vérité si ce duc eut gardé ce qu'il promettoit, il étoit assèz assurédans le château de Saluces, lequel le mareschal ne pouvoit prendre sans artillerie ; mais le duc faisant le neutre & l'amiable compositeur, on ne se donna garde que le sieur maréchal se mit aux champs, & partit de Carmagnolle le 10. de Juin 1579. accompagné *de trois mil hommes de pied, sçavoir le régiment du sieur de Brissac, sous plusieurs capitaines*, (dont Mauroy rapporte les noms), & dix compagnies de Provençaux conduits

par les ſieurs Goult & Anſelme, quatre ou cinq cents hommes des vallées d'Angrogne & de St. Martin, *& quatre ou cinq cents chevaux que Mr. d'Esdiguieres lui avoit envoyé, conduicts par Mr. de Gouvernet; & douze pieces d'artillerie, avec tout l'équipage de guerre qui y eſtoit requis. Le duc de Savoie continuant ſa diſſimulation, lui envoya ſignifier par un hérault, & lui défendre de paſſer par ſes terres avec artillerie, autrement qu'il ſe mettroit en devoir de l'en faire repentir; à quoi lui fut reſpondu qu'il avoit trop tard parlé; & que ſi lui ou autre ſe préſentoit pour l'empeſcher, il la lui paſſeroit ſur le ventre. Carles de Birague adverty qu'il avoit paſſé Raconis, & qu'il étoit logé à Cavail-lion, diſtant de Saluces trois lieues, ayant laiſſé le ſieur de Luſſan dans le chaſteau,*

alla en grand effroy, & se
ra à Lagnaseq : ainsi fut la
: abandonnée du gouverneur,
'e tous les hommes de qualité.
'assa le mareschal l'artillerie
: grande difficulté, d'autant
les rivieres du Vraite & de
ire estoient débordées ; mais
nt avec soi les paysans du
de Savoie, conduits par le
r de Scarnafix, un de ses
tilhommes, il passa à l'ayde
eux lesdites rivieres. Estant
vé à Saluces le troisieme jour
ès son partement, il s'empa-
de la ville, & somma le sieur
Lussan de lui rendre le châ-
t, qui répondit bravement
l le conserveroit au roy tant
l pourroit ; mais enfin fut
traint de se rendre le viij.
r du siege, s'excusant sur ce
'l estoit tout dégarni de mu-
ons, & que d'ailleurs la pla-
'estoit pas tenable. Ledit sieur

mareschal pria ledit sieur
Lussan de faire ses excuses
vers le roi, à qui il garde
beaucoup mieux ce gouver
ment que n'avoit fait Birag
qu'il estoit François & officie
la couronne de France, ay
plus de dignité & de cour
pour lui faire service; au
judice duquel il n'avoit faict c
exécution, mais pour se ver
de ses ennemis les Birag
Ainsi partit ledict sieur de Lu
& passant par Thurin, il r
de son altesse quelques exc
pour ses justifications. De-là
dit sieur mareschal alla pren
Dronier & Versoly, chastea
la nature & assiette de celu
Ravel, tenu par le prevos
la Mante. Bref, il se fit ma
de tout le marquisat, sans
excepter, & des passages
Alpes, par où l'on monte
Piedmont en Provence & L

›hiné, à ſçavoir en la Val de ›ture, de Demont, & de Roque- ›parviere pour aller en Proven- e; & pour aller en Dauphiné, ›u chaſteau-Dauphin & col de 'Aignel. Ce faict, il congedia les ›iedmontois & Angrognois; & ›nvoya le ſieur de Gouvernet ›n Dauphiné, après avoir payé ›n armée.

Voici ce que nous apprend eruſſis ſur l'invaſion du mar- uiſat de Saluces par Bellegar- e. *Le mareſchal de Bellegarde,* it-il, *étant arrivé à Carma- nolle, voulut en qualité de ma- ›ſchal de France, être obéi par- ›ut; mais Carlo de Birago s'y ›poſa. Le mareſchal ſe ſaiſit de ›elques places, & envoya en rovence Anſelme & Goult qui leverent mille hommes, & le ›joignirent d'abord. Le duc de avoie tâcha de pacifier les cho- s, en faiſant donner de l'argent ›x gens du mareſchal.* Page 225.

Bellegarde se voy
du marquisat de Sa
chassa honteusement l
qui pour avoir autref
parti de la France, a
obligés d'abandonner l
& leurs maisons, &
trouvé une nouvelle p
ce marquisat.

Telle fut l'expéditi
réchal de Bellegarde
re en ce point, qu
faire réussir, il fut ob
servir de secours d
divisés par leurs sent
par leurs intérêts. Il
nu par le roi d'Espagn
le duc de Savoie. So
étoit composée de ca
& de protestans; & c
qui tous les princes de
munion romaine étoien
& odieux, haïssoient n
ment Philippe II. pri
zelé pour la religion

, & qui dans les Pays-bas
rſuivoit à main armée ceux
ſes ſujets qui s'en étoient
irés. Il fallut bien de la dex-
té pour engager des eſprits
s les uns contre les autres,
ıdre à un même but; Bel-
ırde y réuſſit. Il recevoit
l'argent du roi d'Eſpagne;
huguenots ne l'ignoroient
, & le voyoient avec in-
tude; mais il leur faiſoit en-
re que Philippe II. ne lui
ıoit cet argent que pour
uiter de ce qu'il devoit au
de Savoie qui y conſentoit;
l'egard de ce prince, il ſe
t habilement d'une circonſ-
e qui paroiſſoit marquer
avoit intention de ſe rap-
r des intérêts des hugue-
C'eſt ce qui ſe trouve dé-
ppé dans le paſſage ſuivant
nanuſcrit premier de la bi-

bliotheque du roi [*a*]. *La vérité* Page 1. *eſt*, dit l'auteur de ce manuſcrit, *que partie des deniers que touchoit ledit ſieur mareſchal, & dont il payoit ſes garniſons & troupes de campagne, venoit de Milan ; & d'autant que c'eſtoit choſe manifeſte, & que ces faveurs Eſpagnoles étoient ſuſpectes à ceux de ladite religion, ledit ſieur mareſchal s'excuſoit, diſant que c'étoient deniers du duc de Savoie ; à ſavoir la penſion qu'il avoit d'Eſpagne, ſçachant bien que le nom du duc de Savoie ne leur étoit ſi ſuſpect & odieux, à cauſe des faveurs qu'ils en recevoient tous les jours par la permiſſion du commerce qu'ils avoient en toute liberté dedans ſes terres, deſ-*

[*a*] Le commencement de ce paſſage eſt imprimé à la page 505. du I. vol. de l'hiſtoire de la nobleſſe du comté Vénaiſſin par Mr. Pithon-curt.

quelles

uelles ils avoient toujours tiré rmes, poudres, chevaux, & ut dont ils avoient besoin du-ant la guerre : joint que dès e temps-là, il se parloit du ma-iage de madame la princesse le Navarre, aujourd'hui du-hesse de Bar, avec le prince de Piedmont, maintenant duc de Sa-voie; & sçavoit bien ledit Sr. ma-eschal de Bellegarde se préval-oir de ce traité, pour persua-der à ceux de sa religion, qu'ils n'avoient rien à craindre du costé du Savoyard, qui ne ten-doit, disoit-il, qu'au bien de la France, & à l'affinité du roy de Navarre. *Il faut app. corriger de* la religion.

Bellegarde maître de tout le marquisat de Saluces, étoit déterminé à s'y maintenir indépendant de l'autorité d'Henri III. qui n'étoit pas en état de l'en chasser. Il ne pouvoit y être attaqué que du côté de Dau-

les dispositions de la reine. Il lui représenta qu'elle ne devoit pas faire un crime à Bellegarde, de ce qu'il n'avoit pas obéi à l'ordre qu'il avoit reçu de se rendre auprès d'elle ; que c'étoit un effet de la crainte qu'il avoit de ne pouvoir rentrer dans ses bonnes graces, & dans celles du roi ; que cette défiance étoit pardonnable, puisqu'elle étoit fondée sur tout ce qui s'étoit passé ; mais qu'elle s'effaceroit à la premiere entrevue qu'elle voudroit bien lui accorder : qu'à la vérité il souhaitoit d'avoir toutes ses sûretés ; qu'ainsi au cas qu'elle eut pour agréable que le maréchal vint la trouver à Montluel en Bresse, place qui faisoit partie des états du duc de Savoie, il s'engageoit à le lui amener. La reine mere avoit déjà eu quelque vent des desseins pernicieux que formoit le maré-

uenots qui avoient le roi de
varre à leur tête, avoient
s les armes dans presque tou-
les provinces, & déjà le
rti de la ligue commençoit
e former. Au milieu de ces
ubles, Catherine de Médicis
it avoir assez de ressources
ns son esprit pour les appaiser.
e laissa dans la capitale son
plongé dans les délices, &
courut toutes les provinces
ridionales du royaume, dans
pérance d'y rétablir la tran-
llité. Toujours occupée dans
ong voyage, de voies de con-
ation, d'intrigues, & de
gociations, si elle ne guerit
le mal, elle le pallia du moins
ır quelque temps. Ayant con-
à Nerac dans la Guienne,
paix avec le roi de Navarre,
passa dans le Languedoc,
endit dans la Provence, &
iva enfin dans le Dauphiné.

Deux affaires importantes l'y conduisoient, la revolte des huguenots de cette province & celle de Bellegarde. La premiere n'est pas de mon sujet; & à l'egard de la seconde, Catherine de Médicis voulut engager Bellegarde à la venir trouver à Grenoble; mais Bellegarde qui la connoissoit, & qui la haïssoit autant qu'il en étoit haï, refusa de se rendre dans une ville où elle seroit la maîtresse. On convint de se voir dans un pays neutre; & Montluel, ville distante de trois lieues de Lyon, & située dans la Bresse, qui appartenoit alors au duc de Savoie, fut choisie pour le lieu de la conférence. Elle se tint entre Catherine de Médicis, le duc de Savoie, & Bellegarde. Il y regna une profonde dissimulation de part & d'autre; on évita d'entrer trop avant dans

les éclairciſſemens qui auroient
igri les eſprits, & entretenu
s méfiances. On feignit d'igno-
er des faits qui étoient publics,
k on ſe paya réciproquement
le paroles vagues & générales,
k de complimens équivoques;
k on prit des engagemens qu'on
i'avoit pas intention de rem-
lir. Telle eſt l'idée que Mr. de
Thou, & plus encore Mauroy,
onnent de la conférence de
Montluel.

Mr. de Thou, après avoir T
apporté l'entrepriſe de Belle- *hij p.*
arde ſur le marquiſat de Salu- 6.
es, ajoute: dans ces circonſ- T *t.*
ances, Bellegarde ne jugea
pas à propos d'aller trouver
Catherine de Médicis à Greno-
le; mais le duc de Savoie s'y
endit, ſous le prétexte de venir
aire ſa cour à cette princeſſe;
nais en effet pour ſonder qu'-
lles étoient à l'égard de ſon ami,

les dispositions de la reine. Il lui représenta qu'elle ne devoit pas faire un crime à Bellegarde, de ce qu'il n'avoit pas obéi à l'ordre qu'il avoit reçu de se rendre auprès d'elle ; que c'étoit un effet de la crainte qu'il avoit de ne pouvoir rentrer dans ses bonnes graces, & dans celles du roi ; que cette défiance étoit pardonnable, puisqu'elle étoit fondée sur tout ce qui s'étoit passé ; mais qu'elle s'effaceroit à la premiere entrevue qu'elle voudroit bien lui accorder : qu'à la vérité il souhaitoit d'avoir toutes ses sûretés ; qu'ainsi au cas qu'elle eut pour agréable que le maréchal vint la trouver à Montluel en Bresse, place qui faisoit partie des états du duc de Savoie, il s'engageoit à le lui amener. La reine mere avoit déjà eu quelque vent des desseins pernicieux que formoit le maré-

hal : d'ailleurs, elle appréhen-
oit tout du caractere de cet
mme ambitieux : ainsi, com-
ne elle vit qu'il falloit se résou-
lre à avoir une conférence avec
ui, elle accepta le parti avec
d'autant moins de peine, que
lorsqu'elle seroit à Lyon, où
elle avoit dessein de se rendre,
elle ne seroit pas fort éloignée
le Montluel. On prit donc jour
pour cette entrevue, & le duc
le Savoie retourna dans ses
États, & rendit compte à Belle-
garde de ce qui s'étoit passé entre
a reine mere & lui. Lorsque cet-
te princesse fut arrivée à Lyon,
Charles de Birague, Mario &
Louis de Birague ses cousins,
vinrent l'y saluer. Ils étoient
suivis de ces Italiens que Belle-
garde, comme je l'ai dit plus
haut, avoit chassé du marquisat
le Saluces. Ils firent de gran-
les plaintes contre lui : ils l'accu-

ſerent de former, de concert avec le duc de Savoie, & par conſéquent avec la cour d'Eſpagne, des projets ſecrets contre l'état, aſſurant que l'intelligence qu'il affectoit d'entretenir avec les proteſtans, n'étoit qu'une feinte, pour tromper eux & le roi, & pour ſe mettre en état de livrer la frontiere aux Eſpagnols. Comme ces accuſations venoient de gens aigris contre le maréchal, elles ne furent point écoutées. Lorſque le jour marqué pour l'entrevue fut arrivé, la reine partit pour Montluel avec une grande ſuite. Le duc de Savoie vint l'y trouver, emmenant avec lui Bellegarde, comme on en étoit convenu. Ce maréchal qui affectoit d'être uni avec les proteſtans pour cacher des deſſeins beaucoup plus criminels, avoit fait venir avec lui les députés des égliſes ré-

formées de Dauphiné. Il tâcha d'abord de se justifier auprès de la reine mere, des projets cachés dont on l'accusoit : il crut y avoir réussi, parce que cette princesse qui jugea qu'il étoit nécessaire qu'elle se contentât de toutes les raisons dont il se servoit pour s'excuser, parut les goûter. On traita ensuite de l'exécution du dernier édit de pacification dans le Dauphiné. Bellegarde parut le souhaiter avec ardeur, & prendre fort à cœur les intérêts des protestans. Cette affaire ne fut point terminée ; & on convint seulement que les choses resteroient dans le même état, jusqu'à ce que le roi bien informé en eut autrement ordonné. On se sépara ensuite, les esprits étant plus disposés à la vengeance qu'à la paix.

Mr. de Thou a obmis la cir-

conſtance la plus importante d
la conférence de Montluel ; c'e
que Catherine de Médicis
rendit à Bellegarde le gouv
nement du marquiſat de Salu
ces, dont il avoit été dépouill
deux ans auparavant. C'
Mauroy qui nous l'apprend
& il fait mieux ſentir que M
de Thou, la diſſimulation ré
ciproque qui fut l'ame de cett
conférence. *Catherine de Mé*
Page 22. *cis*, dit-il, *étant arrivée d*
le Dauphiné, envoya prier
legarde par le marquis de Cu
ton, & autres gens de qualité
de la venir trouver à Gre
Il s'en excuſa. Ce moyen l
manquant, elle ſollicita le du
de Savoie de la venir voir
Grenoble. Il y vint, & d
leur entrevue les careſſes
côté & d'autre ne furent épa
gnées, & la diſſimulation enco
moins; car le duc de Savoie

ı *des plus fins & accors prin-*
ſ *de ſon temps , faiſoit tout ce*
!'il pouvoit pour perſüader à
reyne qu'il ne s'eſtoit aucu-
ment empeſché, & qu'il igno-
t du tout les motifs des affai-
s du marquiſat. La reyne de
n coſté faiſoit tout ce qu'elle
vóit pour lui faire croire
'elle n'en avoit ſoubçon quel-
ıque. Mauroy remarque que
ıs ceux qui dans la ſuite né-
ierent au nom d'Henri III.
le duc de Savoie, par rap-
t aux affaires du marquiſat
Saluces, uſerent d'un pareil
ıagement : ménagemens hon-
ɛ pour un roi de France, à
rd d'un duc de Savoie ;
que les troubles inté-
rs qui agitoient le royaume,
oient néceſſaires. On n'o-
pas déclarer à Charles-Em-
ıuel qu'on n'ignoroit pas les
ɪigues ſecretes qu'il tramoit

au préjudice de la France, p
ce qu'on sentoit qu'on étoit h
d'état d'en tirer vengeance
reviens à la narration de M
roy. *La royne disoit à son*
tesse qu'elle avoit fait tout
qu'elle avoit peu, pour faire
nir le mareschal de Bellegar
elle, en quelque lieu non
pect; mais qu'elle trouvoit
de deffiance en lui qu'aux
guenots; qu'elle le prioit de
assister en cela, que le roy
en auroit grande obligation
duc respondoit froidement
ne pouvoit estre qu'il peust
ce à quoi elle avoit failly;
le mareschal ne lui devoit ny
pect ny obéissance; que tou
fois il y tascheroit plus pou
contenter, que pour espérance
eust d'y rien profiter. La r
répliqua qu'il étoit bien aisé
corder cela; que le roy ai
autant le mareschal pour
ver

verneur au marquisat, que Birague, pourveu que l'obéyssance luy fut rendue. Ceste ouverture pleut grandement au duc de Savoie; si fist condescendre sans grande persuasion, le mareschal à venir à Montluel, ville qui lors estoit de l'obéyssance du duc, comme estant de la Bresse, à trois lieues de Lyon. La royne avec un bon visage lui fit bon recueil; & le cinquiesme jour après son arrivée, en la présence du duc & de plusieurs seigneurs & gentilshommes, elle lui remonstra, avec parolles pleines de majesté & de gravité, le tort qu'il avoit fait au roy, le scandale qu'il avoit produit d'avoir à main armée & avec l'artillerie que sa majesté lui avoit baillée en garde, chassé un légitime gouverneur par lui créé & establi, qu'il avoit grandement mespris, qu'elle en faisoit juge son frere le duc

de Savoie & lui-mesme : à quoy ledict sieur mareschal respondit que véritablement il cognoissoit bien l'offense par lui commise contre le roy ; que la juste colere qu'il avoit contre les Birágues ses mortels ennemis, par les artifices desquels il ne pouvoit éviter ni garantir sa vie, l'avoit conduict à commettre ce dont il se repentoit grandement & de tout son cœur ; & que s'il estoit à recommencer, il aymeroit mieux mourir d'une cruelle mort que de penser à l'exécuter ; & qu'il en demandoit pardon au roy & à elle ; la suppliant très-humblement vouloir intercéder pour luy envers le roy pour en obtenir grace ; qu'à l'advenir il sacrifieroit sa vie pour leur service, & qu'il avoit espérance de leur en faire tant qu'il promettoit se rendre capable de leurs bonnes graces ; ce qu'il di-

ſoit les groſſes larmes lui tombant des yeux. Lors la royne avec une conténance amiable & gaye, je ſuis bien aiſe de cela Mr. le mareſchal, dit-elle ; & le faiſant ainſi, vous n'aurez jamais faute de biens ni de moyens: le roi mon fils ſe veut ſervir de vous plus que jamais ; & ayant fait appeller Mr. Pinart, ſecretaire d'eſtat, lui fit préſent des lettres-patentes de ſon pouvoir de gouverneur & lieutenant pour le roi de-là les monts & marquiſat de Saluces, en bonne & deue forme, qu'elle prit des mains dudict ſieur Pinart. Cela fut faict au contentement de la royne, du duc de Savoie, & du mareſchal : elle penſant avoir bouché ce trou, & que le mareſchal ayant ce qu'il demandoit, feroit auſſi ce qu'il promettoit : le duc de Savoie penſoit lui avoir levé tout ſoupçon que le mareſ-

chal eut rien entrepris à sa sollicitation, & d'avoir si cautement érigé une principauté entre les terres du roy & les siennes; & le mareschal, pour avoir obtenu de gré ce qu'il avoit auparavant gaigné par force : aussi partit-il le plustost qu'il lui fut possible, pour en aller prendre possession, après avoir pris congé de la royne.

Voici ce que l'on trouve dans le manuscrit second de la bibliotheque du roi, sur cette conférence de Montluel. *Carlo de*
Page 10. *Birago*, y est-il dit, *ayant été chassé du marquisat de Saluces par Bellegarde, se retira à Lyon pardevers la reyne; laquelle informée par lui de ce que dessus, & l'inimitié qu'elle portoit audit mareschal s'accroissant de plus en plus, ce ne fut pas de merveilles si ledit mareschal estoit en défiance de la reyne, & si à*

cette occasion ne voulant venir en lieu où la force fut du costé d'elle, la conférence fut remise à Montluel; où la reyne estant arrivée la premiere, accompagnée de Mr. le duc de Mayenne, Mr. de Lansac, Mr. de Foix, Mr. Mandelot, Mr. de Maugiron, le sieur Jean de Bellievre, Sr. de Hautefort, premier président en Dauphiné, & plusieurs autres seigneurs; bientost après, le duc de Savoie y arriva, le mareschal de Bellegarde, & les députés de ceux de la religion de Dauphiné; mais après avoir conféré par plusieurs fois, & faict diverses propositions de part & d'autre, il ne s'y resolut rien qu'une surséance, par laquelle les choses demeurent en l'estat; se séparant les uns & les autres avec beaucoup d'amertume, & de desir de se ressentir des choses passées.

Tom. 9. p. 274. Brantome ne s'est pas fort étendu sur cette conférence de Montluel. *Catherine de Médicis fit tant que monsieur de Savoie & elle s'aboucherent à Montlouel près de Lyon, où il avoit amené avec lui le mareschal* [de Bellegarde] *qu'il soustenoit &* Voy. aussi t. 5. p. 185. *favorisoit fort, & le faisoit ordinairement coucher en sa chambre. Elle lui fit tout plein de remontrances. Luy, ores planant, ores continuant, ores connivant, & ores connillant & amusant la reyne de belles paroles.*

Perussis nous apprend le temps auquel se tint la conférence de Montluel, dans un passage où il paroît y avoir quelque chose de tronqué. (Vers le milieu du mois d'Octobre) Page 230. *la reyne mere*, dit-il, *ayant reglé ses affaires à Grenoble, fut à Lyon; & de-là à Montluel, où elle eut une conférence avec*

ıreſchal de Bellegarde, qui riva ſuivi de grande cava-, & qui en rapporta le gou-ement abſolu & ſurinten-e des provinces de Provence, hiné, & Lyonnois (a), avec e rémunération pour ſa per-: & pour tous les ſiens recom-lés, le baron de la Roche, hinois, qui eut des gen-es, Anſelme, l'un des ſes :els d'infanterie, & le capi- Donine, qui en après eût nmandement du château de ſcon ôté (b) aux Corſes. garde content & conſolé,

Ce gouvernement & cette ſurin-ıce ſe bornerent à une commiſſion aire exécuter dans ces provinces, ier édit de pacification.

:l faut apparremment corriger *au* , & je crois que ces mots déſignent e d'Ornano, né en Corſe, & de-aréchal de France. Alfonſe d'Ornano aîné, ne nâquit qu'en 1581. Voyez généal. de la maiſ. de Fr. t. 7. p. 392.

retourna à son gouvernement de Saluces, ayant toujours promis fidele service à la couronne (a).

Page 36. Videl dit dans la vie du maréchal de Lesdiguieres, qu'à Montluel Catherine de Médicis chargea Bellegarde du soin de faire exécuter le dernier édit de pacification; mais qu'il y trouva de si grandes difficultés, qu'elles rendirent sa commission inutile.

Je terminerai ce que j'ai à dire sur la conférence de Montluel, par un passage de Davila,

(a) Deux lignes avant ce passage de Perussis, il rapporte un fait que j'ai cru devoir placer dans une note, afin de ne point interrompre la suite de ce qui regarde la conférence de Montluel. *On craignoit*, dit-il, *la guerre à Avignon, pour la descente à Gap, Serres, & à la Mure, du maréchal de Bellegarde, & par l'assemblée qui s'y fit à cause des lettres que mondit sieur écrivit de Gap le 5. & 6. Octobre au cardinal (d'Armagnac légat d'Avignon) & à la ville d'Avignon, sur le fait des prisonniers encore détenus ne absous au palais: le cardinal envoya Revest, son maître d'hôtel, porter ses lettres à la reine mere à Lyon.*

qui sur ce fait, & en général sur l'entreprise de Bellegarde sur le marquisat de Saluces, nous a conservé des circonstances importantes, qui ne se trouvent dans aucun autre historien. Catherine de Médicis, dit-il, se rendit à Montluel, ville du duc de Savoie, qui n'est pas fort éloignée de la frontiere, pour s'y aboucher avec le maréchal de Bellegarde, qui s'étoit emparé du marquisat de Saluces. Ayant perdu les bonnes graces d'Henri III. & se sentant soutenu ouvertement par le maréchal de Damville, & secretement par le duc de Savoie, il se rendit dans ce marquisat. Sous un leger sujet de querelle qu'il fit naître contre Charles de Birague, lieutenant de roi, qui tenoit les principales places, il le chassa à main armée, & se rendit facilement maître de

Historia delle guerre civile di Francia di Davila. In Venetia, 1650. in-4° page 350 Trad. fr. par Beaudouin. Paris 1666. t. 2. p. 123

ce marquisat, où à l'imitati du maréchal de Damville, il gouvernoit absolument, & n'obéissoit aux ordres du roi, qu'autant qu'il le jugeoit à propos. L'indépendance de ce maréchal étoit non-seulement très-préjudiciable à la France, mais donnoit encore de l'ombrage au pape & aux autres princes d'Italie : ils appréhendoient que Bellegarde excité par le roi d'Espagne à priver les François de ce marquisat, ne donnât lieu à Henri III. de porter la guerre en Italie. Ils voyoient avec inquiétude que Bellegarde fortifioit les places, & levoit des troupes, sans qu'on pût découvrir d'où il tiroit de l'argent. Le pape Gregoire XIII. fit prier le sénat de Venise, *comme confident* d'Henri III. [ce sont les expressions de Davila], d'interposer *sa prudence*

ɔur prévenir l'embrasement
ɔnt l'Italie étoit menacée. Le
ſnat *embraſſa* vivement cette
faire ; & il ordonna à Gri-
ani, ſon ambaſſadeur auprès
Henri III. de lui en parler ; &
François Barbaro, qui réſi-
ɔit avec la même qualité au-
rès du duc de Savoie, d'en
aiter avec Bellegarde. Les
:préſentations de l'ambaſſa-
:ur de Veniſe déterminerent
lenri III. à donner à la reine
ı mere, un plein pouvoir,
our terminer cette affaire. Ca-
ıerine de Médicis n'ayant pu
ttirer Bellegarde à Grenoble,
ù le duc de Savoie & l'ambaſ-
ur de Veniſe vinrent la
r ver, prit le parti d'aller
ı ɔntluel pour y avoir une
:onférence avec Bellegarde.
Cette princeſſe avoit depuis
long-temps pour maxime, de
faire peu de compte des *appa-*

rences auxquelles les princes sont si fort attachés, pourvû que dans le fond elle pût réussir dans ses desseins. Catherine de Médicis ayant obtenu de Bellegarde qu'il reconnoîtroit l'autorité du roi, & qu'il recevroit de lui les provisions du gouvernement du marquisat de Saluces, elle les lui fit expédier avec de grandes marques d'honneur.

La conférence de Montluel, & ces démonstrations extérieures de réconciliation & de confiance, ne changerent point la disposition des esprits. Catherine de Médicis cachoit dans le fond de son cœur des projets de vengeance, qui éclaterent peu de temps après : le duc de Savoie suivant toujours les principes politiques qui le portoient à favoriser secretement Bellegarde, qui de son côté peu satisfait d'avoir été rétabli par

le

roi dans le gouvernement de Saluces, persista dans le dessein de s'y rendre indépendant ; & dans cette vue, travailla à former de nouvelles liaisons avec les huguenots.

De Montluel, il alla dans le Dauphiné. Il étoit chargé d'y faire exécuter le dernier édit de pacification ; & il donna à cet égard différens ordres, dont le détail seroit peu intéressant : on le trouvera dans l'histoire de cette province par Chorier. *Voy. t. 2 p. 693. & suiv.*

Pendant le séjour que Bellegarde fit dans le Dauphiné, il conféra avec Lesdiguieres ; & par son entremise, il entâma une négociation avec le roi de Navarre, qui étoit le chef des huguenots en France. *Le maréchal de Bellegarde*, porte le manuscrit second de la bibliotheque du roi, *reprint son chemin par le Dauphiné pour aller*

en Piedmont; & confirmant l'intelligence qu'il avoit avec ceux de la relligion dudit pays, dépeſcha le baron de Montberaut, aſſiſté d'un député de ceux de ladite relligion, pardevers le roi de Navarre, pour lui repréſenter ce qui s'eſtoit paſſé à la conference de Montluel, & lui demander la lieutenance générale dudit ſeigneur roy aux provinces de Dauphiné, Provence, & Lyonnois, en cas que l'on revint à la guerre: ce que ſa majeſté lui accorda, & lui en fit expédier un brevet. Il eſt dit un peu plus bas dans ce manuſcrit, que ce fut environ (*a*) le mois de Septembre que Bellegarde repaſſa les monts.

Le paſſage de Mr. de Thou

(*a*) Suivant Peruſſis, il dut les repaſſer plus tard; car on a vu plus haut qu'il fixe le temps de la conférence de Montluel, vers la mi-Octobre.

que je vais rapporter, fournira ſur ces faits des circonſtances nouvelles & curieuſes. En quittant Montluel, dit-il, Bellegarde paſſa par le Dauphiné, afin de conférer avec Lesdiguieres, & de lui confirmer de bouche les promeſſes qu'il avoit faites aux proteſtans. Il lui repréſenta que tout ſe diſpoſoit à la guerre : il lui promit ſon ſecours ; & il obtint enfin de lui qu'ils députeroient conjointement au roi de Navarre, pour le prier, au cas que les ſervices de Bellegarde lui fuſſent agréables, de lui envoyer un plein pouvoir pour faire la guerre dans le Dauphiné, dans la Provence, & dans le Lyonnois. Bellegarde chargea de cette commiſſion Montberault, & les proteſtans en chargerent Calignon [a]. Montberault fut très-bien

Thuani hiſt. t. [...] *p. 674. n*[...] *7. Trad. f*[...] *t. 8. p. 8*[...]

(a) Alard, dans la vie de Calignon

reçu du roi de Navarre : Calignon avoit ordre de Lesdiguieres de lui conseiller d'en user ainsi, & il obtint un ordre en vertu duquel Bellegarde pourroit faire au nom du roi de Navarre, en cas qu'on en vint aux armes ; ensuite on le congédia : mais Calignon resta auprès du

imprimée à Grenoble en 1675. in-12. n'est pas fort exact dans ce qu'il dit de Bellegarde, & de la députation de Calignon vers le roi de Navarre. Il nous apprend néanmoins quelques circonstances qui ne se trouvent point ailleurs. *Les protestans des vallées du Piémont*, dit cet auteur, (p. 16.) *commencerent de craindre la puissance des ligueurs qui les menaçoit. Ils eurent recours à Lesdiguieres; & celui-ci l'eut au maréchal de Bellegarde, gouverneur du marquisat de Saluces, qui étoit sur le point de perdre son gouvernement par les menées des ligueurs. Il lui envoya Calignon, pour lui offrir ses services, ses troupes, & son appui. Bellegarde reçut Calignon avec joie, accepta les offres de Lesdiguieres, lui demanda la protection du roi de Navarre contre ses ennemis, & promit de sa part de secourir les protestans des vallées. Calignon ayant réussi en cette députation, comme Lesdiguieres l'avoit souhaité,*

roi de Navarre. Bellegarde avoit repaſſé les Alpes vers la fin de (*a*) Septembre, & s'étoit rendu à Carmagnolle : ceux qui l'accompagnoient, étoient en plus grand nombre qu'à l'ordinaire ; & ſa ſuite reſſembloit preſque à celle d'un roi. Il recevoit ſouvent des couriers de Milan & d'autres endroits ſuſpects : cela fit conjecturer à ceux des proteſtans qui avoient le plus de prudence, que Bellegarde formoit des deſſeins bien

alla retrouver le roi de Navarre à Nerac, qui ayant apprit les deſſeins du maréchal de Bellegarde, lui envoya un gentilhomme, pour l'aſſurer de ſon amitié & de ſa protection. Le maréchal eut beſoin de l'un & de l'autre; car la reine Catherine de Médicis étoit venue en Dauphiné gagnée par les ligueurs, afin de le tirer de ſon gouvernement. Le roi de Navarre l'ayant ſçu, renvoya Calignon en cette province, avec une lettre à Leſdiguieres, par laquelle il lui ordonnoit de ſoutenir & défendre ce maréchal; ce qui ayant été ſçu par les ligueurs, ils le laiſſerent en repos.

(*a*) Voyez ci-deſſus.

différens de ceux qu'il faisoit paroître ; & Lesdiguieres homme fin & pénétrant, informa même le roi de Navarre qu'on découvroit tous les jours des choses qui devoient donner de grands soupçons aux huguenots, par rapport aux engagemens qu'il avoit pris avec eux. Une mort soudaine rompit le fil des liaisons criminelles que Bellegarde livré à l'ambition & à la vengeance, entretenoit avec des princes étrangers, & avec des sujets rebelles à leur roi. Les historiens ne s'accordent, ni sur le lieu où il finit ses jours, ni sur la cause & la date de sa mort. Quelques-uns ont écrit qu'il fut empoisonné & le Laboureur charge Catherine de Médicis de ce crime.

Mr. de Thou, après le dernier passage que j'ai copié ajoute : mais la mort imprévu

: Bellegarde arrivée vers la
ı de l'année (1579.) délivra
s huguenots de l'inquiétude
ı'il leur donnoit. Cet homme
ıtempérant mourut des excès
'il avoit faits avec une jeune
lle ; & la mort en terminant
:s jours , arrêta le cours des
aſtes projets qu'il méditoit
ɔntre la France. Bellegarde,
it Mauroy , ne jouit pas long- *Page* 25.
:mps de la charge de gouver-
eur du marquiſat de Saluces ,
)ieu l'oſtant de ce monde auſſi-
ôt , & décéda au château de
'aluces le 20. Décembre du-
it an 1579.

Le 11. *Décembre* [1579.] dit *Page* 2
'eruſſis , *mourut à Carmagnolle*
e mareſchal de Bellegarde , de
:ravelle , mal qui depuis long-
emps l'avoit travaillé , ou par
ffet de naiſſance , ou par les
·rans travaux & excès que de
a jeuneſſe il avoit eus & faits.

Les deux manuſcrits (*b*) de la bibliotheque du roi, portent que Bellegarde mourut vers le commencement de 1580. & il eſt dit dans le premier que ce fut à Saluces.

Hiſt. di Davila. ibid. p. 351. *Trad. fr. ibid. p.* 125. On ſent que Davila n'a pas voulu dire tout ce qu'il ſavoit de la mort de Bellegarde. Voici comment il s'exprime. *Le maréchal fut à peine de retour à Saluces, que de quelque cauſe que ſa mort procédaſt, elle arriva ſoudainement.* Brantome & Girard, dans la vie du duc d'Epernon, ont parlé plus clairement. *Tom.* 9. *pag.* 274. *Bellegarde*, dit le premier, *ſe trouva atteint de maladie par belle poiſon, de laquelle il mourut.* Voici le *Page* 16. paſſage de Girard : *Bellegarde re-*

(*a*) Le paſſage du premier manuſcrit eſt imprimé à la p. 504. du I. vol. de l'hiſt. de la nobleſſe du comté Vénaiſſin par Mr. Pithon-curt. Voyez la p. 10. du manuſcrit ſecond.

urné dans son gouvernement, 'y fut presque pas arrivé, qu'il trouva atteint d'une maladie violente, qu'elle l'emporta en u de jours : ce ne fut pas sans 'oupçon de poison ; & quelques-uns crurent que son esprit difficile à manier, ayant fait appréhender qu'il y auroit trop de peine à conduire, selon les ordres de la cour, une personne de ce courage, qui se sentoit offensée, on avoit mieux aimé le perdre, que de prendre tous les soins nécessaires pour le conserver. Mais le Laboureur mieux instruit ou moins circonspect que ces deux auteurs, a déclaré de quelle main partit le coup. Après avoir dit qu'Henri III. ayant fait Bellegarde maréchal de France, *le prit en aversion, & ne le put défaire,* ..... il ajoute : *mais la reine sa mere fut plus heureuse dans*

Mém. Castelnau t. 2. p. 71 edition 1731.

les vœux qu'elle faisoit à la geance ; & ce qui manqua la foiblesse de l'un, ne pût échaper à la haine irréconciliable l'autre ; car on tient pour certain qu'elle fit empoisonner ce
orr.1579. *maréchal, l'an* 1479. Fantoni,
T. 1. pag. dans son histoire d'Avignon,
419. n°. qui est peu exacte & peu esti-
2. mée, est bien contraire à ce que je viens de rapporter d'après plusieurs auteurs, sur les soins qui occuperent Bellegarde depuis son retour dans le marquisat de Saluces. Il nous dit dans le même passage, que Bellegarde sur la fin de ses jours, marqua beaucoup de zele pour la religion catholique ; qu'il se déclara ouvertement contre les huguenots ; qu'il mourut muni du sacrement de pénitence ; & qu'à l'article de la mort, il prit des mesures pour assurer le gouvernement du marquisat de Sa-

luces à ſon fils (qui n'y avoit aucun droit.) Le maréchal de Bellegarde, dit-il, qui s'étoit rendu ſeigneur du marquiſat de Saluces, & qu'Henri III. avoit confirmé dans le gouvernement de ce marquiſat, par des lettres de proviſion *très-amples*, ayant égard aux ſollicitations du pape, avoit changé de conduite, & travailloit avec ardeur à y rétablir la foi catholique, & à y interdire tout exercice de la religion des huguenots, lorſqu'il fut attaqué d'une maladie mortelle, qui l'emporta en peu de jours. Il mourut dans un âge avancé en 1579. après s'être confeſſé en préſence de témoins, & après avoir engagé tous ſes capitaines, entre leſquels tenoient les premiers rangs Volvire, châtelain de Carmagnolle, & Anſelme, gouverneur de Cental, à prêter ſer-

ment de fidélité à César son fils, qui avoit alors 18. ans.

On lit dans l'histoire généalogique de la maison de France, que le 20. de Décembre 1579. Bellegarde mourut subitement de poison au château de Saluces.

T. 4. p. 306. & t. 7. p. 261.



ME-



MÉMOIRE
HISTORIQUE ET CRITIQUE

Sur les principales circonstances de la vie de ROGER DE ST. LARY DE BELLEGARDE, *maréchal de France*, &c.

QUATRIEME PARTIE.



LA mort du maréchal de Bellegarde ne fit point cesser les troubles du marquisat de Saluces; mais ils furent appaisés peu de temps après. César son fils unique, héritier de son

nom & de son ambition, ne le fut point de son habileté : il étoit né facile & leger, & n'étant âgé que de 18. ans, lorsque son pere mourut, il ne pouvoit avoir acquis l'expérience que donne le maniement des affaires. La Volvere & Anselme qui commandoient sous le maréchal de Bellegarde lorsqu'il mourut, & son secretaire Chartier, déterminerent le fils à suivre le plan que son pere avoit formé ; mais ils furent moins occupés du soin de sa fortune, que de leurs propres intérêts ; bien loin de le seconder dans ses projets, ils refuserent souvent de lui obéir ; & l'un d'entr'eux poussa l'audace jusqu'au point de l'arrêter prisonnier. Un parti où regne la méfiance & la mésintelligence ne peut pas subsister long-temps. Dans le cours de l'année qui suivit la mort

lu maréchal de Bellegarde, ces ubalternes firent leur accommodement particulier; & César qui n'étoit leur chef que de nom, fut obligé d'accepter les conditions qu'Henri III. lui fit offrir, & de se retirer du marquisat de Saluces, où la tranquillité fut rétablie.

Deux auteurs contemporains ont écrit ces événemens: Mr. le Thou dans son histoire; & Mauroi dans la vie de l'amiral le la Valette, que j'ai souvent citée dans les parties précédentes de ce mémoire.

Mauroi étoit secretaire de Bernard de la Valette, qui fut pourvu du gouvernement du marquisat de Saluces après la mort du maréchal de Bellegarde. Ayant suivi son maître dans e pays, il fut à portée de s'informer de la vérité des faits qu'il rapporte, & d'en voir mê-

me une partie. Sa narr
d'ailleurs eſt beaucoup plus
due que celle de Mr. de T
qui paroit avoir été ſi peu
truit de ce qui ſe paſſa da
marquiſat de Saluces apr
mort du maréchal de Bell
de, qu'il n'a pas même
de ſon fils dans l'endroit
en rend compte : c'eſt c
dant le ſeul guide qu'ait
Mezerai dans ſa grande l
re, par rapport à ces é
mens, dont il n'a rien dit
ſon abrégé chronologique
chenon, dans l'hiſtoire d
voie, ajoute peu de choſe
qu'on lit dans Mr. de Th
ce ſujet, que le pere Da
renfermé dans trois ligne
il a fait deux fautes énc
J'ai donc lieu de croire q
que je vais en dire, d
Mauroy, peut avoir en qu
ſorte le mérite de la nou

té, puisqu'il ne se trouve que dans un historien peu connu & encore moins consulté. D'ailleurs j'insérerai dans la narration de Mauroi, des faits, des circonstances, & des éclaircissemens tirés de différens auteurs.

Lorsque le maréchal de Bellegarde mourut, dit Mauroi, César son fils n'avoit que (a) 20. ans. Les médecins lui ayant annoncé que la mort de son pere étoit prochaine, il se rendit à Carmagnolle, pour s'assurer de cette forteresse. Il étoit gouverneur particulier de cette Page 25.

(a) On lit dans les additions de le Laboureur aux mémoires de Castelnau (t. 2. p. 716.) & dans l'histoire généalogique de la maison de France (t. 4. p. 306. que César de Bellegarde avoit 25. ans, lorsqu'en 1587. il fut tué à la bataille de Coutras. Il n'avoit donc que 18. ans en 1580. C'est aussi l'âge que lui donne Fantoni dans son histoire d'Avignon, p. 419.

place, & de celle de Ravel, (situées l'une & l'autre dans le marquisat de Saluces.) Il mit des soldats dans la forteresse de Carmagnolle ; *mais il devoit* ge 25. *avoir changé*, continue Mauroi, *le (a) capitaine du chasteau qui es-*

(a) Fantoni dit *ibid.* (p. 419. que *Valveria* étoit Piémontois, & châtelain de Carmagnolle.

Girac nous apprend que le maréchal de Bellegarde mit auprès de son fils, Guillaume Guez, pere de Mr. de Balzac, de l'académie françoise. Roger maréchal de Bellegarde, dit-il, qui s'est fait un grand nom par son courage, accorda sa protection & son amitié à Guillaume Guez, qui le suivit dans son gouvernement de la *Gaule Cisalpine.* Le maréchal le fit confident de tous les secrets, le mit à la tête de ses affaires particulieres, & lui confia des emplois publics ; & Guez s'en étant acquitté avec intégrité & avec exactitude, rendit plus d'un service au roi & à l'état. Il n'avoit pas encore (b) 26. ans, lorsqu'il eut (vers 1576.) une conférence sur des affaires importantes

(b) Guillaume Guez mourut le 20. de Septembre 1650. âgé de cent ans. *Ibid.* p. 609.

toit .... Dominique la Volvere, qu'il sçavoit être subject du duc de Savoie ; toutesfois le peu d'expérience qu'il avoit des choses de ce monde, ... ou plutost sa naïve bonté, ne permettoit pas si grande prudence en lui.

Bellegarde eut lieu de se repentir de cette premiere imprudence ; & on verra dans la suite que la Volvere entiérement dévoué au duc de Savoie son souverain, lui sacrifia les intérêts

ec Philibert-Emmanuel, duc de voie ; & ce grand prince rendit de i un témoignage très-avantageux. ielques années après, le maréchal de llegarde mit son fils entre les mains Guez, afin qu'il put être utile par actions & par ses conseils, à ce jeune mme qui commandoit déja dans des ovinces.

Après la mort du jeune Bellegarde, e s'attacha au duc d'Epernon. *Guil- Guezii elogium* : à la fin il y a *ius Thommas* (a Ciraco) ...... *numentum hoc posuit*: cet éloge se uve à la p. 608. du 2. vol. des vres de Balzac in fol.

Bellegarde le fils étoit seulement gouverneur de deux places du marquisat de Saluces.

du gouverneur de Carmagnolle.

Après la mort du maréchal de Bellegarde, ſon fils dépêcha un courier à Henri III. pour lui en porter la nouvelle, & pour le ſupplier de lui accorder le gouvernement du marquiſat de Saluces, de lui conférer l'évêché de Conſerans & l'abbaye de (*a*) Gimont dont

(*a*) Dans le 16[e]. ſiecle on n'avoit point encore reformé l'abus qui s'étoit introduit, de donner quelquefois à des laïques les revenus d'évêchés & d'abbayes dont on conféroit le titre à des eccléſiaſtiques, qu'on nommoit *cuſtodinos*, & qui ſe contentoient d'une portion de ces revenus. Ceux de l'abbaye de Gimont dans le dioceſe d'Auch devinrent, pour ainſi dire, vacans par la mort du maréchal de Bellegarde. On peut inférer d'un paſſage de l'apologie que Mr. Dufaur-Pibrac préſenta le 1[er]. d'Octobre 1581. à la reine Marguerite, dont il étoit chancelier, qu'il demanda les revenus de l'abbaye de Gimont, qui étoient auſſi demandés pour le jeune Bellegarde par ſes parens. Voici le paſſage: *vous voyez qu'il n'y a que deux abbayes qui ayent vaqué : c'eſt à ſçavoir Loſac & Gimont ...... & celle-ci ne m'a ſervi*

son pere avoit joui, *& de lui payer ce qui lui estoit deu, & dont la reine lui avoit fait spéciale promesse à Montluel.* Mauroi auroit du dire ce qui étoit du à son pere; & il le dit plus bas; car c'étoit au maréchal à qui Catherine de Médicis avoit fait cette promesse dans cette conférence, comme je l'ai marqué dans la troisieme partie de ce mémoire. Bellegarde engagea aussi les états du marquisat à écrire au roi pour appuyer les demandes qu'il faisoit.

Lorsqu'Henri III. reçut ce courier, il étoit déja informé de la mort du maréchal; & il *Voy. Mauroi, p. 1*

que d'irriter le roi contre moi, & offenser les plus proches parens du jeune Bellegarde qui sont ici, & qui ont merveilleusement grande part aux bonnes graces de sa majesté. Cette apologie de Pibrac est imprimée à la p. 375. du 2. vol. des nouveaux mémoires d'histoire, de critique, & de littérature par Mr. l'abbé d'Artigny. Voyez p. 445.

avoit nommé Bernard de la Valette gouverneur & lieutenant général au marquiſat de Saluces, & pays de de-là les monts.

Hiſt. généal. de la maiſ. de France, t. 3. p. 847. Ibid. t. 8. p. 219.

Bernard étoit frere aîné de Jean-Louis de Nogaret de la Valette, en faveur de qui au mois de Novembre 1581. Henri III. dont il étoit le favori, érigea en duché pairie la baronie d'Epernon qu'il lui avoit donnée.

Vie du D. d'Epernon par Girard in-fol. p. 16.

Jean-Louis portoit le nom de Caumont, lorſque ſon frere fut pourvu du gouvernement du marquiſat de Saluces ; & c'eſt par anticipation que Mauroi l'appelle d'Epernon.

Mauroi, p. 26.

Le courier de Bellegarde lui fut renvoyé avec cette réponſe : *que ſa majeſté vouloit que Mr. de Bellegarde vint à la cour, où il ſeroit traicté bien & favorablement, que ſes dettes lui ſeroient payées, & ſes bénéfices conſer-*

és ; que par Mr. d'Espernon qui iroit après le courrier, il ntendroit plus *amplement sa olonté.*

A la court *on ne se doutoit as tant dudit sieur de Bellearde, que de ceux qui étoient rès de lui, comme des sieurs Goult, Anselme, Espiart, & ur-tout du secretaire Chartier; ar tous avoient fondé toute leur spérance en la fortune dudit Sr. nareschal, & desiroient que son ils suyvist le mesme chemin; & ut bien considéré d'y envoyer Mr. d'Epernon pour rabattre eurs desseins, leurs raisons, & ersuasions, & induire Mr. de Bellegarde à conformer ses acons & sa volonté à celle du oy, pour ce qu'il sçauroit bien duire le droict qu'il avoit de on côté,* (c'est-à-dire, les inérêts de son frere) *qui avoit d'autant plus d'efficace à cause*

de leur proche consanguinité ; car ils estoient [a] cousins germains ; mais il oublia le meilleur, qui estoit de l'argent, par le moyen duquel depuis Mr. le mareschal de Retz pacifia ce gouvernement.

Avant que d'Epernon partit pour le marquisat, le roi y en-
[Pa]ge 27. voya Revol, *qui avoit été agent près Mr. de Savoie* ; c'est sans doute celui que ce prince fit secretaire d'état vers la fin de son regne.

Revol fut chargé de lettres pour Emmanuel-Philibert, duc de Savoie, pour Bellegarde, & pour la Volvere : par celle-ci le roi exhortoit la Volvere d'avoir plus *d'égard à son service qu'à tout autre respect & con-*

[a] Bernard & Jean-Louis de la Valette étoient fils de Jeanne de St. Lary, sœur du maréchal de Bellegarde.
Voyez l'hist. généal. de la maison de France, t. 7. p. 904.

sidération

ſidération ; & le roi ajoutoit qu'il craignoit que ceux qui étoient près de Mr. de Bellegarde ne le détournaſſent de ſon devoir. *Je ne ſçay*, dit Mauroy, *ſi ce fut ſagement faict de lui écrire cette lettre : quoiqu'il en ſoit, cet homme mercénaire & infidelle ne l'eut pas ſitoſt veue, qu'il la fiſt voir à ſon alteſſe* [le duc de Savoie] *& à Mr. de Bellegarde; qui ne fut pas petit préjudice à la négociation de Mr. d'Epernon, qui arriva à Turin bientôt après. Il y fut receu & careſſé extrêmement de ſon alteſſe, à qui il déclara ſa charge; & qui eſtoit, en ſomme, que le roy le prioit d'aſſiſter ſes affaires, & tenir la main à la pacification du marquiſat de Saluces, comme il avoit fait cy-devant ..... deſquels ſi bons offices ſa majeſté lui avoit très-*
·ande obligation, qui ſeroit Page 28.

d'autant plus grande en favoriſant ledit Sr. d'Epernon en ſa négociation, comme ſa majeſté avoit aſſeurance qu'il feroit, & que par ſon moyen & auctorité, toutes choſes ſeroient pacifiées de-là les monts.

Le duc de Savoie lui répondit *que Dieu ſçavoit la pure & fidelle affection qu'il avoit au ſervice du roy, & au bien de ſes affaires; & que pour en faire démonſtration il n'eſpargneroit choſe qui fut en ſa puiſſance.*

Mr. d'Epernon alla enſuite négocier avec Bellegarde, qui étoit alors à Saluces, & *luy ayant propoſé la volonté du roy, il y trouva plus de difficulté qu'il n'attendoit; car la lettre que le ſieur de Revol avoit apporté à la Volvere l'avoit fort ſcandaliſé; & puis Mr. de Savoie l'avoit ſous main encouragé, l'aſſurant qu'il ne le trouveroit pas*

seulement bon amy, mais qu'il le protégeroit comme son fils propre. Ce duc *avoit aussi gagné ceux qui estoient près de lui, à force d'argent.* Depuis la mort du maréchal, & avant que d'Espernon eut vu le jeune de Bellegarde, ils n'avoient rien négligé pour déterminer celui-ci à se maintenir à force ouverte dans la possession du gouvernement de son pere. *Ils n'avoient pas*, dit Mauroy, *faute d'inventions & raisons colorées de tant d'apparences de vray, qu'un homme plus âgé & plus expérimenté que* [Page 25 *ledict sieur de Bellegarde, eust eu assez à faire à se résoudre. Ils lui disoient premiérement que s'il quittoit le gouvernement, il s'abandonnoit à ses ennemis, & tant de gens de bien qui avoient suivi la fortune de son pere, auquel il acqueroit une très-mauvaise* mémoire à la postérité,

condamneroit ses actions, diffameroit son nom & sa renommée; qu'étant hors de-là il serviroit de fable & de jouet à tout le monde; que ce que l'on disoit de sa jeunesse, n'étoit qu'une mauvaise raison; car celui à qui le roi l'avoit donné, [a] n'avoit pas plus de barbe que lui; que messieurs de la Valette ses cousins ne demandoient que sa dépouille, & en avoient fait claire démonstration, en demandant ce gouvernement, au lieu de le lui conserver, n'ayant pas faute de faveur près du roi pour en avoir d'autres; & que déjà ils avoient demandé ses bénéfices.

Echauffé par ces discours séditieux, Bellegarde, lorsque

[a] Bellegarde qui n'avoit que 18. ans, étoit plus jeune que Bernard de la Valette, qui en avoit alors 27. Il étoit né en 1553. Voyez l'histoire généal. de la maison de France, t. 3. p. 855.

pretendu faire un herita-
ce gouvernement ; qu'il ſau-
ès bénéfices , qui eſtoient du
de trente à quarante mille Page 30.
; que retenant ce gouver-
nt contre la volonté du roy,
jeſté en auroit bien la rai-
vec le temps ; qu'il ſe met-

affaires, comme avoit Mr le mareschal son pere ; & qu'entreprenant si grande charge, il se trouveroit bientost accablé de sa pésanteur ; que ce qu'il disoit que son frere & luy avoient demandé ses bénéfices, c'estoit une fausse invention à quoi ils n'avoient jamais pensé ; ains qu'ils vouloient courir une même fortune avec lui, qui ne pouvoit être que belle & grande, attendu la part qu'ils avoient aux bonnes graces du roy ; & quant aux gens de guerre qui avoient servi son pere, les uns seroient retenus & employés aux garnisons, & les autres avec récompense se retireroient en leurs maisons.

Ces sages représentations firent impression sur l'esprit de Bellegarde ; & d'ailleurs, n'étant plus aigri par les mauvais conseils de ceux qui avoient voulu le séduire, & que d'E-

pernon avoit gagné, il se resolut à se conformer à la volonté du roi, à remettre à la Valette le gouvernement du marquisat, à se contenter de ceux de Carmagnolle & de Ravel, & à licentier ses troupes. D'Epernon lui promit que le roi lui conserveroit les bénéfices dont son pere avoit joui, & qu'il commanderoit aux gens de ses finances de lui donner des assignations pour le payement de ce qui étoit du au feu maréchal. D'Epernon se rendit même garant du payement de ces dettes.

Girard qui, dans la vie du duc d'Epernon, a parlé avec peu d'exactitude du voyage de ce duc dans le marquisat de Saluces, dit que le roi donna à Bellegarde les gouvernemens de Saintonge, d'Angoumois, & du pays d'Aunis, en récompense de celui

du marquisat de Saluces : ce que dit Girard, est confirmé en partie par Mr. de Thou, qui en parlant de la mort de Bellegarde, tué à la bataille de Coutras, dit qu'il étoit gouverneur de Saintonge : le Laboureur lui donne le même titre ; & on lit dans l'hist. généal. de la maison de France, que César de Bellegarde a été gouverneur de Saintonge, Angoumois, & pays d'Aunis.

Trad. fr. 10. p. 17.

Addit. aux Mém. de Castelnau, 2. p. 716.

Tom. 4. 306.

Mauroy, p. 31.

D'Epernon emprunta à Turin dix mille francs, qu'il remit au trésorier de l'extraordinaire (des guerres), pour être employés, sur les ordres de Bellegarde, au payement des troupes qu'il devoit licencier. Mauroy dit plus bas, que ce fut le duc de Savoie qui prêta cet argent à d'Epernon. Pendant que celui-ci étoit à Turin, Anselme excité par ceux de Milan (c'est-à-dire,

ır le gouverneur) & par le
ıc de Savoie, entreprit d'em-
ècher l'accommodement qui
ɜnoit d'être conclu , aſſiſté de
ɔiard, de Beſſeris , de Bou-
ɔault, & de quelques autres
ficiers : il répréſenta aux gens
: guerre, dit Mauroy, *que*
que Mr. de Bellegarde faiſoit,
étoit que ſa ruine, & de tous
ux qui avoient ſuivi la fortu-
: de ſon pere ; & qu'il y fal-
it pourvoir, avant que ce mal-
:ur tombât ſur la tête. Il en-
ɔy prendre le commis de l'ex-
ɔrdinaire [des guerres], à
ıi on enleva les dix mille francs
npruntés par d'Epernon, &
autres fonds qui étoient dans
caiſſe militaire. Anſelme ſe
ndit maître du château de Sa-
ces, & de la perſonne de Bel-
ɜarde (qui y étoit), & poſa
:s gardes & des ſentinelles.
ɜllegarde *bien effrayé* ayant

demandé à Anselme *ce qui le mouvoit*, il lui répondit *que c'estoit pour son profit, pour ce qu'il ne prévoyoit* pas sa ruine, qui traînoit après soi celle de tous les honnêtes gens qui avoient servi fidélement son pere; que
15e 32. s'il se vouloit resoudre, il étoit en sa puissance, avec l'ayde de ses bons amis & serviteurs, de retenir ce gouvernement, & la même autorité & puissance de feu Mr. le maréchal. Bellegarde ayant reparti qu'il n'avoit que faire de son conseil en cela, & qu'il vouloit tenir ce qu'il avoit promis; & voulant sortir, Anselme l'enferma dans sa chambre, & lui bailla gardes comme à son prisonnier, disant que ce jeune homme ne savoit ce qui lui étoit bon & utile. Goult, officier qui se trouva dans la ville avec des troupes, resolut de délivrer Bellegarde. Il fit

ſonner l'allarme, & engagea les habitans à faire des barricades contre le château, & on tira de part & d'autre. Enfin après vingt jours de priſon, Anſelme remit en liberté Bellegarde, qui s'étant rendu à Turin auprès de Epernon, demanda au duc de voie, au nom du roi, du ſecours pour réprimer l'audace d'Anſelme, & pour le chaſſer du château de Saluces. Le duc lui accorda, prêta encore gt mille livres, & permit de r dans ſes terres trois mille de pied; *leur baillant le J Ferran Vitelly pour les ter au ſiege du château; & tout cela, craignant qu'à ſon ffaut le roy ne fiſt paſſer une ée de-là les monts, ce qu'il vouloit éviter ſur tout; mais Anſelme ne jouoit point de jeu qu'il n'entendit bien, & les ſentant venir, fit tranſporter à Cen-*

tal (qui est aussi dans le marquisat de Saluces) *le meilleur qui fut au château de Saluces, soit en artillerie, munitions, ou meubles de maison; & là il se retira trois jours avant que le château fut investi. Spiard qu'il avoit laissé son lieutenant audit château, se rendit audit sieur d'Epernon, sans attendre la batterie, & se retira à Cental avec Anselme. Ce fait, les forces de Mr. de Savoie se retirerent incontinent, quelqu'instance que Mr. d'Epernon fit envers le Sr. Ferran Vitelly d'aller à Cental, ou lui prêter les forces, afin d'achever le reste, & nettoyer le pays de ces brouillons; ce qui estoit lors bien-aisé, d'autant que Cental (a) n'estoit fortifié comme*

...ige 33. ...y a mal ...s l'im- ...mé qui ...oit laif-

(a) Fantoni (p. 419.) dit que la situation de Cental étoit forte & fort *opportune* pour le passage d'Italie. Il ajoute que cette place avoit été demantelée par la paix de St. Quentin. Il dé-

il

il le fust bientost après ; mais il répondit que sa commission étoit expirée.

Il est dit dans le manuscrit premier de la bibliotheque du roi, qu'Anselme s'empara aussi de Demons. Voici le passage, dans lequel il y a quelque inexactitude. *Le mareschal de Bellegarde ne fut sitost mort que la division se mit entre les chefs qui dépendoient de lui ; car son fils le sieur de Bellegarde* (César) *s'empara de Saluces, Dragonero, & Revel ; & fut suivi de Gault, gentilhomme Provençal, mestre de camp d'un régiment de gens de pied, de Boussicauld, Chartier secretaire dudit Sr. mareschal, & autres. Au contraire le sieur Anselme, mestre de camp aussi d'un*

Il est imprimé à la p. 504. & 505. du I. vol. de l'hist. de la noblesse du comté Vénaissin, par Mr. l'abbé Pithon-curt

Mauroi le nomme Goult.

signe sans doute par ces mots, le traité de paix qui fut conclu à Cateau-Cambresis, quelque temps après la bataille de St. Quentin.

non fut parti, *la Volvere fit entrer par le derriere du chasteau de Carmagnolle, cent soldats Piedmontois, & que* le duc de Savoie *avoit choisi lui-mesme, mais fort secretement; & tout incontinent chassa les soldats des capitaines de la Redorte & Montblanc, ceux mesmes que Mr. de Bellegarde y avoit mis, son pere vivant encore; & se fit maistre du chasteau, le meilleur & le plus beau de ce gouvernement. Ainsi fut mis ce chasteau à la dévotion & obéissance du duc de Savoie, qui faisoit jouer le jeu à ce la Volvere, qui trahissoit méchamment le fils de celuy, de qui il avoit receu tout son bien & honneur qu'il perdit lors par cette trahison: puis disoit au sieur de Revol,* qui
Ibid. pag. 5. étoit resté dans le marquisat, que c'étoit ensuite de la lettre du roi, qu'il lui avoit rendue. *Mr. de Bellegarde sçachant les*

disposoit à retourner à la
ur ; mais le duc de Savoie qui
aignoit que la Valette, lorsſ-
'il seroit arrivé dans le mar-
uisat, ne demandât au roi des
rces qui le missent en état
faire reconnoître son auto-
é dans son gouvernement, &
i vouloit ôter à la France tout
étexte d'envoyer des troupes
r les frontieres du Piémont,
trouva pas bon que d'E-
n partit *sans avoir fait*
lqu'accord avec Anselme. Le
donc moyenna qu'Anselme
omit de demeurer bon servi-
ur du roi, de quitter toutes
telligences qu'il avoit hors &
le royaume : on convint
il demeureroit gouverneur de
tal, avec deux compagnies de
ns de pied entretenues aux
pens du roy, *&* qu'il auroit,
tre ce, la somme de deux mille
cus qu'il devoit toucher à la

venue du nouveau gouverneur. D'Epernon *promit aussi au sieur Chartier douze cents escus, pour le tenir en son devoir & ne troubler l'esprit de Mr. de Bellegarde:* au sieur Goult, mille escus pour le service nouvellement fait au siege de Saluces : à St. Martin, qui menoit l'artillerie, & par le moyen duquel le château de Paisane avoit été tiré hors des mains d'Anselme, quinze cents escus : bref, il n'y eut guere de gens à qui Mr. d'Epernon ne promit quelque chose. D'Epernon promit de l'argent; mais il n'en donna point. On a vu ci-dessus qu'il n'en avoit pas apporté, & que dans les besoins
Pag. 35. pressans il avoit été reduit à l'emprunt. Lorsqu'il quitta le marquisat, il y laissa les affaires du roi dans un état *bien pire* qu'elles n'étoient lorqu'il y arriva; *car Anselme qui (outre*

qu'il n'estoit point subject du roi) estoit homme sans foy & estant sorti de pauvre lieu, ne taschoit qu'à s'enrichir & accroistre sa fortune ...... dépendant du tout de la volonté du duc de Savoye, il tenoit Cental en la plaine de Piedmont, & (a) Dronier petite ville à l'entrée de la Val de Maire, de grande importance. Mr. de Bellegarde qui n'estoit encore trop assuré, tenoit Carmagnolle, Ravel, Paisane, & Versole, qui estoient le reste des forteresses du marquisat. D'un autre côté la Volvere, à qui Bellegarde avoit eu l'imprudence de laisser le commandement du château de Carmagnolle, le paya d'ingratitude. Dès que d'Eper-

(a) On le nomme *Dronero.* C'est une petite ville d'Italie en Piémont, dans le marquisat de Saluces, au pied des Alpes, sur la riviere de Macra.

Voyez le dictionnaire géographique de la Martiniere, au mot *Dronero.*

non fut parti, *la Volvere fit entrer par le derriere du chasteau de Carmagnolle, cent soldats Piedmontois, & que* le duc de Savoie *avoit choisi lui-mesme, mais fort secretement; & tout incontinent chassa les soldats des capitaines de la Redorte & Montblanc, ceux mesmes que Mr. de Bellegarde y avoit mis, son pere vivant encore; & se fit maistre du chasteau, le meilleur & le plus beau de ce gouvernement. Ainsi fut mis ce chasteau à la dévotion & obéissance du duc de Savoie, qui faisoit jouer le jeu à ce la Volvere, qui trahissoit méchamment le fils de celuy, de qui il avoit receu tout son bien & honneur qu'il perdit lors par cette trahison: puis disoit au sieur de Revol,* qui
bid. pag. étoit resté dans le marquisat, que c'étoit ensuite de la lettre du roi, qu'il lui avoit rendue. *Mr. de Bellegarde sçachant les*

ſoldats chaſſés hors du chaſteau,
& s'eſtant préſenté à la Volvere,
ſe trouva fort eſtonné; & party
de ſon logis & venu au chaſteau
pour ſçavoir que c'eſtoit, trouva
viſage de bois; & s'enquerant à
la Volvere pourquoy il lui fermoit
la porte, il répondit qu'il tenoit
le chaſteau pour le ſervice du
Roy & du ſien; qu'il ſçavoit
certainement que quelques-uns
qui eſtoient près de luy, s'en
vouloient emparer pour le roi
Eſpagne, & desjà avoient
ouché argent; & que le gouver-
ur de Milan avoit aſſeuré ſes
mis que le chaſteau de Carma-
olle eſtoit ſien; qu'il l'avoit
cheté de ceux qui avoient puiſ-
ance de luy livrer; & que quand
l ſeroit depeſtré de telles peſtes,
l feroit expérience qu'il n'avoit
s de plus fidelle ſerviteur que
uy; & en cette ſorte il ſaiſit le
uc de Savoie du chaſteau de
armagnolle.

Tel étoit le triſte état
affaires dans le marquiſa
Voy. Mauroi p. 11.
Saluces, lorſque la Vale
qui étoit parti au mois d'A
arriva à Turin vers la fi
mois de Mai 1580.

Il y fut reçeu avec les m
cérémonies & careſſes que
d'Epernon ſon frere. Le l
main de ſon arrivée, il eut
ence ; & après les recomm
tions de leurs majeſtés, il pr
ta leurs lettres; & en rappo
la créance, il communiq
mémoires à ſon alteſſe, &
ſagement, d'autant qu'il
contenoient que remercie
& offres de revanches ; &
dire en un mot, le roy con
par icelle que ſans la peine,
yens, & ſupport de ſon alt
il euſt perdu le marqui
rejettant tout le déſordre
eſtoit advenu, ſur le roi
pagne & le marquis d'Ayai

gouverneur de Milan, envers leſquels & tous autres il la prioit vouloir continuer les bons offices que beſoin ſeroit; que le roy ne deſiroit que la paix avec ſes voiſins ..... que ſa majeſté prioit ſon alteſſe très-inſtamment n'adjouſter foy à ceux qui luy mandoient de la court, qu'il n'avoit contentement de la peine qu'il avoit priſe; que ce n'eſtoient qu'impoſtures & inventions, pour diſtraire ſon alteſſe de l'affection qu'elle avoit en ſes affaires: que ſa majeſté s'en déclaroit très-obligée; la priant de concontinuer, en prenant aſſurance du bon gré qu'elle lui en ſçavoit, & ſçaura à jamais, & pluſieurs autres belles paroles.

Henri III. continuoit à ſuivre le ſyſtême de cette diſſimulation honteuſe, de laquelle j'ai parlé dans la partie précédente de ce mémoire. Il ſavoit que c'étoit le



duc de Savoie qui fomentoit les troubles du marquisat; & au lieu de reproches & de menaces, il lui faisoit des complimens & même des remercimens. *Ce-*
Ibid. p. 37. *stoit*, dit Mauroy, *pour tirer Mr. de Savoye hors d'opinion que le roy sçut rien de ce qu'il*
Ibid. p. 38. *avoit négocié avec le feu mares-chal, & de ce qu'il négocioit encores avec Anselme & se adhérans, ny de ce que nouvel-lement il avoit fait faire à l Volvere......* Le duc de S voie fort content de ce que se intrigues n'étoient pas décou vertes, ou de ce qu'on le cra gnoit assez pour se resoudre les dissimuler, *répondit* à Valette *qu'il avoit toujours d siré que sa droite intention a service du roy fut cognue de s majesté, comme elle estoit devai Dieu; & ayant achevé de li les mémoires* qu'on lui avo

ente . . . . . . & ayant esté
tré par Mr. de la Valette,
l'argent qu'il avoit presté à
d'Epernon son frere luy
it payé dans le mois de Sep-
re ensuivant, monstrant estre
faict de ce qu'il avoit leu
uy, lui donna gracieus con-
remettant le surplus de la
ciation à Mr. de Ligny, &
ecretaire Molart, pour advi-
avec eux ce qui estoit à faire
le bien & service du roy.
rapporté dans la partie pré-
nte *un passage* du manus-
premier, où on lit que Ligny
y est nommé *Leiny, gouver-*
tout sous le duc de Savoie.
convint que la Valette écri-
à Bellegarde, pour l'inviter
venir à Turin. Bellegarde
ondit qu'il s'y rendroit, lors-
l auroit fait quelques reme-
dont il avoit besoin.
Dans le même temps la Valet-

te reçut des lettres d'Anselme qui lui marquoit *que la nouvelle de son arrivée l'avoit grandement réjoui , ... qu'il se transporteroit le lendemain par-*
Ibid. p. 39. *devers luy , pour entendre la volonté du roy & la sienne ; pour ausquelles obéir il le trouveroit prompt & obéissant.* Il se rendit en effet auprès de la Valette ; *& par le moyen des sieurs de Ligny & Molart , suivant*
Ces mots ses mémoires *sont expliqués un peu plus bas p. 40. de l'ouvrage de Mauroi.*
ses mémoires (c'est-à-dire , suivant les ordres que le roi lui avoit donnés) *Mr. de la Valette lui délivra mille escus, qui estoit la moitié de ce que Mr. d'Epernon luy avoit promis : il lui délivra aussi sa commission pour le gouvernement de Cental , & commission pour les deux compagnies de gens de pied , une pour luy & l'autre pour son fils, de cinquante hommes chacune , avec promesse solemnelle qu'il fist de*

congé

congédier promptement tous autres gens de guerre qui estoient à l'entour de luy, & quitteroit toutes intelligences qu'il avoit à Milan & avec les huguenots de Dauphiné & de Provence, & d'obéir à ce que par Mr. de la Valette lui seroit commandé pour le service du roy. Cela fut rapporté au duc de Savoie, qui monstra d'en avoir grand contentement; en présence duquel Anselme promit & jura tout ce que dessus.

Bellegarde faisoit *le malcontent* de ce qu'on avoit traité sans lui avec Anselme; de qui il avoit tant de sujets de se plaindre; & il ne se pressoit pas de venir à Turin. Par le conseil de Ligny, on lui dépêcha la Creste, secretaire du duc de Savoie; & bientôt après, ils arriverent l'un & l'autre dans cette ville. Bellegarde s'y étant plaint

à la Valette des conditions avantageuses que l'on avoit accordées à Anselme, la Valette s'en excusa *sur ses mémoires, qui contenoient qu'il n'eut à rien faire ni dire qu'avec le conseil de son altesse, suivant lequel il s'estoit gouverné en cet endroit; puis luy fit entendre sa charge; à sçavoir que le roy estoit fort content de luy, par le moyen du bon rapport que lui en avoit fait Mr. d'Epernon de ses dévotions & fidélité à son service, & à la démonstration qu'il en avoit faite par ses actions en ce qui s'estoit passé au marquisat de Saluces, pour y disposer toutes choses en l'état qu'elles sont; qu'outre l'honneur qu'il y avoit acquis, qu'il s'asseurast que le roi le reconnoistroit, & honoreroit à jamais de sa bonne grace: que sa majesté avoit esté bien aise d'entendre comme il avoit licen-*

cié ses forces, & diverti les huguenots des vallées du marquisat & du Dauphiné qui en sont voisines; c'est-à-dire, apparemment, de les avoir empêchés d'entrer dans le marquisat, *& maintenu toutes choses en paix & sûreté pour le service de sa majesté : que le roi avoit très-expressément commandé aux gens de ses finances de pourvoir au payement de ce qui lui estoit deu; & lui monstra l'estat du Piedmont, comme il y estoit bien appointé pour les gouvernemens de Carmagnolle & Ravel, avec une commission d'une compagnie de cinquante lances dont le roi le gratifioit, & de l'estat de maistre de camp de la cavalerie légere que lui remettoit ledit sieur de la Valette; de toutes lesquelles gratifications ledit sieur de Bellegarde fist semblant se contenter.* Le duc de Savoie, la Ibid. p. 4

Valette, ni même Revol, ne lui parlerent point du château de Carmagnolle, dans lequel la Volvere qui y commandoit, refuſoit de reconnoître ſon autorité.

La Valette & Bellegarde ayant pris congé du duc de Savoie, ſe retirerent dans la ville de Saluces, où la Valette devoit faire ſon entrée, & prendre poſſeſſion du gouvernement du marquiſat. *Le peuple de Saluces* le reçut *avec grande démonſtration de joye, . . . s'attendant bien, puiſque Mr. de Bellegarde & luy, ſi proches couſins, eſtoient bien d'accord, qu'ils jouyroient de quelque bonne paix; mais Mr. de Bellegarde conçeut une forte jalouſie de l'honneur que ſon couſin recevoit, & ne peut ſi bien la cacher qu'il n'en fit démonſtration; car il ne voulut point loger au*

chasteau, ni Mr. de la Valette pour l'amour de luy; & il *eschappa* à Bellegarde *de dire en présence de plusieurs assistans, que jusques alors il avoit eu plus d'égard à complaire à ses cousins qu'à ses affaires particulieres; mais qu'à l'advenir il regarderoit à luy avec autre considération. Mr. de la Valette fut fort scandalisé de ces paroles si inconsidérement prononcées, lui faisant penser que Mr. de Bellegarde romperoit bientôt avec lui* : en effet Bellegarde toujours leger & imprudent, étoit susceptible de toutes les impressions qu'on lui donnoit. Chartier qui n'avoit pas reçu l'argent que d'Epernon lui avoit promis, *luy remplissoit l'esprit de despit & de jalousie, luy demandant s'il ne s'estimoit pas si capable de tenir un gouvernement comme son cousin, plus âgé*

Ibid. p. 4

Voy. ci dessus,

d'un an que luy ; qu'il s'estoit dépouillé avant qu'il fut temps de dormir, & avoit joué sa réputation & celle de son pere, qu'il avoit baillé à autruy l'honneur & le profit qu'il devoit retenir pour lui ; & lui demandoit où estoit l'argent que Mr. d'Epernon lui avoit tant promis de faire payer ; & par tels & semblables discours Mr. de Bellegarde estoit fort ébranlé.

La Valette tâchoit d'adoucir l'esprit de Bellegarde aigri par ces discours, en lui représentant *qu'il estoit venu en ce gouvernement à son instigation, luy en ayant escrit de sa main, & sollicité sa venue par plusieurs messagers ; que ce que Mr. d'Epernon son frere lui avoit promis, lui seroit tenu invioalablement : enfin s'estant appaisé, & ayant fait quelque séjour à Saluces, & promis à Mr. de la Va-*

lette de lui rendre Paisane & Versolle, s'en alla à Carmagnolle, avec assurance d'estre bientôt de retour pour gouverner les affaires ensemblement ; mais loin d'exécuter ce qu'il avoit promis, lorsqu'il fut arrivé dans la ville de Carmagnolle, il empêcha que les provisions du gouvernement du marquisat, accordées à la Valette, n'y fussent publiées & enrégistrées. Anselme refusa aussi de faire publier ces provisions dans Cental & dans Dronier. Il n'étoit pas plus fidele que Bellegarde dans les promesses qu'il avoit faites. Loin de congédier ses troupes, il en assembloit de nouvelles ; il sollicitoit les habitans des vallées, principalement celles de Sture & de Maire, à se joindre à lui : il avoit des intelligences dans Château-Dauphin, &

Ibid. p. 4

Ibid. & 46.

dans le col de l'Aignel, par le moyen desquelles il négocioit avec Lesdiguieres, & les huguenots de Dauphiné; & il leur demandoit des troupes, pour se mettre en état de chasser la Valette de Saluces. Enfin son secretaire & le capitaine Loques résidoient de sa part
id. p. 46. à Milan. La Valette n'ignoroit pas ces intrigues; il en donna avis au duc de Savoie, qui écrivit à Anselme les plaintes qu'on faisoit contre lui, & qui envoya à la Valette la réponse d'Anselme, par laquelle il nioit *fort impudemment* tout ce qu'on lui imputoit; mais la Valette ne se payant point *de ses paroles frauduleuses & mensongeres*, se disposoit à se bien défendre dans Saluces. Il rendoit compte au roi de tout ce qui se passoit dans le marquisat. Il sentoit qu'il n'avoit que le titre

vain de gouverneur. Des huit places fortes de ce pays, dans lesquelles il y avoit garnison, il n'étoit maître que de Saluces, *ville vague & vaste*, sans forteresse, assise sur le penchant d'une montagne, & commandée de tous les côtés ; & il ne se trompoit pas, lorsqu'il pensoit qu'on ne lui avoit permis d'en prendre possession, que parce qu'il seroit bien facile de l'en déloger quand on le voudroit. Il n'avoit pour toutes troupes que dix-huit ou vingt soldats Gascons, dont la plupart gentilshommes volontaires étoient venus en poste avec lui, & trente ou quarante soldats Provençaux, à qui il ne pouvoit se fier ; car le sergent Bonnet fut exécuté à Saluces, convaincu d'avoir reçu de l'argent d'Anselme pour tuer le gouverneur. La Valette char-

Ibid. p. 4



gea Revol qui retournoit en cour, d'expoſer au roi le triſte état auquel il étoit réduit, & de lui demander des ſecours d'hommes & d'argent; *mais il n'y fut pourvu qu'en papier.* Henri III. entiérement occupé de la guerre qu'il faiſoit alors aux huguenots dans l'intérieur du royaume, négligeoit les affaires du marquiſat.

Après le départ de Revol, la Valette *penſant à ſoy*, ſe fortifioit le plus ſecretement qu'il pouvoit dans le château de Saluces, pour ſe préparer à la défenſe, ſi on venoit l'attaquer; & il *prit la réſolution de mourir pluſtoſt que d'abandonner ce chaſteau & l'autorité du roi; n'eſpargnant moyen pour eſpier les actions, & d'Anſelme & de Mr. de Bellegarde, qu'il ſollicitoit tous les jours de lui mettre entre les mains le*

chasteau de Paisane & de Versole, mais envain, parce que son intention étoit trop contraire à cela; car pour renforcer la garnison de Versols, il y dépescha le capitaine Benedet del Campo, avec vingt soldats; de Ibid. quoy, Mr. de la Valette adver- 45. tit Alexandre Trabouchero qui y commandoit, lui disant que Benedet estoit là envoyé plutost pour y estre maistre que compagnon, & qu'il advisast à soy avant que de recevoir l'autre; & pratiqua si bien Trabouchero, que moyennant deux cents escus, & une place de capitaine entretenu, il lui mit la place entre les mains; & fut Benedet arresté prisonnier par le capitaine Gymont, qui s'estoit jetté dedans un peu devant. Ce petit exploit mist Mr. de la Valette & le service du roi en quelque réputation; cette place étant de

conſéquence pour Saluces, d
elle n'eſt éloignée que d'
lieue. Le bruit qui ſe répa
que Benedet avoit été tué
rita Bellegarde, qui *écriv*
Mr. de la Valette une lo
lettre du ſtyle du ſecretaire C
tier; c'eſt-à-dire, remplie d
roles vaines & confuſes,
tenant en ſubſtance un repr
de lui avoir mis le gouve
ment entre les mains; &
récompenſe on lui faiſoit m
ſes ſerviteurs: que tant s'e
loit que Mr. d'Epernon lu
ce qu'il lui avoit promis,
avoit envoyé en Gaſcog
ſaiſir de ſes bénéfices ....
de la Valette reſpondit for
deſtement que quant au go
nement, il n'avoit jamais n
bligation qu'il luy en avoit;
s'aſſeuroit que Mr. d'Epe
lui tiendroit ce qu'il lui
promis; & que c'eſtoit une j
impr

›reſſion qu'on lui avoit don-
'e de ſes bénéfices ; qu'il ne l'a-
oit jamais tenu pour autre que
r bon ſerviteur du roy ; que
parolles qu'il (Bellegarde)
v prononcées lors de ſon en-
à Saluces, ne procédoient
ſon naturel, mais de quel-
aux rapport qu'on luy avoit
7. Ces deux lettres furent
*roy*ées au duc de Savoie,
rce que *le roy avoit très-ex-*
preſſément commandé à Mr. de
la Valette, que toutes ſes ac-
tions fuſſent cognues à ſon al-
teſſe. Bellegarde avoit auſſi en-
voyé à ce prince Monberaut
& Chartier, pour le prier inſ-
tamment de lui faire rendre le
château de Carmagnolle, dont
la Volvere s'étoit rendu maî-
tre, *ſans communiquer en rien*
avec luy, ni aucuns des ſiens.

Il venoit même d'en chaſſer
douze ou quinze François qui

s'y étoient établis depuis plus de 25. ans. Preſſé par leurs ſollicitations, le duc envoya dans la ville de Carmagnolle Ferrant Vitelly, qui *fit que ſur ſa foy* la Volvere ſortit du château, & vint dans une maiſon où étoient Bellegarde & lui. Bellegarde reprocha à la Volvere ſon ingratitude : *mais il répondit que ce qu'il en faiſoit, eſtoit pour le ſervice du roy & le ſien, d'autant qu'il ſçavoit de certaine ſcience, que quelques-uns qui eſtoient près de lui*, avoient *vendu* ce château au roi d'Eſpagne ; *mais qu'il garderoit la place en ſon nom, & lui ſeroit fidele.*

Après cette conférence infructueuſe, la Volvere rentra dans le château, & Vitelly retourna à Turin.

J'ai cru devoir ſupprimer le détail de deux tentatives inu-

tiles que la Valette fit vers ce temps-là, pour s'emparer de Dronier : & dans la suite je passerai encore sous silence quelques opérations de guerre peu importantes. Je remarquerai seulement que dans un conseil de guerre où Bellegarde assista, la Valette ayant fait décider qu'on iroit attaquer Dronier, on fut obligé d'abandonner ce projet, parce qu'il ne se trouva pas *un seul denier entre les mains* du commis de l'extraordinaire des guerres. Dans ce même temps, la Valette ayant trouvé le moyen de gagner les habitans de Château-Dauphin, ils lui apporterent la tête du gouverneur qu'ils avoient massacré avec sa garnison ; & ils le rendirent maître de cette place le 13. de Juillet. Elle étoit fort importante, parce qu'elle coupoit la communication d'An-

Ibid p. [...] *& suiv.*

Ibid p. [...]

Ibid. p. [...]

Ibid. p. 5[...]

59. selme avec le Dauphiné. Cet heureux succès ne diminua point les inquiétudes que donnoient à la Valette les préparatifs que faisoit Anselme pour venir assiéger Saluces. Les officiers du roi d'Espagne avoient augmenté la pension qu'ils lui faisoient, & l'avoient fait monter jusqu'à dix mille écus par mois. Il employoit cet argent à faire de nouvelles levées; & la Valette fut instruit, par des lettres d'Anselme à Lesdiguieres, qui furent interceptées, qu'il n'attendoit plus pour marcher à Saluces, que les troupes qu'on devoit lui envoyer de Dauphiné. La Valette en donna avis au roi, & par des lettres, & par le jeune Cadillan & le
...y. ibid. capitaine la Grange qu'il lui
59. dépêcha exprès; *mais on n'avoit point de réponse.* La Va-
...d. p. 59. lette ayant été informé à Sa-

luces, où il étoit, que le capitaine Loqua avoit apporté à Anſelme dix mille écus deſtinés pour le ſiege de cette place, augmenta le nombre de ſes troupes; & voyant que le roi ne lui faiſoit point de réponſe, il ſe détermina à envoyer ſon ſecretaire en cour. Ce ſecretaire, c'étoit Mauroi, qui a écrit la vie de ſon maître, & qui peut-être par un ſentiment de modeſtie, ne s'eſt pas nommé dans ſon ouvrage. Le ſecretaire fut chargé d'informer le roi de la *néceſſité de ſes affaires dans ce gouvernement...... des mauvais offices du roi d'Eſpagne : car on n'oſoit parler du duc de Savoie* ; & de lui rendre compte de ce que contenoient les lettres d'Anſelme qui avoient été interceptées ; mais le ſecretaire aſſura le roi de la part de ſon maître, *que*

les nouvelles de sa mort parviendroient plutost à sa majesté que la perte du chasteau de Saluces, dans lequel avant que cela advint, il estoit résolu de finir ses jours pour son service; la suppliant très-humblement d'y pourvoir, & au salut des fideles serviteurs qu'il avoit en ce gouvernement; d'autant que c'estoit une perte qu'importoit grandement à toute la France. Ces représentations toucherent le roi, qui parut disposé à envoyer du secours à la Valette; *mais son conseil croyoit fermement que tout étoit perdu* dans le marquisat; *& que tous les moyens qu'on y employeroit, ne profiteroient de rien; & qu'encor que Mr. de la Valette eust bon cœur, qu'en affaires si déplorées, il demeuroit inutile; qu'il seroit meilleur pour lui de servir le roi avec une arquebuse, qu'estre*

avec tant de peril en cette authorité, où ſa vie & ſon honneur couroit une ſi mauvaiſe fortune.

Le conſeil jugeoit de l'état des affaires dans le marquiſat, ſur le rapport qu'en avoit fait Revol, lorſqu'il en étoit revenu. Le ſecretaire *répliquoit que tout n'eſtoit pas reduit à ſi mauvais termes ; qu'il n'y a vertu qui ne ſuccombe faute de moyens ; que s'il plaiſoit au roy d'en donner, l'aſſeuroit que l'authorité de ſa majeſté ſeroit maintenue de-là les monts ; au moins juſques à ce que s'étant* débarraſſé *de ſes plus grands & preſſés affaires, il euſt le loiſir d'y entendre à bon eſcient.* Le ſecretaire, malgré ſes ſollicitations & ſes inſtances, n'auroit pas cependant réuſſi dans ſa négociation, s'il n'avoit pas été appuyé par *d'Epernon*, qui dans

ce temps-là revint à la cour, du camp de la Fere, dont on faisoit le siege. Il fut enfin résolu qu'on envoyeroit cinq mille écus à la Valette son frere, ou au trésorier de l'extraordinaire des guerres qui étoit auprès de lui; & qu'on donneroit ordre à Mr. de Mayenne, qui commandoit une armée dans le Dauphiné, d'envoyer à Saluces trois cents arquebusiers; mais Mr. de Mayenne n'exécuta pas cet ordre, & le trésorier de l'extraordinaire ne fit tenir cet argent que six semaines après. La Valette dénué de troupes & d'argent, n'avoit plus de ressource que dans son courage & dans son zele pour le service du roi; & il eut peut-être enfin succombé, si les affaires du marquisat n'eussent entiérement changé de face par deux événemens impré-

vus ; la mort du comte d'Ayamont, gouverneur de Milan, qui fut suivie peu de temps après de celle (*a*) d'Emmanuel-Philibert, duc de Savoie, arrivée le 30. d'Août 1580. Charles-Emmanuel âgé de 18. ans, lui succéda. Ce jeune prince se

On lit à la p. 3. dans le manuscrit premier que la mort d'Emmanuel-Philibert & du comte d'Ayamont arriverent en moins d'un mois.

(*a*) De ce que j'ai dit ci-dessus dans la 3e. partie de ce mémoire, & de ce que je dirai dans la suite, il faut conclurre que le cardinal d'Ossat a manqué d'exactitude dans les deux passages suivans, tires de ses lettres. On lit dans le premier (t. 1. p. 265 Amsterdam 1708. in-12.) *que feu Mr. de Savoie* (Emmanuel-Philibert) *pere de celui-ci* (Charles-Emmanuel) *après la mort du mareschal de Bellegarde, rendit ce qu'il en avoit pris* (du marquisat de Saluces), *sur l'occasion du trouble que ledit mareschal y avoit apporté avec les ministres du roi d'Espagne à Milan*, Amelot de la Houssaie a fait plusieurs fautes dans sa note sur ce passage.

Voy. l'hist. généal. de la mais. de Savoie par Guichenon t. 1. p. 697. Il étoit né le 12. de Janvier 1562. Voyez ibid. p. 708.

Voici le second (t. 2. p. 272.) *& le feu duc de Savoie, pere de celui-ci, ayant en sa puissance ledit marquisat, & la ville même de Carmagnolle, après la mort du mareschal de Bellegarde, il rendit le tout au feu roi & le confia à Mr. le mareschal de Retz, pour & au nom de sa majesté.*

rendit fameux dans la suite par son ambition, & par les maneges d'une politique fine & rusée. Pendant les troubles de la ligue, il se rendit maître du marquisat de Saluces qu'Henri IV. lui céda enfin par un traité d'échange. Il est bien rare qu'un nouveau souverain conserve les ministres de celui auquel il succede ; & le changement dans le ministere entraîne ordinairement celui des principes & des maximes du gouvernement.
P. 2. & 3. Le manuscrit premier nous apprend que Racunis étoit celui *qui pouvoit le plus auprès du duc* Charles-Emmanuel ; & que ce prince ôta le *gouvernement des affaires à Leiny, qui avoit tout gouverné sous le duc son pere, & avoit eu le plus de cognoissance des affaires secrettes que son maître traitoit avec le mareschal de Bellegarde.* Ce

Il faut app. orriger Raconis.

Mauroy le omme Li-ny. Voy. i-dessus.

:hai ment de miniſtere fut ... à la France. D'un ... re q ... , depuis la mort du ... ıte d'Ayamont, dit Mau- ·oı, Anſelme ne reçut plus l'argent de Milan; *& la Vol- ·ere commença d'entendre avec Mr. de la Valette; ce qu'il n'a- voit jamais fait du vivant du feu duc; & la Volvere ayant rencontré le Sr. Baudiſſet dépen- dant de Mr. de Bellegarde, près le Carmagnolle, il le retint pri- ſonnier dans le chaſteau; de quoi eſpouvanté, Mr. de Belle- garde abandonna Carmagnolle, & ſe retira à Ravel, laiſſant & ville & chaſteau à la diſpoſition de la Volvere.*

Ibid. p.

Quelque temps après, il eut par *l'entremiſe de ſes amis une conférence* avec la Valette, entre cette place & Salu- ces; & après des plaintes ré- ciproques, *ils demeurerent d'ac-*

cord, bons cousins & bons amis. Ils convinrent d'en donner avis au roi, à qui furent dépêchés le secretaire de la Valette, & un gentilhomme de Bellegarde. Les instructions dont celui-ci fut chargé, *contenoient l'ordre & la façon dont la Volvere avoit usé pour se saisir du chasteau de Carmagnolle, & en chasser les François par commandement du feu duc de Savoie, avec une humble supplication au roy de lui faire rendre, & qu'il s'en falloit adresser au nouveau duc, & non à autre; le supplioit aussi de le faire* payer *de ce qui estoit deu à son pere, suivant la promesse que Mr. d'Epernon lui en avoit faicte.*

Ce fut dans cette conférence de la Valette & de Bellegarde, que celui-ci voulant donner à Mauroi des marques de confiance,

, i fit communiquer par
:, les lettres qu'Em-
uel-Philibert, duc de Sa-
, & le maréchal de Belle-
étoient réciproquement
, & qui découvroient
yſtere de leurs intrigues
ettes ; c'eſt d'après ces let-
originales que Mauroi les
veloppées dans ſon ouvra-
J'ai rapporté, dans la par-
précédente, ce qu'il en a dit.
I Valette, lorſque ſon ſe-
ire partit pour la cour,
rivit en faveur de ſon couſin,
ı roy, & à tous meſſieurs du
eil ; avec charge expreſſe de
clarer à ſa majeſté, que du ſeul
ſteau de Carmagnolle, dé-
ıdoit la conſervation de ſes
ys de delà les monts ; & de
ıi rappeller le ſouvenir de *l'u-*
urpation de ce château, *& de*
e que le feu duc avoit tramé
ontre ſon ſervice. La Valette

Caſtilioles, place importante pour la conſervation de Saluces. Le ſecours qui entra dans Caſtilioles, n'ayant point obligé Anſelme de lever le ſiege, la Valette qui ne ſe ſentoit point aſſez fort pour l'attaquer, p. 65. *demanda au nouveau duc deux compagnies de chevaux-legers; de quoy ſon alteſſe s'excuſa; d'autant, diſoit-il, qu'eſtant ſur ſon partement pour aller à Chamberry, il falloit qu'il s'accompagnaſt, & laiſſaſt ſes places pourvues; & qu'il ne ſe vouloit pas mesler des affaires de deux ſi grands rois que celui de France, & celui d'Eſpagne; mais vouloit demeurer neutre, amy & ſerviteur de tous deux.* Mais dans ce temps-là les troupes de la Valette ayant été renforcées par ſa compagnie d'hommes d'armes qui arriva de Gaſcogne, à laquelle s'étoient joints

les soldats qu'il y avoit mis, & en mist tels qu'il voulust à sa porte ; ce que son altesse nioit fort & ferme, se plaignant que c'estoit la récompense de la peine Ibid. p. 6 *que son pere avoit pris pour le service du roy, que de le soupçonner d'avoir usurpé ses places ; mais qu'il estoit François, & que comme tel vouloit vivre, ce qu'il feroit paroistre, lorsque les affaires du roy le requereroient. Mais l'homme ne peut si bien dissimuler ses actions, & deguiser ses paroles, que la vérité n'apparoisse à la fin, de quoy ce duc peut servir d'exemple très-clair.* Je passe sous silence quelques exploits d'Anselme ; & je ne m'étendrai point sur le siege qu'il mit inutilement dans ce temps-là devant

Savoie fit à Birague ; & que ces mots *& outre*, &c. sont la suite de cette réponse.

Castilioles, place importante pour la conservation de Saluces. Le secours qui entra dans Castilioles, n'ayant point obligé Anselme de lever le siege, la Valette qui ne se sentoit point assez fort pour l'attaquer,
p. 65. *demanda au nouveau duc deux compagnies de chevaux-legers; de quoy son altesse s'excusa; d'autant, disoit-il, qu'estant sur son partement pour aller à Chamberry, il falloit qu'il s'accompagnast, & laissast ses places pourvues; & qu'il ne se vouloit pas mesler des affaires de deux si grands rois que celui de France, & celui d'Espagne; mais vouloit demeurer neutre, amy & serviteur de tous deux.* Mais dans ce temps-là les troupes de la Valette ayant été renforcées par sa compagnie d'hommes d'armes qui arriva de Gascogne, à laquelle s'étoient joints

ques gentilshommes, ce
ï forma un corps de qua-
vingts maîtres, *qui ne de-
ndoient qu'à se battre*, il
nporta sur Anselme quelques
ıntages dont je supprime le
ail. Je dirai seulement qu'il
renferma dans Cental, &
'il se rendit maître de la
npagne.

Tel étoit l'état des affaires
:ns le marquisat de Saluces,
rsque le maréchal de Retz,
ui y fut envoyé par Henri III.
·riva à Turin. Il se nommoit *Hist.*
A :rt de Gondy : il étoit né *néal.*
Florence : il suivit en France *mais.*
Catherine de Médicis, lors- *Fr. t.*
qu'elle vint y épouser le prince, *895.*
qui fut depuis roi sous le nom *7. p.*
d'Henri II. Gondy, par la fa-
veur de cette reine, fut élevé
aux plus hautes dignit A
été fait maréchal
en 1574. il prit le

réchal de Retz, parce qu'il étoit seigneur de la baronie de Retz, qui en 1581. fut érigée en duché-pairie.

Thuani historia, t. 4. p. 35. Trad. fr. t. 8. p. 555.

Sabaudi pueritiæ admota erat.

Hist. généal. de la maison de Fr. t. 3. p. 894.

Mr. de Thou nous apprend que le maréchal de Retz fut envoyé à la cour de Turin, parce que sa sœur, femme du comte de Pancallier, & qui avoit été chargée de l'éducation du jeune duc de Savoie, avoit beaucoup de credit sur l'esprit de ce prince. Elle se nommoit Marie de Gondy. En 1573. elle fut appellée en Piémont, pour être premiere dame d'honneur de Marguerite de France, duchesse de Savoie; & en 1575. elle fut nommée gouvernante de la personne & de la maison de Charles-Emmanuel de Savoie, prince de Piémont, depuis duc de Savoie. Elle épousa dans ce pays-là Claude de Savoie, comte de Pancallier.

Le maréchal de Retz appuyé lu credit de ſa ſœur, & ayant ı traiter avec un prince jeune, & qui étoit encore dans les ›remiers momens de la ſouve-·aineté, n'employa point les nénagemens honteux, dont s'é-:oient ſervi à l'égard du feu duc de Savoie, d'Epernon, & tous ceux qu'Henri III. avoit envoyés à ce prince. Il parla haut : il prit le ton convenable au miniſtre d'un roi de France; & il ſe fit écouter. Charles-Emmanuel, qui ſentoit bien que le maréchal de Retz étoit envoyé principalement pour lui demander la reſtitution de Carmagnolle, dont il étoit le maître, ſous le nom de la Volvere, voulut d'abord éviter la préſence du maréchal, ou du moins retarder le moment de l'entrevue. Lorſqu'il eut appris que le maréchal étoit parti de Fon- Mauroy p. 67.

tainebleau, & qu'il s'approchoit de Lyon, il lui dépêcha le comte de Sanfray, pour le prier de l'attendre à Chamberry, où il devoit bientôt se rendre. L'intention du duc *estoit d'eschapper l'instance que ledit sieur mareschal de Retz lui devoit faire de rendre le château de Carmagnolle ; & au contraire ledit sieur mareschal se hâtoit le plus qu'il pouvoit ; & par Mr. de Paumiers, & par son secretaire, escrivit à son altesse que les affaires dont il luy vouloit parler de la part du roy, ne se pouvoient traiter ailleurs qu'à Turin, d'où il le supplioit de ne bouger jusques à sa venue ; que s'il venoit à Chamberry, il étoit résolu de se retourner à sa cour sans lui parler.* Le duc de Savoie intimidé par cette menace, prit le parti de rester à Turin, & d'y attendre le ma-

réchal. Dans le même temps, en Octobre (1580.) arriva dans cette ville Lafin, envoyé par le duc d'Anjou, frere d'Henri III. Lafin étoit un de ces hommes nés pour les intrigues; & ce fut lui, qui en 1602. fut la principale cause de la condamnation du maréchal de Biron, dont il avoit été le confident & l'agent.

Son non de famill étoit Prejent.

Le duc d'Anjou appellé par les états des Pays-bas, qui lui offroient de le reconnoître pour leur souverain, se disposoit alors à aller en Flandres. Mauroi ne nous a point appris les vues qui engagerent ce prince à envoyer Lafin dans le marquisat, ni des effets que produisit ce voyage. *Lafin*, dit-il, *offrit la protection du duc d'Anjou à Mr. de Bellegarde & à Anselme, qui l'accepterent, l'un par légéreté & inconstance, sans besoin qu'il en eust; & l'autre par nécessité;*

Mauroi [illegible] 68.

c'eſt à ſçavoir Anſelme, pour ce qu'ayant une grande trouppe d'hommes de guerre ſur les bras, & luy manquant les moyens de Milan, (c'eſt-à-dire, l'argent qu'il en recevoit autrefois) *ayant déjà mangé les bagues de ſa femme, ſe fondoit lui-même, & lui vint bien à propos cette protection.*

Lafin ne fit pas un long ſéjour dans le marquiſat. Mauroi ajoute qu'il ſervoit d'empêchement aux négociations du maréchal de Retz. Brantome dit au contraire que Lafin contribua beaucoup à la pacification des troubles de ce marquiſat; & il fait entendre que le duc d'Anjou l'envoya dans ce pays-là, pour engager les officiers qui y ſervoient, à le ſuivre dans ſon expédition de Flandres. Voici le paſſage de Brantome, qui renferme tout

ce qu'il a dit de ce qui se passa dans le marquisat après la mort du maréchal de Bellegarde. Il y a quelqu'inexactitude. Après avoir parlé de la mort de ce maréchal, il ajoute : *ledit marquisat ne laissa pour cela à estre brouillé ..... car son fils, le jeune Bellegarde, du depuis, fut persuadé de tenir bon pour Mr. de Savoye, & aucuns & vaillans capitaines de son pere, comme estoit le brave & déterminé Espiart Provençal, ... & Anselme aussi du Languedoc ou de Provence, je ne sçay pas bien des deux, bien que je l'aye fort connu, & mon amy, & gentil & habile, & qui rendit la ville de Santal imprenable, qui auparavant n'estoit rien. Le mareschal de Retz fut envoyé de par le roy, pour appaiser tout, gagner Mr. de Savoye, le jeune Bellegarde, les capitaines,*

Tom. 9. p. 274.

Ibid. p. 275.

& reduire le marquisat à son premier maistre & roy ; ce qu'il fit avec force argent, dont il contenta les capitaines ; car il avoit bon credit avec les banquiers ; *mais nonobstant, si monsieur, frere du roy, n'y eust envoyé le sieur de la Fin, dit la Nocle, un très-habile gentilhomme, vers Mr. de Savoye, & les capitaines qui l'aymoient, & le vouloient servir ailleurs que là, qui les gagna tous par belles paroles & promesses, on disoit que le mareschal de Retz s'en fut retourné sans rien faire, & son argent se fut trouvé de mauvais aloy.*

Je reviens à la narration de Mauroy. Après avoir parlé du depart de Lafin, il ajoute : le maréchal de Retz ... somma, de la part du roi, son altesse de lui rendre le château de Carmagnolle, ce qu'il obtint enfin :

fin : & s'étant présenté, il fut introduit dans la ville, & bientôt après *dans le château. Cela fait, il luy fut bien aisé de venir à bout du reste, mõyennant l'espaule que lui prestoit Mr. de la Valette, qui lui obéissoit en tout, comme* Ibid. p. 69. *à homme plus aagé, plus expérimenté, & qui avoit plus de grade que lui ; & ainsi à force de recompenses & d'argent, avec sa prudence & dextérité aux affaires, retira toutes les forteresses que Mr. de Bellegarde & Anselme tenoient, & pacifia le gouvernement de delà les monts. Je pourrois*, ajoute Mauroy, *bien parler plus avant de cette négociation, & avec certitude, pour y avoir été employé moi-mesme ; mais comme j'ay dit, mon intention seulement est d'écrire les actions de Mr. de la Valette, lequel demeura paisible en son gouvernement.*

Ceux qui sont curieux
détails historiques, seront s
doute fâchés que Mauroy n
pas dit tout ce qu'il savoit j
lui-même, sur ce que fit
maréchal de Retz, pour
tablir la tranquillité dans
marquisat. Il y a lieu de p
sumer que du moins il con
ma à Bellegarde, à Anselm
& aux autres officiers sub
ternes, toutes les conditio
avantageuses que d'Eperr
leur avoit accordées. On po
roit le conclurre, du moins
partie, de ce que dit Mr.
Thou, qui cependant n'a po
parlé de celui-ci, par rapp
à ce qui se passa dans le m
quisat après la mort du ma
chal de Bellegarde. J'ai d
remarqué qu'il paroît en av
été fort peu instruit. Il ra
porte cependant quelques fa
importans, qui ne se trouv

pas dans l'ouvrage de Mauroy.

Après la mort de Bellegarde, dit-il, les troubles continuerent dans le marquisat de Saluces ; & ce qui augmentoit l'inquiétude du roi, c'est qu'il craignoit extrêmement qu'il ne se trouvât des gens qui reprissent les intrigues que d'autres avoient commencées avec ceux qui étoient attachés au service de Philippe II. roi d'Espagne. On y envoya Bernard de Nogaret la Valette, qui ayant trouvé une partie des places occupées par les restes de cette faction, avoit voulu, par l'entremise de Charles-Emmanuel, duc de Savoie, engager les commandans à se soumettre, moyennant des conditions avantageuses ; mais n'ayant pu y réussir, & Jacques Lafin qui y fut envoyé par le duc d'Anjou, l'ayant tenté sans succès, on y

Thuani historiæ, 4. p. 36. & suiv. Trad. f. t. 8. p. 55. & suiv.

Voy. ci-ſus un ſage de r. de ſu qui tiré de endroit. erditæ aciæ.

envoya Albert de Gondy, comte de Retz, & maréchal de France, avec un plein pouvoir .... Pierre Fangier Anſelme, gentilhomme Provençal, homme audacieux & ſcélérat, & ancien confident (du maréchal) de Bellegarde, ſe hâtoit de fortifier Cental, & il avoit de fortes garniſons dans Dragoniero, St. Damien, & Venaſque, places voiſines de Cental. Comme il s'étoit fait bien des ennemis pendant les troubles précédens, il diſoit qu'il avoit une grande répugnance à retourner à la vie privée ; & il demandoit une retraite sûre, où il pût être à couvert de ſes ennemis, & ſervir fidélement le roi. De Retz trouvant ſes demandes raiſonnables, lui accorda pour retraite, au nom du roi & du duc d'Anjou, & à la priere du duc de Savoie, la

ville de Tarascon sur le Rhône, au dessus d'Arles ; avec deux compagnies de cavalerie payées par le roi, & destinées pour la garde de Roquemaure ou de Valabregue ; à condition néanmoins qu'il obtiendroit l'agrément du duc de Montmorency, gouverneur de Languedoc. On lui promit encore dix mille écus d'or, pour les dépenses qu'il avoit faites à Cental, & pour les munitions de guerre & de bouche qu'il devoit remettre ; & outre cela le roi donna l'abbaye de Mont-Majour à son frere. En attendant que le roi eut ratifié le traité, les places qu'Anselme devoit rendre, furent déposées entre les mains du duc de Savoie (*a*). Ces conventions fu-

(*a*) Mr. Pithon-curt dit à la p. 506. du t. 1. de l'hist. de la noblesse du comté Vénaissin, que ce fût le 9. de Novembre (1580.) qu'Anselme transigea avec la Valette sur l'abandonnement des villes

rent arrêtées le 1er. de Février (1581)

Mr. de Thou ajoute un fait, qu'il dit avoir tiré de la (*a*) vie du cardinal [Vincent] Lauro, écrite par Tritonius, abbé de Pignerol, & qui avoit été son secretaire. J'ai consulté l'ouvrage de Tritonius; & m'ayant paru que Mr. de Thou n'avoit pas toujours rendu avec assez d'exactitude ce qu'il y avoit lu; c'est d'après Tritonius même que je vais rendre compte de ce fait.

Le pape [Gregoire XIII.] dit Tritonius, craignant que la mort de Philibert-Emmanuel, duc de Savoie, n'allumât en Italie une guerre entre les rois

qu'il tenoit dans le marquisat de Saluces.

(*a*) Voici le titre de cet ouvrage : *Vita Vincentii Laurei, S. R. E. cardinalis montis regalis; Ruggerio Tritonio, Pinaroli abbate, auctore. Bononiæ* 1599. *in* 4°.

de France & d'Eſpagne, envoya Lauro au nouveau duc Charles-Emmanuel, pour l'engager à prendre des meſures pour la prévenir [*a*]. Ce jeune prince avoit un eſprit, & une grandeur d'ame au deſſus de ſon âge.

Le château & la ville de Carmagnolle qui étoit très-bien fortifié, pouvoit devenir le ſujet d'une guerre. Le maréchal de Bellegarde s'étoit emparé de cette place, & de tout le marquiſat de Saluces, dont il avoit chaſſé Charles de Birague. Après la mort de ce maréchal, le duc Philibert, qui

(*a*) Voici les termes de Tritonius : *Erat tum Carolus-Emmanuel adhuc puber, verùm qui ſingulari ingenio atque animi magnitudine ætatem longè ſuperaret.* Mr. de Thou dit au contraire que Lauro traita avec ce jeune duc, qui étoit déjà dévoré par une ardente ambition. *Id autem cum juvene, præ fervidâ ambitione jam tum ardente, agebat Vincentius.*

Thuani hiſtoria, 4. 37. *Trad.* t. 8. p. 55

craignoit que les hérétiques, qui étoient dans le voisinage, ne se rendissent maîtres de Carmagnolle, y avoit mis une forte garnison. Après la mort de Philibert, le roi de France demanda la restitution de cette place; & il envoya en Italie Gondy, maréchal de Retz, pour traiter de cette affaire avec le duc Charles-Emmanuel. Lauro exhortoit Charles-Emmanuel, au nom du pape, à ne rien négliger pour maintenir la tranquillité dans ses états, & dans le reste de l'Italie. Il lui représentoit qu'il devoit se conduire dans l'affaire qui regardoit Carmagnolle avec beaucoup de prudence: que s'il vouloit rendre cette place, il devoit le faire, de maniere qu'il parut qu'il s'y déterminoit par un motif de justice, & non par crainte; & qu'il pût par cette

reſtitution obtenir quelqu'avantage ; mais que s'il vouloit garder cette place, il conſultât ſes forces, & qu'il fit réflexion qu'il ne pouvoit ſe mettre à couvert de celles des François prêtes à tomber ſur lui, ſans le ſecours du pape & du roi d'Eſpagne. Le duc l'aſſura qu'il étoit reſolu de garder cette place, & qu'il vouloit cependant conſulter le pape ſur le parti qu'il prendroit (*a*) ; mais comme l'eſprit d'un jeune prince qui délibére ſur une affaire, ſe porte facilement à prendre un parti contraire à celui auquel il s'étoit d'abord arrêté, Charles-Emmanuel, par le conſeil de

(*a*) Mr. de Thou a ſupprimé cette réflexion de Tritonius ; à la place de laquelle, il dit, de ſon chef, que le duc de Savoie prit un mauvais parti en changeant de deſſein par la crainte d'un ennemi plus puiſſant que lui. *Sed metu potentioris hoſtis malè conſultum poſteà mutaſſe.* *Ibid.*

quelques perſonnes qui avoient beaucoup de credit ſur lui, ſe détermina tout d'un coup, non-ſeulement à reſtituer Carmagnolle, mais encore à ſe donner des ſoins pour faire remettre entre les mains de Gondy, la ville de Cental qu'Anſelme,
imnus. qui étoit d'Avignon, & éleve de Bellegarde, avoit fait très-bien fortifier. Ceux qui avoient perſuadé Charles-Emmanuel de prendre ce parti, lui avoient repréſenté que s'étant acquis par ce moyen les bonnes graces du roi de France, il pourroit dans la ſuite penſer à attaquer Geneve; & que non-ſeulement il ne trouveroit point dans cette entrepriſe d'obſtacle de la part des François, mais qu'ils lui donneroient même du ſecours.
uin de totâ ab Gon- libel- Il eſt certain, ajoute Tritonius, que Gondy donna au duc de Savoie un acte ſigné concer-

nant l'expédition contre Geneve. Il n'est pas étonnant, continue-t-il, que ce prince qui avoit des sentimens de piété, & un zele ardent pour la religion catholique, ayant eu lieu de concevoir l'espérance de se rendre maître de Geneve, n'ait pas stipulé, en traitant avec Gondy, d'autres avantages pour lui-même; mais peu de temps après, il lui fut facile de reconnoître quel étoit le meilleur parti qu'il eut eu à prendre; car ayant attaqué [a] Geneve, le roi de France s'emporta contre lui avec tant d'aigreur, qu'il fut obligé de lever le siege. Voici comment Mr. de Thou a rendu la derniere partie de ce que j'ai traduit

los obs gnatos constat. 66.

Tam acerbè in ipsum invectus est.

[a] Ce fut vers le mois de Juillet 1582. Voyez l'histoire de Geneve par Spon. Geneve 1730. in-4°. t. 1. p. 322. note [b].

littéralement de l'ouvrage
Thuani historia, t. 4. p. 37. Trad. fr. t. 8. p. 556.
Tritonius. Le duc de Savc
dit-il, se détermina à restit
Carmagnolle, & faire rer
Cental, parce que projet
déjà de faire une entreprise
Geneve, il ne voulut pa
être troublé par le roi de Fra
& par ses sujets; & su
point, de Retz lui donna
sûretés par un acte signe
ne sais, ajoute-il, si ce
rapporte Tritonius est v
mais comme il étoit secre
de Lauro, j'ai cru que ce
dit étoit d'une grande im
tance, pour connoître q
étoient les desseins des pri
de ce temps-là, & les dis
tions dans lesquelles ils étc
les uns à l'égard des autı
& que je ne devois pas le pa
sous silence.

Ce que Tritonius dit de
te donné par le marécha
I

Retz à Charles-Emmanuel, eſt fort ſingulier : la France ayant un intérêt ſenſible de protéger la liberté de la république de Geneve, il ne paroît pas vraiſemblable que ce maréchal ait promis par écrit au duc de Savoie qu'Henri III. lui donneroit du ſecours pour s'emparer de cette ville. Mr. de Thou a cru devoir ſuſpendre ſon jugement ſur la vérité de ce fait ; mais elle a été confirmée, depuis ſa mort, par Guichenon qui rapporte quelques circonſtances qui ne permettent gueres d'en douter (*a*). Il dit que Charles-Emmanuel ſe préparant à attaquer Geneve, dépêcha Georges de Chalant, ſeigneur

(*a*) Généalogie de la maiſon de Savoie t. 1. p. 711. Guichenon cite à la marge *Dupleix hiſt. de France*, ſans indiquer ni tome ni page. Je n'ai pu trouver l'endroit où Dupleix rapporte ce fait.

de Châtillon à Henri III. *pour tirer conſentement de ſa majeſté que ſon alteſſe attaquât Geneve, ſuivant les promeſſes du mareſchal de Rays;* mais qu'Henri III. ne le voulut pas donner, *ſous pretexte que cette ville étoit ſous la protection de France, & déſavoua le mareſchal de Rays.*

Voy. ci-deſſus

Je terminerai le recit des troubles du marquiſat de Saluces, par la ſuite d'un paſſage du manuſcrit premier, dont j'ai rapporté plus haut le commencement. Elle contient quelques faits qui ne ſe trouvent point ailleurs. *Ledit ſieur de Bellegarde commença de prêter l'oreille à ceux qui de la part du roi le recherchoient..... La diviſion ſurvenue entre ledit ſieur de Bellegarde fils & Anſelme, donna moyen au roi de remettre ſous ſon obéiſſance les pays*

Ce paſſage eſt imprimé à la p. 504. & ſuiv. du I. vol. de l'hiſtoire de la nobleſſe du comté Venaiſſin par Pithoncurt.

d'audelà des monts : car ayant d'un côté, comme il a été dit, pratiqué & reduit ledit ſieur de Bellegarde, il envoya de l'autre côté Mr. le mareſchal de Retz au duc de Savoie Charles-Emmanuel, à préſent regnant, avec charge de lui dire franchement que ſa majeſté ſçavoit bien qu'Anſelme, qui tenoit Carmagnole, Cental, &c. dépendoit de ſon alteſſe, & de le prier par conſéquent de faire qu'Anſelme remit lesdites places au pouvoir du roi; & au cas que le duc de Savoie en fit difficulté, ledit ſieur mareſchal avoit charge de lui dénoncer la guerre. Cette menace qui ne fut toutesfois prononcée qu'à demi-bouche, ne laiſſa d'étonner le conſeil du duc, attendu même ſon âge qui ne pouvoit être alors que de 18. à 20. ans, & le peu de temps qu'il y avoit depuis le décès de ſon pe-

re, qui ne lui permettoit d'avoir encore affermi son état, non pas même d'être reconnu des siens; de façon qu'il fut aisé audit sieur mareschal d'obtenir la reddition de Carmagnole & tout la reste de deçà les monts, moyennant quelque payement qui fut fait aux gens de guerre, & quarante mille escus pour Anselme, avec l'abbaye de Montmajour située en Provence.

Pour ne rien omettre de ce qui regarde le jeune Bellegarde, je placerai ici un passage de la vie du connétable de Lesdiguieres par Videl. Le maréchal de Bellegarde, dit cet
p. 34. cet auteur . . . . *chargea très-expressément Anselme* . . . . . de recommander à Lesdiguieres *Cesar de Bellegarde son fils, qui suivant son exemple, l'ayma & l'honnora toujours depuis jusques à le nom-*

mer son frere par toutes ses lettres, comme le mareschal avoit fait, usant de ses offices & de ses conseils en ses plus importantes affaires, & lui témoignant une affection pleine de beaucoup de respect.

J'ai dit au commencement de ce mémoire que le pere Daniel renferme dans trois lignes tout ce qu'il a dit sur ce qui se passa dans le marquisat de Saluces après la mort du mareschal de Bellegarde, & qu'elles contiennent deux fautes énormes. Pour mettre le lecteur en état de juger si cette imputation n'est point trop forte, je vais rapporter le passage de cet auteur. Après la mort du maréchal de Bellegarde, dit-il, *on laissa le gouvernement à son* Tom. 9. p. 85. *fils âgé de 20. ans; mais sous prétexte de sa jeunesse, on nomma pour commander en son nom*

Jean-Louis de Nogaret de la Vallette, seigneur de Caumont, depuis duc d'Epernon, son parent.

L'auteur du manuscrit premier a remarqué que tous ceux qui eurent part aux troubles du marquisat, périrent malheureusement, & il rapporte la mort de quelques-uns d'entr'eux. *En quoy il faut remarquer*, est-il dit dans ce manuscrit, *que comme les desseins dudit sieur mareschal de Bellegarde estoient pernicieus, aussi la fin de lui & de presque tous les chefs dont il se servoit, fut funeste & malheureuse.* . . . . *Chartier, secretaire dudit sieur mareschal; remuant en Auvergne contre le service du roy Henri IV. fut pris & condamné par justice, pendu & estranglé. Gaut, gentilhomme Provençal, maistre de camp d'un regiment*

de gens de pied ſous ledit ſieur mareſchal, ſe noya paſſant la Durance. Guez de Languedoc, auſſi maiſtre de camp d'un regiment, fut tué par aſſaſſinat auprès de Suze. Beſſerie, enfant de Nimes, auſſi maiſtre de camp, fut pognardé par commandement d'Anſelme. Lauques, gentilhomme du comté Venaiſſin, auſſi poignardé par commandement du même Anſelme. La Prade, gouverneur de Draonier, pognardé par commandement dudit ſieur mareſchal. Epiard fut tué par le pétard, voulant prendre la ville d'Arles pour le mareſchal de Montmorency, à préſent connétable. . . . . . Voylà la fin miſérable des principaux chefs catholiques qui le ſuivoient. Brantome a auſſi parlé de la mort d'Eſpiart. *Le brave & déterminé Eſpiart, Provençal,* dit-il, *qui depuis ſe tua en faiſant* Tom. 9 274.

jouer un pétard en un poste d'Arles, qu'il vouloit prendre pour monsieur de Savoye d'aujourd'hui. On a vu dans le manuscrit premier, que c'étoit pour le service du maréchal de Montmorenci, & cela est beaucoup plus vraisemblable.

Mr. de Thou a dit un mot, en passant, de la mort de Chartier qui continua à se mêler d'intrigues qui le conduisirent enfin au supplice. Cet historien parlant sous l'année 1605. du procès qu'on faisoit au parlement de Paris au comte d'Auvergne accusé de crime de leze majesté, rapporte que cette cour sur quelques difficultés qui se présenterent, députa au roi Mr. Servin avocat général, qui entr'autres choses dit à ce prince, que le comte d'Auvergne s'étoit déjà rendu trois fois coupable du crime de leze majesté.

Thuani historia t. 4. p. 312. Traduct. fr. t 14 p. 418.

Il étoit fils naturel de Charles IX. & de Marie Touchet. Hist. général. de la m. de Fr. t. 1. p. 202.

.... qu'il étoit d'abord entré dans la conjuration de Mathurin Chartier qui avoit reçu le châtiment dû à son crime, &c. Les aventures d'Anselme demandent quelque discussion. Le duc de Savoie, dit Mr. de Thou, la Valette & Anselme même, écrivirent au duc de Montmorency, pour le prier de trouver bon que la cavalerie d'Anselme fut reçue dans Roquemaure, ou dans Valabregue suivant l'ordre du roi. Anselme se rendit ensuite à Tarascon ; & quelque temps après étant allé à Aix, il y fut tué dans une querelle, par ordre à ce que l'on croit (*a*), d'Henri d'An-

Thuani historia t. 4. p. 37. Traduct. franç. t. 8. p. 555. Voy. aussi l'hist. de la noblesse du comté Venaissin par Pithon-Curt. t. 1. p. 506.

[*a*] Henri, fils naturel d'Henri II. qui porta d'abord le titre de chevalier d'Angoulême. Il fut dans la suite grand prieur de France & gouverneur de Provence. Il mourut le 12. Juin 1586. Voyez l'histoire généalogique de la maison de France t. 1. p. 136.

goulême, gouverneur de Provence.

P. 424. Fantoni dans ſon hiſtoire d'Avignon, après avoir dit que le gouvernement de Taraſcon fut accordé à Anſelme, ajoute que cette ville étant voiſine du comté Venaiſſin, le pape qui craignoit, non ſans raiſon, que la ville d'Avignon ne reçut quelque dommage conſidérable par les entrepriſes de cet eſprit turbulent, obtint qu'on changea la *récompenſe* qui lui avoit été donnée.

L'auteur du manuſcrit premier s'eſt plus étendu que Mr. de Thou ſur la mort d'Anſelme, & il paroît plus exact. *Anſelme, gentilhomme d'Avignon*, dit-il, *duquel le ſieur mareſchal ſe fioit plus, & qu'il avoit honoré de ſes principales charges, pratiquant depuis quelques menées en Provence contre le ſer-*

ice du roy Henry III. fut , par
: commandement de ſa majeſté,
pprehendé à Aix par le grand
rieur baſtard de France gouver-
eur de Provence , & eſtranglé
'ar des eſclaves.

Le même manuſcrit nous ap-
rend que Céſar de Bellegarde,
ıprès avoir quitté le marquiſat
le Saluces , *s'étant remis au ſer-* Pithon-curt hiſt. de la nobleſſe du comté Venaiſſin t. 1. p. 505.
rice de ſa majeſté , accompagna
eu monſieur, frere du roy, aux
Pais-bas.

Je ne ſçai ni quand il y alla ,
ıi quand il en revint ; mais il
étoit à la bataille de Coutras
en Guyenne, donnée le 20. Oc-
tobre 1587. Mr. de Thou en
faiſant l'énumération de ceux
de l'armée royale qui furent tués
dans ce combat, dit que Céſar Thuani hiſtoria , t. 4. p. 457. Trad. fr. t. 10. p. 17.
de Bellegarde ayant été bleſſé
dangereuſement , fut fait pri-
ſonnier & mourut enſuite. Mat-
thieu dit dans ſon hiſtoire de

t. 1. p. 534. France, que pendant le combat, Souvray & Bellegarde rompirent l'escadron du vicomte de Turenne, & le mirent en désordre.

César de Bellegarde ne laissa qu'un fils. Le Laboureur nous apprend sur ce fils & sur sa mere, des anecdotes curieuses. César de Bellegarde, dit-il, ... *jeune seigneur de grande espérance .... s'étant engagé par promesse de mariage envers la tante d'un maistre des requestes, la laissa grosse d'Octave de Bellegarde, depuis procureur à Bourdeaux, qui soutint sa naissance en justice, & après avoir été reconnu ..... & s'étant dévoué à la profession écclésiastique, est mort l'an* 1646. *archevêque de Sens.* On lit dans l'histoire généalogique de la maison de France, que César de Bellegarde laissa un fils, nommé Octav

Mém. de Castelnau t. 2. p. 716.

tave, de Jeanne du Lion, fille d'Antoine du Lion, ſeigneur de Preuilly & de Gentilly près Paris, conſeiller au parlement; que Jeanne du Lion étoit alors veuve de deux maris, & qu'après la mort de Bellegarde elle ſe remaria encore; qu'Octave nâquit poſthume, qu'il fut reconnu légitime par arrêt du parlement de Bourdeaux; mais que le duc de Bellegarde, ſon couſin, s'étant mis en poſſeſſion des biens de ſa maiſon, il fut obligé de prendre l'état écléſiaſtique, & qu'étant archevêque de Sens, il mourut le 26. de Juillet 1646. dans le village de Montreuil, près le château de Vincennes.

FIN.

